


PROJET DE SERVICE 2018-2022



CENTRE
FRANÇOIS
TRUFFAUT

IDEFHI

INSTITUT DÉPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE, DE LA FAMILLE
ET DU HANDICAP POUR L'INSERTION







Table des matières

1ere PARTIE : PRESENTATION DU SERVICE

1	Présentation générale du service	11
1.1	Mission et valeurs du Centre François Truffaut	11
1.2	Contexte règlementaire et institutionnel	12
1.3	Public accueilli	14
1.3.1	Les enfants et adultes en situation de handicap auditif avec troubles associés	14
1.3.2	Des enfants présentant des Troubles du Langage et des Apprentissages	14
1.3.3	Des adultes avec Troubles du Spectre Autistique	14
1.4	Capacité d'accueil et modes de prise en charge	15
1.4.1	Le handicap auditif avec troubles associés	15
1.4.2	L'accompagnement par le travail – ESAT - 51 places	17
1.4.3	Les troubles du langage et des apprentissages	18
1.4.4	Les Troubles du Spectre Autistique	18
2	Nature de l'offre de service et son organisation	21
2.1	Le handicap auditif avec troubles associés	22
2.1.1	Le SEEJS	22
2.1.2	L'Atelier de Jour	24
2.1.3	Le Foyer d'Hébergement	26
2.1.4	Le SAVS	28
2.2	L'ESAT	29
2.2.1	Prestations	30
2.2.2	Individualisation de la prise en charge	32
2.3	Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages	33
2.3.1	Prestations	33
2.3.2	L'individualisation de la prise en charge	34
2.4	Les Troubles du Spectre Autistique	35
2.4.1	Prestations	35
2.4.2	Individualisation de la prise de charge	37
3	Méthodologie d'action	38
3.1	Participation des usagers	38
3.1.1	Le Conseil de la Vie Sociale	38
3.1.2	Le Groupe de parole des usagers	39
3.1.3	La nouvelle participation des familles : les « Café rencontres »	39
3.2	Parcours de l'utilisateur : admission-sortie	40
3.2.1	Procédure d'admission et l'accueil	40
3.2.2	Processus de sortie	40
3.2.3	Le parcours du travailleur handicapé à l'ESAT	41
3.2.4	Le parcours de l'adhérent au SAMSAH	42
3.3	Démarche qualité	42
3.4	Travail en réseau	43

4	Pilotage du service	45
4.1	Organisation du service	45
4.1.1	Organisation des ressources et des compétences	45
4.1.2	Le mode de management du service	46
4.1.3	Les outils de management : la politique de formation et la politique d'évaluation	46
4.2	Une gouvernance fondée sur la transversalité et sur le pilotage par objectifs	47
4.2.1	Les instances de communication interne	47
4.2.2	La déclinaison de l'organisation matricielle au sein du service	47
4.3	La qualité de vie au travail	49
4.3.1	La démarche de prévention des risques professionnels	49
4.3.2	Les outils préventifs et curatifs	50

2ème PARTIE : LE PROJET STRATEGIQUE

1	Pôle de compétence surdité et/ou déficience	55
1.1	Le SEEJS : Mieux accompagner les jeunes accueillis vers l'autonomie	55
1.1.1	Consolider les ressources familiales dans l'accompagnement	55
1.1.2	Soutenir la scolarité et l'insertion professionnelle	56
1.1.3	Aider le jeune à devenir autonome sur sa santé	57
1.1.4	Anticiper et préparer la sortie du service	57
1.2	Les nouveaux défis de l'accompagnement des adultes avec un handicap auditif	58
1.2.1	Une offre d'hébergement et d'accompagnement à la vie sociale en constante évolution	58
1.2.2	Repenser l'accompagnement de l'Atelier de Jour pour pallier l'usure institutionnelle	60
1.2.3	Une meilleure prise en compte du vieillissement des personnes handicapées	60
2	L'accompagnement par le travail : L'ESAT	63
2.1	L'ESAT, unité médico-sociale	63
2.2	L'ESAT « entreprise » commerciale	65
2.2.1	Réamorcer la communication de l'ESAT par le développement d'outils marketing	65
2.2.2	Elaboration d'un plan de retour à l'équilibre pérenne	66
3	Pôle de compétence : Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages	69
3.1	Renforcer la qualité de l'accompagnement	69
3.2	Poursuivre le travail en réseau afin de permettre une action coordonnée	70
4	Pôle de compétence : Troubles du spectre autistique	73
4.1	Adapter les interventions aux besoins des personnes et structurer les parcours	73
4.2	Systématiser le recours à l'équipe ressource et d'appui TSA à l'IDEFHI	75
5	Renforcer l'organisation du CFT au service de l'action des professionnels	77
5.1	Promouvoir la qualité de vie au travail	77
5.2	Favoriser la transversalité au sein du Centre François Truffaut	78

Préambule : Quelques repères historiques du Centre François Truffaut

« Le Secteur enfant »

Il faut remonter en 1979 pour voir la création du 1er service composant le futur Centre François Truffaut. Afin de répondre à l'absence de prise en charge de jeunes sourds lorsqu'ils quittaient le Centre de Rééducation Auditive de Rouen, d'éviter des orientations dans un autre département par défaut de structure locale ou lorsque cela ne correspondait pas au projet de l'enfant, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales a souhaité, dès 1978, qu'une structure susceptible d'accueillir de jeunes sourds soit créée dans le département de Seine-Maritime. Par un arrêté du 27 juillet 1979, le Préfet du département de Seine-Maritime a autorisé la création d'une structure pour sourds profonds (Service d'Enseignement et d'Education pour Jeunes Sourds : SEEJS)

En 2003, le secteur enfant fut complété par la création du service des Troubles Spécifiques du Langage et Apprentissages (TSLA). A l'origine, les rapports « à propos de l'enfant dysphasique, l'enfant dyslexique » et « le plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage », élaborés dans le cadre d'un plan d'action interministériel, ont mis en évidence la nécessité, pour les Institutions Médico-Sociales de mettre en place des services spécialisés dans la rééducation des troubles spécifiques du langage écrit et oral. C'est dans ce cadre qu'un projet de prise en charge d'enfants dysphasiques ou dyslexiques a été proposé et que le service a ouvert ses portes le 3 novembre 2003.

Enfin, en 2015, pour répondre au mieux aux nouveaux besoins identifiés des enfants présentant des TSLA, un Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile (SESSAD) a été créé afin de compléter l'offre d'accompagnement proposé, en milieu ouvert.



¹ J-C RINGARD – Février 2000

² Ministère de la Santé, Ministère de l'Education Nationale – Mars 2001

● « Le Secteur adulte »

La construction de ce secteur vient d'une part de la nécessité de répondre à l'absence de prise en charge d'adultes sourds dans la région. D'autre part, il fallait permettre une alternative de prise en charge à des jeunes sourds du SEEJS devenus adultes et ayant besoin d'un accompagnement pour tendre vers une vie autonome. Ainsi, un secteur adulte, anciennement dénommé «Service Adultes Sourds», a donc ouvert ses portes le 2 avril 1991, avec le Foyer d'Hébergement (FH) et l'Atelier de Jour (AJ), de compétence Aide Sociale aux Adultes (A.S.A.).

Deux ans plus tard, en 1993, le secteur s'est agrandi avec l'ouverture du Centre d'Aide par le Travail (CAT) pour personnes sourdes devenu Etablissement et Service d'Aide par le Travail (E.S.A.T.) suite à la loi n°2005-102 du 11 février 2005.

L'offre d'accompagnement s'est encore étoffée avec la création du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (S.A.V.S.) en avril 2008.

Fort de son expérience dans l'accompagnement de publics aux handicaps divers, le CFT a reçu une réponse favorable de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'ouverture, en septembre 2015, d'un Service d'Accompagnement Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) à destination des adultes souffrant de Troubles du Spectre Autistique (TSA) et Handicap Rare (HR) sur le territoire Rouen – Dieppe.

Grâce aux compétences développées dans l'autisme et du sérieux du projet de création du SAMSAH TSA, le CFT a obtenu l'ouverture d'un deuxième SAMSAH, en septembre 2016, toujours à destination des adultes porteurs de TSA couvrant l'ensemble du territoire de l'Eure. Cette création de service permet à l'IDEFHI de s'implanter dans l'Eure, et permet au CFT d'asseoir ses compétences en matière d'autisme sur la région Haute Normandie.



● La constitution de la structure Centre François Truffaut

Afin de regrouper les services prenant spécifiquement en charge des personnes sourdes, la nouvelle direction générale en 2005 a souhaité réunir ces deux secteurs pour constituer le Centre François Truffaut.

Cette structure naissante a nécessité la mise en place d'actions, initiées en 2008, pour créer une culture commune « Centre François Truffaut ». En effet les secteurs et même certains services au sein des secteurs ne se côtoyaient jamais ou très peu bien qu'ayant la même direction (ex : SEEJS/TSLA) ou les mêmes usagers (AJ/FH). Ainsi, cette volonté de culture et d'organisation commune a été l'objectif principal du précédent projet de service.

Au-delà de la poursuite de construction d'une appartenance et d'une culture commune, un travail de rapprochement des unités accompagnant les usagers avec même handicap dans l'objectif de mutualiser les savoirs et de travailler autour de la continuité de parcours et du projet de vie de la personne amène le CFT à se constituer en 4 pôles de compétences :

- Le handicap auditif avec troubles associés,
- L'accompagnement par le travail,
- Les Troubles du Langage et des Apprentissages (TSLA),
- Les Troubles du Spectre Autistique (TSA).

Les réflexions pour les 5 années à venir, s'élaborent dans un contexte d'évolution des politiques publiques. Ces politiques orientent l'avenir des établissements et services vers davantage d'inclusion des publics en difficulté, vers davantage de souplesse dans l'offre de services proposée aux publics handicapés sans solution, vers davantage de compétence dans la prise en compte des publics avec des troubles spécifiques du langage et des apprentissages, avec des troubles du spectre de l'autisme.

Fort de son expérience et de ces compétences développées, le Centre François Truffaut, avec ce projet de service 2018-2022, pose les actions à mettre en œuvre pour les 5 prochaines années.

³ Le nom choisi est en hommage au cinéaste devenu sourd à la fin de sa vie qui, en 1969, réalisa le film « l'enfant sauvage ». Dans ce film, le réalisateur décrit comment, en 1778, un médecin de l'institut des sourds-muets entreprend d'éduquer Victor de l'Aveyron et de le faire accéder à l'humanité.





1ere PARTIE : PRESENTATION DU SERVICE



1 Présentation générale du service

1.1 Mission et valeurs du Centre François Truffaut

● Mission

Le Centre François Truffaut, relève de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et réformant la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales. Le CFT a pour mission d'accueillir des enfants et adultes handicapés et de contribuer à leur insertion sociale et/ou professionnelle.

● Valeurs

Les valeurs qui guident l'action de notre service sont celles du Projet d'Établissement de l'IDEFHI⁴ s'attachant aux fondements du service public : la solidarité, le respect et l'éducation.

Le CFT est porteur des valeurs de non-discrimination, de promotion et de socialisation de la personne handicapée. Le service public c'est également des valeurs de continuité et d'égalité de traitement, valeurs portées par les agents publics. Le CFT tient à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour répondre à ces valeurs de service public.

● La citoyenneté

La personne handicapée est avant tout une personne. Elle a en tant que telle des droits et des devoirs. Elle a droit aussi à la reconnaissance de sa différence.

Les agents du CFT s'inscrivent dans un engagement professionnel pour garantir et œuvrer à la citoyenneté à part entière des personnes en situation de handicap.

Le droit à une intimité, à une vie affective et sexuelle, aux droits civiques, au droit à la pratique religieuse, et au respect de la liberté d'aller et de venir doit être au cœur de la prise en charge des usagers.

● La bientraitance

La bientraitance désigne une culture professionnelle fondée sur la recherche constante du bien-être de la personne accompagnée. La bientraitance englobe tout ce qui favorise l'épanouissement de la personne, s'adapte à ses besoins divers (psychologiques, physiologiques, affectifs) et permet un développement et un accompagnement harmonieux. Elle se traduit par un langage et des attitudes adaptées aux besoins de la personne, mais aussi par une préoccupation constante, une attention de tous les instants.

C'est le fondement d'une démarche qui est quotidienne au CFT et qui doit tendre vers une posture professionnelle partagée, pluridisciplinaire.

⁴ Projet d'Établissement IDEFHI 2016 - 2020

1.2 Contexte réglementaire et institutionnel

● Une évolution du cadre réglementaire au service de la qualité et de la continuité de parcours

Les dispositifs en faveur de l'autonomie ont connu de profonds bouleversements ces dernières années. Les lois et les réglementations ont évolué dans le sens d'un accompagnement global et individualisé de la personne, faisant écho au respect de son projet de vie, à une prise en charge de la qualité par des équipes pluridisciplinaires, au développement d'une offre accrue de services à destination des personnes en situation de handicap...

C'est la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui modifie la conception de l'accompagnement des personnes en situation de handicap notamment. Elle affirme un certain nombre de principes, concourant tous à améliorer le bien-être et l'épanouissement des personnes :

- L'évaluation continue des besoins et des attentes de cette population rencontrant des difficultés, avec comme objectif d'aider la personne à conserver une autonomie et sa dignité malgré un état de santé fragilisé ;
- L'exercice des droits et des libertés de toutes les personnes accompagnées par un établissement ou un service social et médico-social ainsi que l'information sur ces droits fondamentaux. Cela implique la mise en place de plusieurs outils dans les établissements visant à garantir ces droits et à prévenir tout risque de maltraitance : la charte des droits et des libertés de la personne accueillie, le règlement de fonctionnement de la structure, le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge, le Conseil de la Vie Sociale...
- La qualité de la prise en charge, caractérisée par les conditions de confort matériel et la qualité des prestations, notamment en matière d'hébergement et de soins.
- La coordination et le partenariat entre les établissements et services médico-sociaux.

La loi du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap, rénove l'action publique en matière de handicap.

Outre le fait qu'elle reconnaisse de manière claire les troubles psychiques et cognitifs comme pouvant relever d'une situation de handicap, elle marque un certain nombre d'avancées. Elle crée les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), elle instaure le droit à la compensation du handicap quelles que soient l'origine et la nature de la déficience, l'âge ou le mode de vie de la personne concernée.

Elle est aussi fondatrice de la notion de convergence des politiques en direction des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Elle fixe l'objectif de suppression des barrières d'âge et propose des dispositifs de transition pour éviter les ruptures de parcours.

● Le Schéma Départemental de l'Autonomie et le Schéma Régional de Santé

Le schéma départemental de l'autonomie 2013-2017 et le prochain (adoption le 21 juin 2018) s'inscrivent dans une volonté de transversalité et de territorialisation des actions, et propose un schéma d'organisation et d'optimisation de l'offre. Il s'agit en effet aujourd'hui de mesurer la pertinence de l'offre dans son ensemble afin de travailler sur la notion de complémentarité, les besoins non couverts et la coordination des solutions sur les territoires.

Le schéma régional de santé 2018-2023 organise les actions pour prévenir et répondre aux ruptures identifiées notamment pour les personnes en situation de handicap. Son action se structure autour de plusieurs objectifs, à savoir : la prévention, la promotion de la santé, le dépistage, le diagnostic, les soins, la prise en charge et l'accompagnement.

Le contexte institutionnel

Des valeurs, principes et orientations du projet d'établissement découlent ceux du projet du service CFT. Les quatre axes stratégiques du projet d'établissement sont également portés par le service : poursuivre l'amélioration de l'accompagnement des usagers, adapter les dispositifs et les infrastructures aux besoins des usagers, instaurer une gouvernance fondée sur la transversalité et le pilotage par objectifs, et poursuivre l'ouverture de l'établissement à et sur son environnement.

Le projet de service s'inscrit ainsi en complémentarité du projet d'établissement, tout en soulignant la spécificité des publics accueillis.

Les temps d'évaluations, internes et externes, font aussi partie du contexte institutionnel dans lequel le service s'inscrit. Au service de la démarche qualité, ces outils mesurent à intervalles réguliers le niveau d'atteinte des objectifs que l'établissement s'est fixés.

Par un plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ), l'IDEFHI s'engage en effet à mener des actions correctives dans les domaines repérés et dans les échéances fixées.

La prochaine évaluation interne des services de l'IDEFHI est prévue en 2019, et elle aura pour objectif la mesure des effets de l'accompagnement et de l'accueil proposés par les services de l'IDEFHI sur quatre domaines prioritaires : la promotion de l'autonomie et de la qualité de vie des personnes, la personnalisation de leur accompagnement, la garantie de leurs droits et de leur participation, et la protection des personnes et la prévention des facteurs de risques liés à leur vulnérabilité.

La prochaine évaluation externe aura lieu en 2021 (dernière évaluation externe réalisée en 2014).

Enfin l'IDEFHI a signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens 2015-2019 (CPOM) le 16 décembre 2014. Ce contrat a pour objet de définir et donner un cadre aux relations partenariales entre l'ARS et les établissements et services pour jeunes en situation de handicap, pour les adultes en ESAT et les SAMSAH.

Cet outil permet une mise en œuvre des évolutions de l'offre de prise en charge éducative et médico-sociale, mais également l'amélioration de la performance de l'établissement du point de vue de la qualité des services, de l'efficacité économique, et de l'optimisation de la gestion des ressources humaines.

Un prochain CPOM sera co-construit en 2019 avec l'ARS et le Conseil Départemental pour l'ensemble des services et établissements Handicap de l'IDEFHI avec une prise d'effet au 1er janvier 2020.



1.3 Public accueilli

Le Centre François Truffaut accompagne trois publics différents :

- Les enfants et adultes en situation de handicap auditif avec troubles associés,
- Des enfants présentant des Troubles du Langage et des Apprentissages (TSLA),
- Des adultes avec Troubles du Spectre Autistique (TSA).

1.3.1 Les enfants et adultes en situation de handicap auditif avec troubles associés

Les enfants ou les adultes accueillis ont pour handicap principal la déficience auditive ou la déficience intellectuelle pour certains adultes de l'atelier de jour.

Pour les personnes sourdes, elles présentent une surdité profonde, sévère ou moyenne et pratiquent la Langue des Signes Française selon leurs potentialités, à des niveaux différents.

Ainsi, les usagers présentent tous, des difficultés d'insertion sociale et professionnelle dues à leur surdité mais aussi parfois à d'autres handicaps associés. Les plus significatifs sont une déficience intellectuelle légère ou moyenne, une cécité plus ou moins importante, un handicap moteur, des troubles psychologiques voire psychiatriques.

1.3.2 Des enfants présentant des Troubles du Langage et des Apprentissages

La majorité des enfants accueillis présentent une dysphasie grave et moins d'un tiers une dyslexie sévère avec des manifestations importantes.

Au niveau du langage écrit, les troubles ou des difficultés d'apprentissage de la lecture sont prégnants et génèrent de graves difficultés dans le décodage et la compréhension du message écrit et de fait dans l'acquisition de l'orthographe.

Le plus souvent ces enfants présentent des troubles associés à leur handicap principal qui peuvent être liés ou non à la dysphasie ou à la dyslexie. Une hyperactivité, une grande fatigabilité, des difficultés psycho-affectives, une inhibition massive, des troubles de la conduite ou du comportement, sont autant de manifestations repérées chez les enfants accueillis ou accompagnés.

1.3.3 Des adultes avec Troubles du Spectre Autistique

Les troubles du spectre de l'Autisme sont des troubles neuro-développementaux qui affectent principalement les relations sociales et la communication. Les troubles se manifestent aussi par l'apparition de comportements atypiques et le développement d'intérêts restreints chez l'adulte qui en est atteint.

Le nombre, le type de symptômes et les particularités varient d'un adulte à l'autre mais les difficultés de comportement, de communication et d'interactions sociales sont les manifestations communes à tous.

Les situations présentes dans le service sont très diverses. Chaque personne arrive avec son histoire, ses difficultés, ses capacités et un degré d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne très variable.

1.4 Capacité d'accueil et modes de prise en charge

Habilitations du CFT

	Nb de jour d'ouverture	Age	Au 01 janvier 2017
Handicap Auditif et/ou Surdit�			
SEEJS	210	7 � 20 ans	18
ATJ	220	Adultes	24
FH	365	Adultes	24
SAVS	365	Adultes	15
Aide par le Travail			
ESAT	225	Adultes	51
Troubles Sp�cifiques du Langage et de l'Apprentissage			
Unit� d'enseignement T.S.L.A	210	5 � 14 ans	39
SESSAD TSLA	210	0 � 20 ans	15
Trouble du Spectre Autistique			
SAMSAH Bois Guillaume	365	Adultes	30
SAMSAH Louviers	365	Adultes	10
Total			226

1.4.1 Le handicap auditif avec troubles associ s

● Le Service Educatif et d'Enseignement pour Jeunes Sourds (SEEJS) – 18 places

Le SEEJS est habilit  accueillir 18 enfants et/ou adolescents  g s de 6   20 ans, sous le r gime de l'internat (15) et du semi-internat (3).

Une prise en charge globale est n cessaire pour r pondre   l'ensemble des besoins des enfants que ce soit sur le plan  ducatif, scolaire ou pr professionnel et th rapeutique. En effet, l'action sous-tendue par ces trois axes doit permettre aux enfants de d velopper leur communication, leurs potentialit s et de favoriser la r alisation de leur projet de vie.

L'article D. 312-99 du Code de l'Action Sociale et des Familles pr voit une prise en charge globale de ces jeunes atteints de d ficience auditive grave qui comporte :

- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant dans l'apprentissage des moyens de communication, et le d veloppement de la communication entre l'enfant et son entourage,
- La surveillance m dicale r guli re, g n rale et du handicap, et la surveillance m dicale et technique de l'adaptation proth tique,
- L'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances et d'un niveau culturel optimal, des actions tendant   d velopper la personnalit  et l'insertion.

Ce projet doit tendre   am liorer l'accompagnement de ces usagers par une observation et un diagnostic approfondi de la situation de l'enfant et par la proposition d'actions pour parvenir aux r sultats escompt s.

● **L'Atelier de Jour (ATJ) - 24 places**

Ce service a pour objectif d'offrir une alternative de prise en charge à des adultes atteints de surdit  et/ou de d ficiency intellectuelle et ayant besoin d'un accompagnement pour tendre vers une vie autonome.

Les objectifs g n raux du service sont :

- Accueillir des personnes dont le handicap principal est la surdit  ou la d ficiency intellectuelle   laquelle peuvent s'ajouter d'autres handicaps,
- D velopper la communication et les  changes entre sourds et entendants et favoriser le maintien de leurs acquis dans tous les domaines,
- Adapter l'accueil en fonction des besoins de la personne,
- Promouvoir chez la personne handicap e la comp tence   faire face aux diff rentes situations de la vie quotidienne et tendre vers leur  panouissement personnel,
- Favoriser l'insertion sociale ou professionnelle en fonction des comp tences de chacun.

● **Le Foyer d'H bergement (FH) - 24 places**

La mission du service d'h bergement est d'aider, d'accompagner et de soutenir des adultes sourds afin de favoriser leur autonomie et faciliter leur insertion sociale dans la cadre de leur h bergement et de leur vie quotidienne.

Ce service travaille en lien  troit avec celui de l'Atelier de Jour car la majorit  des usagers accueillis sont les m mes et que les objectifs de travail sont compl mentaires et visent l'insertion sociale.

Les objectifs g n raux sont les suivants :

- Proposer un h bergement qui leur permette une ouverture   la vie sociale et une int gration dans la soci t ,
- Promouvoir chez la personne handicap e la comp tence   faire face aux diff rentes situations de la vie quotidienne et tendre vers son  panouissement personnel,

- Maintenir leurs acquis dans tous les domaines et notamment la prise en charge de la quotidiennet  d'un logement et d'une vie autonome,
- Accueillir des personnes dont le handicap principal est la surdit  et troubles associ s,
- D velopper la communication et les  changes entre sourds et entendants par la Langue des Signes Fran aise, le Fran ais sign  ou la communication gestuelle non verbale.

● **Le Service d'Accompagnement   la Vie Sociale (SAVS) - 15 accompagnements**

Les SAVS prennent en charge et accompagnent des personnes adultes handicap es de fa on permanente ou temporaire, sur d cision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicap es (CDAPH).

Selon l'article D.312-155-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, « les Services d'Accompagnement   la Vie Sociale ont pour vocation de contribuer   la r alisation du projet de vie de personnes adultes handicap es par un accompagnement adapt  favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur acc s   l'ensemble des services offerts par la collectivit  ».

« Les prestations sont d livr es au domicile de la personne ainsi que dans tous les lieux o  s'exercent ses activit s sociales, de formation, y compris scolaire et universitaire, et ses activit s professionnelles, en milieu ordinaire ou prot g , et  galement dans les locaux du service ». (Art. D.312-155-13 du CASF).

Ainsi, le SAVS a pour principal objectif de favoriser l'autonomie et de proposer des r ponses adapt es aux besoins des adultes sourds particuli rement dans le domaine de la communication et favoriser ainsi l'acc s   l'information. En effet, la d ficiency auditive des usagers implique l'utilisation, par l' quipe du SAVS, de moyens de communication sp cifiques permettant une communication commune entre les b n ficiaires et les services.

Il est important de personnaliser l'accueil, l'évaluation des besoins, l'information, le conseil, l'orientation et le suivi des personnes. L'ensemble des services et des prestations du SAVS aura donc pour particularité une adaptation optimale aux modes de communication utilisés par les personnes sourdes.

1.4.2 L'accompagnement par le travail - ESAT - 51 places

L'ESAT François Truffaut a pour vocation⁵ de :

- Faire accéder des personnes accueillies à une vie sociale et professionnelle grâce à une structure et à des conditions de travail aménagées,
- Permettre aux personnes qui manifestent des capacités suffisantes, de quitter l'établissement et d'accéder au milieu ordinaire de travail ou à une entreprise adaptée.

Afin de répondre à sa double finalité, la structure s'attache à développer l'accès à des actions d'entretien des connaissances, de maintien des acquis et de formation professionnelle, ainsi que des actions éducatives d'accès à l'autonomie et d'implication dans la vie sociale, au bénéfice des personnes handicapées qu'elle accueille dans le cadre du Contrat de Soutien et d'Aide par le Travail.

Pour réaliser ses objectifs, l'ESAT s'efforce de :

- Fournir un emploi protégé et encadré,
- Entraîner et préparer au monde du travail,
- Assurer un apprentissage et/ou une formation sur le plan technique ainsi que social et relationnel,
- Soutenir les apprentissages,
- Faire une évaluation régulière en vue d'une orientation vers le milieu ordinaire,
- Conseiller, accompagner, soutenir,
- Rechercher des stages en milieu ordinaire.

L'ESAT constitue à la fois une structure de mise au travail (comme une entreprise) et un établissement médico-social dispensant les soutiens médicaux, sociaux et éducatifs nécessaires à chaque usager. Ces deux dimensions pour un même établissement permettent d'offrir des activités professionnelles aux usagers tout en leur assurant le soutien médico-social nécessaire.

⁵ Conformément à la circulaire n° DGAS/3B/2008/259 du 1er août 2008



1.4.3 Les troubles du langage et des apprentissages

● **L'unité d'enseignement spécialisée Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages (TSLA) - 39 places**

L'unité d'enseignement spécialisée a pour mission d'accueillir en journée, suite à une notification d'orientation de la MDPH de Seine-Maritime, des enfants dysphasiques ou dyslexiques sévères, âgés de 5 à 14 ans.

Les objectifs poursuivis s'articulent autour des axes suivants :

- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant,
- Les soins et les rééducations,
- La surveillance médicale régulière, générale ainsi que des situations de handicap,
- L'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances et l'accès à un niveau culturel optimal,
- Des actions tendant à développer la personnalité, la communication et la socialisation,
- L'éveil et le développement de la relation entre l'enfant et son entourage selon des stratégies individualisées faisant appel à des techniques éducatives ou palliatives, notamment dans le domaine de la communication.

● **Le SESSAD TSLA - 15 accompagnements.**

Le SESSAD a pour mission de favoriser l'intégration scolaire ou professionnelle en milieu ordinaire et l'acquisition de l'autonomie.

Cet accompagnement permet à des enfants avec des troubles spécifiques du langage et des apprentissages de continuer leur cursus en milieu ordinaire.

1.4.4 Les Troubles du Spectre Autistique

● **Le SAMSAH TSA et Handicap Rare (HR) sur les territoires de Dieppe et Rouen-Elbeuf - 30 accompagnements (25 + 5)**

● **Le SAMSAH TSA sur le territoire de l'Eure - 10 accompagnements.**

Le SAMSAH a « pour vocation, dans le cadre d'un accompagnement médico-social adapté, comportant des prestations de soins, de contribuer à la réalisation du projet de vie des personnes handicapées en favorisant le maintien ou la restauration des liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et l'accès à l'ensemble des services de la collectivité ». Décret n°2005-23 du 11 mars 2005, art. D 312-155-5.

Pour cela, le SAMSAH propose « une assistance ou un accompagnement pour tout ou partie des actes essentiels de l'existence » et « un accompagnement social en milieu ouvert et un apprentissage à l'autonomie ». En outre, ce service permet à la personne de bénéficier de « soins réguliers et coordonnés » et « d'un accompagnement médical et paramédical en milieu ouvert ». Décret n°2005-23 du 11 mars 2005, art. D 312.155-6, art. D 312.155-10.

Les prestations sont délivrées au domicile de la personne ainsi que sur tous les lieux où elle exerce ses activités. La personne accompagnée est actrice de son projet de vie, choisie et adhère aux démarches proposées.

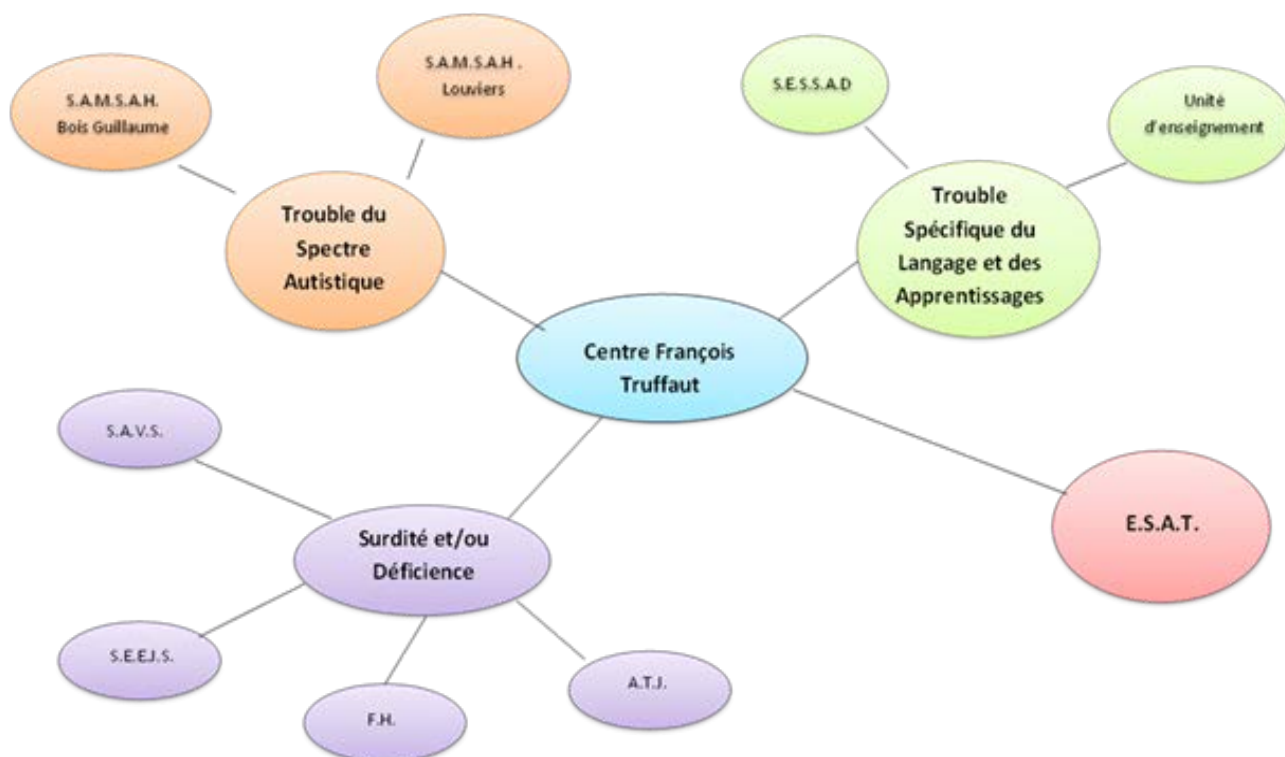




2 Nature de l'offre de service et son organisation

Le Centre François Truffaut a développé 4 domaines de compétences :

- Le handicap auditif avec troubles associés,
- L'accompagnement par le travail,
- Les Troubles du Langage et des Apprentissages (TSLA),
- Les Troubles du Spectre Autistique (TSA).



S.A.M.S.A.H. : Service d'Accompagnement M dico-Social pour Adultes Handicap s

S.A.V.S. : Service d'Accompagnement   la Vie Sociale

S.E.S.S.A.D. : Service d'Education Sp ciale et de Soins   Domicile

F.H. : Foyer d'H bergement

E.S.A.T. : Etablissement et Services d'Aide par le Travail

S.E.E.J.S. : Service d'Enseignement et d'Education pour Jeunes Sourds

2.1 Le handicap auditif avec troubles associés

Ce pôle de compétence réunit quatre unités et autant d'offres de service :

- Le Service d'Enseignement et d'Education pour jeunes sourds,
- L'Atelier de Jour,
- Le Foyer d'Hébergement,
- Le Service d'Accompagnement à la Vie

Sociale.

2.1.1 Le SEEJS

Comme indiqué précédemment, l'objectif global de prise en charge du Service d'Enseignement et d'Education pour Jeunes Sourds est l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sourds la plus optimale possible.

2.1.1.1 Prestations

● La prestation éducative

Le travail de l'éducateur consiste à accompagner l'enfant dans différentes situations de vie, dans un but de socialisation, d'intégration et d'autonomisation. L'enfant doit pouvoir trouver à travers l'intervention des éducateurs un cadre structurant, rassurant et chaleureux.

Pour soutenir ces enfants et ces familles, en plus de l'action éducative, dans des démarches particulières, le centre François Truffaut dispose d'interprètes afin de répondre au mieux à ce besoin de communication. Ainsi, les interprètes deviennent un outil de communication favorisant les intégrations en milieu ordinaire.

● La prestation pédagogique

Une convention avec l'Education Nationale a été conclue en 2010, créant l'Unité d'Enseignement du service qui doit mettre en œuvre tout dispositif d'enseignement concourant à la réalisation du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS), au service du parcours de formation de l'élève. Cette convention est en cours de renouvellement avec une signature en mai 2018 pour un engagement sur trois ans. Cette convention définit aussi le projet

pédagogique⁶ de cette Unité d'Enseignement et décrit les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés permettant à chaque élève de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, en complément ou en préparation de l'enseignement reçu au sein des établissements scolaires, les objectifs d'apprentissage fixés dans son PPS à la suite des évaluations conduites notamment en situation scolaire.

La prise en charge pédagogique s'organise en groupes de besoins. L'ensemble des professeurs se répartissent l'enseignement de toutes les matières inscrites dans les programmes officiels de l'Education Nationale et s'appuie sur le « Socle Commun des connaissances », axe directeur de la scolarisation obligatoire d'un enfant. Toutefois l'enseignement est adapté aux besoins des jeunes.

Par ailleurs, un professionnel intervient auprès des enfants pour enseigner la LSF, soit dans le cadre de la classe, soit en petit groupe. Sa mission est d'enseigner la LSF à l'enfant, d'évaluer les élèves en LSF et d'adapter son cours en fonction des besoins des jeunes

Enfin, une intervenante en art plastique complète l'équipe pédagogique et participe soit en classe, soit en petit groupe à réaliser cette activité scolaire et qui permet à l'enfant de s'exprimer autrement.

● La prestation médicale

Le suivi médical est réalisé par l'infirmière du Centre François Truffaut, et le médecin de l'IDFHI, en lien avec les médecins traitants des familles. En fonction des besoins des enfants, différents spécialistes peuvent être sollicités afin de répondre à d'autres problèmes de santé (soins ophtalmologiques, dentaires...).

Par ailleurs, l'infirmière du service a aussi pour mission l'éducation à la santé auprès des enfants et adolescents accueillis.

● Les prestations rééducatives

Rééducation orthophonique : ces prestations paramédicales prioritaires pour les jeunes accueillis, s'effectuent soit par l'orthophoniste du CFT soit en cabinet libéral (difficulté de pourvoir les postes d'orthophonie et habituer les plus grands à un suivi extérieur).

⁶ Le nouveau projet pédagogique de l'unité d'enseignement vient d'être produit et est annexé au projet de service.

A raison d'une ou deux séances hebdomadaires par enfant, ces séances sont déterminées en fonction des besoins de chacun, définis lors du bilan approfondi effectué.

En fonction des besoins de chaque jeune, les professionnels utilisent le mode de communication le plus approprié (oral, français signé, LSF, le LPC peut être proposé), l'objectif étant d'enrichir le registre lexical et syntaxique pour optimiser les capacités à l'oral et/ou à l'écrit.

Rééducation psychomotrice : la thérapie psychomotrice vise à l'harmonie des fonctions motrices et psychiques prenant en compte les dimensions corporelles, cognitives, affectives et identitaires. Elle s'adresse à l'individu dans sa globalité et lui permet de prendre conscience de sa dynamique corporelle.

● **Prestations médico-psychologiques**

Un psychologue intervient dans la Structure d'Enseignement et d'Education pour Jeunes Sourds. Son action clinique se décline en deux axes majeurs :

- un suivi et un accompagnement individuel par des entretiens réguliers ou ponctuels ;
- un soutien auprès des familles par des entretiens occasionnels sur le site ou à domicile.

2.1.1.2 Individualisation de la prise en charge

De la visite de préadmission à l'élaboration du projet d'accompagnement personnalisé (PAP) l'individualisation de la prise en charge a pour préalable un parcours accompagné et co-construit avec l'enfant et sa famille.

Le contrat de séjour est formalisé à l'admission et signé par toutes les parties. Il pose les grandes lignes de l'accompagnement individualisé favorisant le développement et visant l'autonomie et l'insertion adaptées à l'âge et aux besoins de l'enfant.

Le Projet d'Accompagnement Personnalisé prend en compte les attentes de l'enfant et de sa famille et décline les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs d'autonomie et d'inclusion. Il est rédigé et évalué régulièrement et à minima chaque année.



2.1.2 L'Atelier de Jour

Le dispositif d'Atelier de Jour a pour objectif d'offrir une alternative de prise en charge à des adultes atteints de surdit  et/ou de d ficiency intellectuelle et ayant besoin d'un accompagnement pour tendre vers une vie autonome.

2.1.2.1 Prestations

L'activit  telle qu'elle est propos e constitue un support qui permet d'organiser, dans le temps et dans l'espace la journ e des adultes avec pour objectif principal le maintien ou le d veloppement des comp tences.

● **Accompagnement  ducatif**

Les activit s manuelles : Elles permettent aux adultes de faire des r alisations tr s valorisantes pour eux et sont des supports d'expression.

Les activit s   vocation physique et sportive : Les adultes accueillis b n ficient des activit s propos es   l'ensemble de l'IDEFHI (hockey en salle, badminton, basket). D'autres activit s sont propos es au cours de l'ann e par l' quipe  ducative : gymnastique, tir   l'arc, piscine, football en salle, tai chi ;  quitation, p tanque.

Les activit s   vocation cognitive : Il s'agit principalement d'activit s visant   soutenir les capacit s cognitives par l'expression notamment. De plus, et   la demande, des exercices sont propos s : calcul, orthographe.

Soutien   la communication : l'objectif principal est d'encourager la transmission de la LSF, de les stimuler et de leur permettre d'enrichir leur communication afin qu'ils puissent d velopper d'une part une structure de langage linguistique juste et d'autre part qu'ils soient en capacit  de s'adapter   leurs interlocuteurs.

La restauration : afin de travailler l'autonomie, l'insertion sociale, la responsabilisation de la personne, la communication entre les personnes sourdes et entendantes et pour v hiculer une image positive de ces adultes, le choix a  t  fait d'une restauration dans la salle d di e au restaurant du personnel. Ainsi, usagers et professionnels prennent leur repas ensemble.

● **Accompagnement th rapeutique**

Les prises en charges m dicales et th rapeutiques s'effectuent en lib ral. Les observations de l' quipe  ducative permettent des orientations vers un suivi m dical sp cialis . Le psychologue du FH peut  tre amen    intervenir de fa on ponctuelle et en attente d'un suivi instaur  en lib ral.

2.1.2.2 Individualisation de la prise en charge

Chaque ann e, les projets d'accompagnement personnalis s sont  labor s par les  quipes et font l'objet d' change avec la personne accompagn e. L'ATJ et le FH travaillent en lien  troit car la majorit  des usagers accueillis sont les m mes et que les objectifs de travail sont compl mentaires. Si l'adulte concern  est b n ficiaire d'une mesure de protection juridique, son tuteur est convi . In fine, c'est l'adulte concern  ou son repr sentant l gal qui accepte et valide l'accompagnement propos .



2.1.3 Le Foyer d'Hébergement

L'objectif d'accompagnement au FH est de proposer un accompagnement individualisé, adapté aux besoins de chacun afin de favoriser leur autonomie et/ou maintenir les acquis dans les actes courants de la vie quotidienne et au sein de leur logement.

2.1.3.1 Prestations

● **Accompagnement dans l'espace de vie**

Les adultes ont leur propre espace de vie qu'ils investissent plus ou moins selon les profils psychologiques. Cela demande un entretien particulier afin de vivre dans un espace de confort (accompagnement au ménage, à l'ameublement et les équipements, à l'aménagement et la décoration...).

● **Aide au maintien d'un rythme de vie**

L'équipe éducative veille à ce que les adultes prennent une douche, changent leurs vêtements, nettoient leur linge et adaptent leur tenue en fonction des circonstances et saisons. Il s'agit là du maintien des capacités nécessaires à une vie autonome mais également au bien être tout simplement.

● **Aide à la gestion administrative et financière**

Cette prestation passe par une Information, la gestion des courriers des différents partenaires administratifs et sociaux ainsi que l'accompagnement des adultes lors des démarches extérieures (carte identité, CPAM, CAF, banques et autres).

Une sensibilisation à la notion et valeur de l'argent et à l'utilisation des sommes perçues est effectuée : ouverture de compte personnel et mise en place d'outils et moyens favorisant la gestion des budgets. L'adulte apprend à calculer ses dépenses au quotidien à l'aide de documents personnalisés et adaptés.

● **Intégration sociale**

Les professionnels favorisent l'ouverture vers l'extérieur pour permettre à chaque personne de découvrir ses capacités d'adaptation et d'atteindre une autonomie, la plus large possible. Repérer et s'approprier son environnement habituel, faire ses achats dans les commerces de proximité, découvrir et accéder à la vie culturelle du quartier, de la ville, emprunter les transports en commun...sont autant d'objectifs recherchés visant à l'intégration sociale de chacun.

Les éducateurs stimulent et aident la personne dans ses projets, choix d'activités ou de loisirs. Ils vont donc conseiller, soutenir dans l'organisation la mise en place des projets de sorties ou de séjours de vacances. Une ouverture vers une intégration sociale en développant un partenariat avec des centres culturels et de loisirs est favorisée.

● **Aide à la vie professionnelle**

L'équipe éducative tente de maintenir un maximum les adultes dans une vie professionnelle et ou occupationnelle à l'atelier de jour au sein du CFT.

Cette mission d'insertion professionnelle demeure prégnante et s'agissant de jeunes adultes.

Nous accompagnons des adultes avec de grandes différences de niveaux et de compétences et assurer un accompagnement adapté et de qualité reste un défi au regard des besoins qui évoluent et s'intensifient.

● **Aide au suivi médical**

Ce domaine spécifique lié à la santé est pris en compte pour amener la personne à utiliser les dispositifs de santé de la façon la plus autonome possible. Les prises en charge médicales et thérapeutiques s'effectuent en libéral. Le médecin, l'infirmière ou la pharmacie de quartier sont privilégiés plutôt que les structures collectives afin de favoriser l'intégration. L'équipe peut aider l'adulte, si besoin, dans le suivi de son traitement et de sa santé en général. Par ailleurs, l'équipe veille au bien être psychologique de la personne. Quand un adulte est en souffrance, les professionnels peuvent être amenés à lui proposer la mise en place d'un soutien psychologique au sein du CFT ou l'orienter vers divers partenaires (pôle surdité du Centre Médico-Psychologique à Paris où le personnel signe).

2.1.3.2 Individualisation de la prise en charge : un hébergement à la carte

Le mode d'hébergement proposé en appartements ne correspond plus aux besoins d'un certain nombre d'adultes, âgés de plus de 40 ans et en perte d'autonomie.

Une attention particulière a été portée sur le repérage des signes de vieillissement s'ajoutant aux handicaps préexistants (surdit , d fiance intellectuelle et pathologies diverses) : il a  t  identifi  une fatigabilit , une irritabilit  et un isolement.

Ainsi, l'objectif d'adapter le dispositif vers un accueil collectif est la cons quence directe du constat de l' volution du public accueilli.

Concernant les plus jeunes il semblerait que leur besoin se tournerait davantage sur une r elle insertion sociale et professionnelle. Un accueil collectif ne correspond pas   leurs attentes, il est n cessaire de privil gier des modes d'habitat plus autonomes pour gagner en comp tences, et permettre la r alisation de leurs projets de vie (installation en couple par exemple).

Ainsi, le Foyer d'H bergement proposera,   compter de septembre 2018, 3 modalit s d'accompagnement :

- Un accompagnement en h bergement collectif de 12 places, et 1 place en accueil temporaire. La cr ation d'une place d'accueil temporaire permettra de soulager les aidants familiaux sur des p riodes courtes, notamment pour les personnes handicap es re ues actuellement   l'Atelier de Jour.
- Un accompagnement en habitat regroup  de 5 places avec pr sence  ducative et sans surveillance nocturne : accompagnement individuel au sein d'un petit collectif de proximit  (espace collectif au sein de l'appartement  ducatif), appartements tremplins visant l'autonomie avec support d'intervention quotidienne et dispositif d'urgence la nuit.
- Un accompagnement en appartements diffus, de 8 places (seul ou en colocation). Les appartements satellites seront implant s   proximit  de l'habitat regroup , afin de b n ficier de la pr sence de l' quipe  ducative.

Le Centre Fran ois Truffaut impulse une politique de diversification des modes d'h bergement afin d'assurer une fluidit  des parcours des personnes accompagn es. En effet, le Foyer d'H bergement propose des solutions de logements vari s qui correspondent le mieux possible, aux attentes et besoins de chacun.



2.1.4 Le SAVS

Le SAVS a pour principal objectif de favoriser l'autonomie et de proposer des réponses adaptées aux besoins des adultes sourds particulièrement dans le domaine de la communication et favoriser ainsi l'accès à l'information

● **Accompagnement éducatif**

Les intervenants du SAVS s'articulent entre visite à domicile, rencontres au sein des locaux du SAVS et accompagnements spécifiques sur l'extérieur.

Les visites à domicile sont l'occasion de rencontrer les personnes dans leur lieu de résidence, ce qui permet des observations pertinentes. Toutefois, les rencontres au sein du service sont aussi privilégiées : la distance et la neutralité du lieu permettent de cadrer les entretiens d'une manière différente (respect de l'intimité des personnes).

Les prestations proposées sont diverses et se font en fonction du PAP, au plus près des demandes des personnes :

- Une aide à la communication dans tous les domaines de la vie sociale par l'explication à l'accès à une interprète ou par l'utilisation de la LSF,
- Une orientation et un accompagnement vers des partenaires intervenant dans des domaines spécifiques (santé, loisirs, administratifs, associatifs, sociaux, judiciaires...),
- Le soutien des relations familiales en fonction des besoins particuliers des personnes accueillies (médiation notamment),
- Mise en place de stages ou de séances d'animation ou de formation spécifiques dans des domaines correspondant aux besoins des personnes (maîtrise de l'outil informatique, thèmes relatifs à la santé ou la sécurité...), suivi des démarches et actions menées par les partenaires du SAVS
- L'accompagnement régulier ou plus ponctuel dans des démarches d'insertion (formation, recherche de stages ou de formation professionnelle ou universitaire).

● **Accompagnement à la santé**

Dans le souci constant de favoriser une bonne compréhension des informations médicales et d'appropriation de leurs problématiques de santé par les personnes elles-mêmes, le SAVS intervient en tant que « médiateur » lors des rendez-vous.

La seule intervention de l'interprète en LSF ne suffit souvent pas à une bonne communication entre praticien et usager (l'interprète à sa propre déontologie et n'a pas pour rôle de reformuler, expliquer ou faire fonction d'accompagnement social). L'éducateur doit encourager les usagers en préparant les entretiens et/ou informer lui-même les praticiens du contexte et des spécificités de ces rdv.



2.2 L'ESAT

L'ESAT François Truffaut a la particularité de proposer un panel d'activités en lien avec les métiers de bouche et le secteur agricole, habituellement peu présentes dans le domaine des Entreprises Adaptées (EA) et des ESAT. C'est donc une opportunité intéressante pour les personnes disposant d'une orientation en ESAT de pouvoir découvrir et évoluer au sein de nos ateliers spécifiques.

● **Un secteur alimentaire dédié aux métiers de bouche**

Situés derrière l'Intermarché de Canteleu, les ateliers agroalimentaires proposent des fabrications traditionnelles et artisanales, afin de garantir un niveau optimal de qualité et de fraîcheur. Les métiers représentés :

- La boulangerie - 9 travailleurs encadrés par 1,5 moniteur d'atelier.
- La pâtisserie - 9 travailleurs encadrés par 1,5 moniteur d'atelier.
- Le traiteur - 9 travailleurs encadrés par 2 moniteurs d'atelier.

Un restaurant d'application ouvert le midi du mardi au samedi, fait également parti des ateliers de l'ESAT. Deux activités y sont proposées : production en cuisine et service en salle. Cet atelier est situé en bord de Seine, à Sahurs et accueille 10 travailleurs, encadrés par 2 moniteurs d'atelier.

● **Un secteur agricole**

L'IDEFHI dispose de surfaces importantes ce qui lors de la création de l'ESAT a permis d'imaginer le développement d'activités agricoles :

- L'horticulture - 9 travailleurs encadrés par 2 moniteurs d'atelier.
- Le maraîchage - 5 travailleurs encadrés par 1 moniteur d'atelier.

Afin de commercialiser une partie des productions des ateliers auprès d'une clientèle de particuliers et des salariés de l'IDEFHI, un atelier magasin a été mis en place. Celui-ci accueille 2 travailleurs initialement affectés à l'activité horticulture, encadrés par 1,5 moniteur d'atelier.

● **Des spécificités budgétaires**

D'un point de vue budgétaire, l'ESAT dispose d'un double financement organisé autour de deux budgets annexes :

Le budget ESAT Social sert à financer le tableau des emplois de l'ESAT et les dépenses en lien avec les besoins médicosociaux des travailleurs.

En parallèle, le budget ESAT Commercial, permet de financer les dépenses de fonctionnement des ateliers : dépenses d'exploitation, salaires des travailleurs, investissements. Ce budget commercial est constitué des recettes issues des ventes de produits et services des différents ateliers, et des subventions d'aides aux postes versés par l'Etat.



2.2.1 Prestations

● **L'insertion socio-professionnelle et l'apprentissage d'un métier**

Elle consiste en l'opportunité d'intégrer un groupe de travail et une activité professionnelle. Cela passe par une adhésion individuelle aux règles du groupe, une capacité à s'approprier les règles sociales et participer à leur fonctionnement dans les espaces professionnels.

Afin de faciliter cette insertion, les professionnels s'assurent de :

- L'accueil et la présentation de l'établissement (livret d'accueil, visites des locaux),
- La recherche de la meilleure adéquation entre les capacités des personnes et les besoins de l'établissement,
- La transmission du règlement de fonctionnement pour faciliter l'intégration,
- L'apprentissage des règles d'hygiène et de sécurité.

Ainsi, l'équipe travaille particulièrement avec les usagers sur la politesse, l'assiduité, la ponctualité, le respect des autres et des règles d'hygiène et de sécurité.

Par ailleurs, les travailleurs handicapés peuvent manger au restaurant du personnel de l'IDEFHI s'ils le souhaitent, ce qui favorise non seulement l'insertion sociale dans un milieu ordinaire mais aussi l'appartenance à un groupe et à un statut professionnel.

● **L'apprentissage de techniques de production**

Auparavant décrit comme l'apprentissage d'un métier, force est de constater que la déficience des travailleurs accompagnés n'est pas pénalisante pour l'acquisition d'un certains nombres de techniques de production alimentaire, mais qu'il est aujourd'hui difficile de s'engager sur l'apprentissage d'un métier dans sa globalité. Néanmoins cette finalité reste un objectif pour les responsables d'atelier.

Au quotidien, l'équipe éducative travaille sur la motivation et la valorisation des points forts de la personne accueillie. Par ailleurs, tout au long de l'apprentissage professionnel, le moniteur d'atelier cherche à stimuler l'implication de chaque personne en lui confiant la responsabilité journalière de tâches collectives ou individuelles, selon son degré d'évolution :

- Responsabilisation de la personne pour l'amener à faire soi-même,
- Organisation de son travail dans le temps et dans l'espace.

Progressivement, l'autonomie dans le cadre du travail est développée en s'appuyant toujours sur les supports et outils adaptés. L'importance et la nature des soutiens dispensés au quotidien, sont fonction des différents types de handicap et des besoins individuels des personnes. Le dispositif de soutien professionnel aide à l'acquisition d'aptitudes nouvelles et permet l'accroissement du potentiel des travailleurs par :

- L'apprentissage des techniques professionnelles, qui se traduit par la démonstration régulière des gestes pratiques et techniques,
- Une adaptation des outils pour pallier le handicap, adaptation visuelle ou sonore, du matériel par exemple,
- L'apprentissage et le respect des règles d'hygiène et de sécurité,

Ces soutiens permettent aux travailleurs d'occuper efficacement un poste de travail et les amènent à développer leurs compétences.

● **Soutien socio-éducatif**

L'aide apportée a pour objectif l'acquisition d'aptitudes nouvelles et l'accroissement du potentiel des personnes par :

- Le maintien des acquis scolaires et le développement des connaissances, comme l'aide à la lecture,
- Le soutien à la communication par la LSF,
- Des informations autour du cadre institutionnel et réglementaire,
- Des visites d'entreprises afin d'y découvrir leur fonctionnement.

Les intervenants travaillent, aussi en lien avec d'autres services comme les SAVS qui permettent de compléter le réseau social, notamment dans les démarches administratives.

Pour les adultes sourds, une interprète peut intervenir pour aider à la communication en fonction des besoins. Soumise au secret professionnel elle peut donc traduire fidèlement tout propos lors des consultations médicales, des démarches administratives ou judiciaires, des entretiens individuels ou lors de réunions.

● **L'accompagnement en entreprise**

Favoriser la sortie des travailleurs handicapés vers le milieu ordinaire reste un objectif essentiel pour l'ESAT et constitue une motivation de progression en milieu protégé. En fonction des souhaits du travailleur handicapé, de son projet personnalisé et de ses possibilités, le chargé d'insertion du CFT est en mesure de proposer des stages au sein d'entreprises.

Pour l'utilisateur, c'est la possibilité de mesurer ses capacités techniques, d'adaptation dans un autre environnement et de lui ouvrir des perspectives d'insertion professionnelle. Cette immersion, en milieu ordinaire permet aussi, d'atténuer l'effet de rupture appréhendé par les intéressés.

En application de la loi du 11 février 2005, l'ESAT peut signer avec toute entreprise une convention de mise à disposition qui permet à la personne handicapée d'occuper un poste de travail protégé en milieu ordinaire. La personne n'est pas salariée de l'entreprise d'accueil, elle conserve son statut d'utilisateur de l'ESAT et bénéficie à ce titre des aides et du soutien individualisé nécessaires à son adaptation dans l'activité de son choix.

Cette période permet au travailleur et à l'entreprise, de mieux évaluer l'éventualité d'une insertion professionnelle définitive.

Actuellement l'ESAT utilise très peu la mise à disposition. Ce dispositif demande, pour la personne handicapée un réel niveau de productivité, une confrontation aux exigences du milieu ordinaire, une grande adaptabilité et représente une pression plus importante d'un point de vue physique et psychique. Pour le moment très peu d'utilisateurs correspondent à ce profil mais la sortie vers le milieu ordinaire reste un objectif d'action.

Par ailleurs il est prévu de mettre en place des fiches d'information et de procédures sur la mise à disposition pour que les professionnels y soient davantage sensibilisés et s'approprient les modalités de mise en œuvre de cette pratique.

● La santé au travail

Cette action contribue, avec la dimension professionnelle, à la prise en charge globale de la personne. Cet accompagnement consiste :

- A offrir un soutien médical, thérapeutique, social et éducatif pour garantir le maintien des acquis, y compris extraprofessionnels,
- A favoriser l'épanouissement personnel et social,
- A assurer la mise en œuvre du projet personnalisé.

Les travailleurs handicapés bénéficient d'une visite médicale annuelle dans le cadre de la médecine du travail ou en cas d'accident du travail. Concernant les prises en charge médicales et paramédicales, elles s'effectuent en libéral, en dehors du temps de travail.

Les prestations dispensées par la psychologue consistent à accueillir, écouter les personnes qui le souhaitent. Elle assure des soutiens individuels ou collectifs, elle accompagne l'utilisateur dans son statut de travailleur handicapé et participe à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés.

2.2.2 Individualisation de la prise en charge

Les usagers de l'ESAT ont un statut particulier puisqu'ils sont d'une part usager d'un établissement médico-social et d'autre part travailleur handicapé au sein d'une entreprise.

En tant que travailleur handicapé, ils sont soumis à une réglementation spécifique, avec des droits mais aussi des devoirs.

De par leur statut d'utilisateur d'un établissement médico-social, ils disposent tous d'un projet d'accompagnement personnalisé.

Toujours avec pour objectif, la valorisation par le travail, un dispositif d'accompagnement personnalisé des travailleurs est organisé afin de favoriser la progression de ses compétences professionnelles et de ses aptitudes sociales. Ainsi, des supports d'évaluation sont utilisés par les moniteurs d'atelier comme outils de base pour adapter la prise en charge au plus près des besoins de la personne.



2.3 Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages

2.3.1 Prestations

● **Prestations éducatives**

Du fait de son handicap, l'enfant est désavantagé dans sa communication et sa socialisation, l'éducateur doit donc l'accompagner dans tous les actes du quotidien :

- l'éducateur répond aux besoins essentiels de l'enfant. Il contribue à son éducation à la santé, notamment en matière d'hygiène corporelle, alimentaire et de façon plus générale à prendre soin de lui. Il le soutient le cas échéant pour rattraper certains retards d'apprentissage dans les gestes de la vie quotidienne,
- il veille à préserver sa place d'enfant dans sa vie scolaire et rééducative,
- il a soin de restaurer et/ou préserver la joie de vivre de l'enfant et de le considérer dans son individualité,
- il met en place des outils éducatifs, supports de la relation avec l'enfant,
- l'éducateur pose un cadre stable et structurant où les repères spatio-temporels sont fortement marqués,
- chaque outil mis en place sert un ou plusieurs objectifs qui visent à ce que l'enfant découvre et développe ses potentialités,
- l'évaluation des progrès de l'enfant et la préparation des projets individuels font l'objet d'échanges et d'un travail commun avec les autres professionnels composant l'équipe pluridisciplinaire.

Le rôle de l'éducateur est, de façon générale, d'aider l'enfant à grandir et à devenir autonome dans les actes de la vie quotidienne pendant les temps de prise en charge.

● **La prestation pédagogique**

Tout comme pour le SEEJS une convention avec l'Education Nationale a été conclue en 2010, créant l'Unité d'Enseignement du service.

Pour le SESSAD, les professionnels interviennent au sein des établissements scolaires et veillent à la mise en place d'un accompagnement individualisé par le biais de techniques et d'outils de compensation.

● **Prestations rééducatives**

Rééducation orthophonique :

L'orthophoniste prend en charge des enfants ayant des troubles du langage oral et écrit (versant expression et compréhension) et des troubles logico-mathématiques.

La prise en charge s'appuie sur un bilan préalable, soit transmis lors de l'admission, soit réalisé à l'entrée dans la structure. Par ce bilan, l'orthophoniste détermine les axes de travail, la fréquence, la durée des séances et les moyens mis en œuvre. Selon l'évolution de l'enfant, la prise en charge orthophonique peut être réajustée.

Les séances sont dispensées soit par les orthophonistes de l'unité soit par des professionnels en libéral. En effet, les difficultés de recrutement de ces professionnels amènent le service à conventionner et génèrent une organisation complexe. Toutefois les orthophonistes du service sont en lien avec les intervenants libéraux, ces derniers participent à la réunion de synthèse et fournissent un écrit annuel.

Rééducation psychomotrice :

La prise en charge thérapeutique et le travail de rééducation psychomotrice est le même que pour le SEEJS.

Plus particulièrement, chez l'enfant présentant des troubles spécifiques du langage des difficultés corporelles apparaissent quand le processus de symbolisation fait défaut. L'enfant exprime alors dans la relation, par ses actes ou sa manière d'être, une certaine souffrance.

Il présente souvent des troubles dans la structuration spatio-temporelle, dans la motricité globale et au niveau praxique.

Le contenu des séances est issu des propositions du psychomotricien et/ou des initiatives de l'enfant selon son expressivité, sa disponibilité, ses compétences. Le jeu étant l'abord privilégié.

● Prestations médico-psychologiques

La prise en charge du psychologue :

L'action du psychologue se situe à divers niveaux, dans une démarche clinique d'écoute et de soutien en direction des jeunes et des familles et dans un travail de réflexion avec les différents professionnels de l'équipe. Son rôle peut se décliner dans trois actions : un suivi auprès du jeune, un travail en direction des familles, un apport auprès de l'équipe pluridisciplinaire.

La prise en charge du neuropsychologue :

Le neuropsychologue prend en charge le bilan, l'exécution et l'évaluation des interventions thérapeutiques concernant les prérequis cognitifs indispensables à l'apprentissage du langage oral et écrit.

Ce bilan présente un aspect quantitatif mais surtout qualitatif. Il consiste à décrire les anomalies neurologiques mais aussi à préciser les capacités préservées sur lesquelles pourront s'appuyer les méthodes de rééducation et définir ainsi les séances de remédiation cognitive.

2.3.2 L'individualisation de la prise en charge

Les Projets d'Accompagnement Personnalisé sont élaborés annuellement en recueillant auprès des parents et du jeune, lorsque celui-ci est suffisamment mature, les souhaits de chacun. Pour ce faire des entretiens sont programmés au service ou au domicile familial. Les parents participent aux réunions avec l'équipe pluridisciplinaire pour formaliser des objectifs communs.

Afin de favoriser la collaboration des parents dans cette instance, une formation sur les troubles « DYS » est proposée aux familles et un livret des métiers a été créé pour que les parents identifient les apports des différents professionnels.

Ainsi les familles sont mieux armées pour participer à l'élaboration du PAP et se sentent reconnues comme des partenaires incontournables dans la construction du projet de vie de leur enfant.



2.4 Les Troubles du Spectre Autistique

Les professionnels des SAMSAH proposent un accompagnement selon 3 grandes approches : socio-éducative, thérapeutique et paramédicale. Les objectifs d'intervention visent à :

- Evaluer les besoins et les capacités d'autonomie (capacité fonctionnelle, cognitive, socio-adaptative, le profil sensoriel, la communication et les intérêts) de la personne,
- Engager un accompagnement social, paramédical, médical en milieu ouvert visant à une plus grande autonomie,
- Favoriser l'inclusion sociale, aider la personne dans son existence et dans la réalisation de ses projets (vie quotidienne, hygiène, santé, logement, démarches administratives, gestion budgétaire, formation et insertion professionnelle, insertion sociale, sportive et culturelle, gestions des relations sociales, vie affective),
- Ajuster chaque action aux demandes exprimées, aux besoins repérés et validés par la personne dans le cadre de son Projet d'Accompagnement Personnalisé,
- Assurer le suivi et la coordination des différents intervenants autour du projet de la personne,
- Apporter de l'aide aux aidants et à l'entourage,
- Apporter conseils et soutiens techniques aux différents partenaires non spécialisés en TSA.

2.4.1 Prestations

- **La Plateforme-ressource** : C'est un espace d'accueil, d'écoute, de conseil et/ou d'orientation qui est proposé aux adultes et/ou leurs familles, avec ou sans notification. Elle peut s'adresser également aux différents professionnels en qualité de ressource.
- **L'accompagnement ponctuel** : Il s'agit d'un accompagnement sur un objectif précis, encadré par un ou deux professionnels identifiés, le tout dans un temps donné.

> Conditions :



> Déroulé :

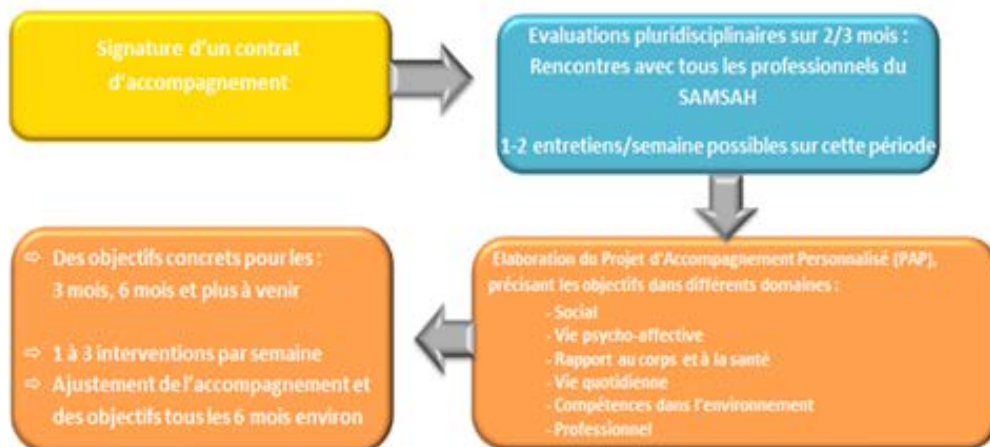


- **L'accompagnement global** : il s'agit d'un accompagnement soutenu multidimensionnel avec une fréquence intense d'intervention et qui correspond à l'habilitation.

> **Conditions :**



> **Déroulé :**



Quelle que soit la modalité d'accompagnement, la personne accompagnée reste responsable de ses choix et des démarches à entreprendre. Les interventions sont majoritairement réalisées en binôme pour permettre une complémentarité des spécificités.

Les outils principalement utilisés sont des séquentiels, des analyses de tâches, de la psycho éducation et des scénarii sociaux

Focus sur le job coaching

Le job coaching implique non seulement un travail préalable avec l'adulte en situation de handicap pour identifier ses compétences et ses difficultés, mais aussi avec l'entreprise. Le job coach réalise ainsi une analyse de poste et propose des aménagements à l'entreprise. Outre l'accompagnement proposé à la personne avec TSA, le job coach accompagne ainsi l'employeur et ses salariés dans la compréhension du fonctionnement de la personne avec TSA et dans la mise en place d'un environnement facilitateur pour celle-ci. L'ajustement est mutuel et facilité par ce tiers extérieur à l'entreprise.

Le Handicap Rare

Le SAMSAH 76 propose également un accompagnement pour des adultes avec Handicap Rare. Le Handicap Rare correspond à la combinaison de 3 types de rareté qui sont :

- la rareté des publics, 1 cas sur 10000
- la rareté des combinaisons de déficiences
- la rareté et complexité des technicités

Le SAMSAH du CFT possède deux domaines principaux de technicité qui sont la surdicécité et les Troubles du Spectre Autistique.

2.4.2 Individualisation de la prise de charge

Avant la mise en place de l'accompagnement, les professionnels proposent 3 temps importants qui sont :



Toutes les prestations sont adaptées au fur et à mesure en fonction du projet personnalisé réalisé dans les 3 mois suivant la signature du contrat de séjour.

Le Projet est réalisé par l'équipe pluridisciplinaire avec la personne concernée sous la responsabilité du cadre, après avoir recueilli et évalué les besoins et attentes de l'adhérent :

- Une contractualisation du projet entre la personne et le service,
- L'élaboration d'un projet personnalisé, mis à jour chaque année,
- Une évaluation actualisée tous les 6 mois,
- Adaptation des temps de rencontres avec les adhérents ou les aidants en fonction de leur disponibilité (RDV, VAD en soirée),
- Adaptation des outils de présentation du service, des outils d'évaluation et d'accompagnement aux spécificités du public accueilli.



3 Méthodologie d'action

3.1 Participation des usagers

Le projet d'établissement 2016-2020 de l'IDEFHI réaffirme, l'importance de la participation des usagers. Afin de renforcer la prise en compte des droits des personnes accompagnées, une charte d'engagement au respect des droits de participation du public a été élaborée et validée lors du CA du 24 avril 2017.

Cette charte détaille 4 aspects des principes qui doivent guider les professionnels dans leur relation et rapport avec les personnes accompagnées et accueillies et leur famille (le sens de la participation, les formes de participation, les engagements en termes de droits et devoirs contractés par chaque groupe d'acteurs participant à la vie de l'institution, les instances de participation.

Le CFT a mis en place plusieurs formes d'organisation de l'expression et de la participation des usagers :

- la mise en place de Conseils de la Vie Sociale,
- le groupe de parole des usagers,
- les « café rencontres ».

3.1.1 Le Conseil de la Vie Sociale

Forme de démocratie représentative, le Conseil de Vie Sociale permet aux usagers et aux familles de participer à la vie de l'établissement et ainsi de faire l'apprentissage de la citoyenneté.

Cette instance, qui comporte des représentants des usagers et de leurs parents, du personnel et du Conseil d'Administration de l'IDEFHI, se réunit trois fois par an et donne son avis sur l'organisation, la vie quotidienne, les activités, les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements...

Au CFT, plusieurs CVS existent :

- SEEJS,
- TSLA,
- ATJ/FH,
- ESAT.



En 2017, le CVS de l'ESAT s'est réuni deux fois contre une seule fois en 2016. L'objectif est porté à trois fois pour l'année 2018, comme pour l'ensemble des unités du CFT.

Afin de disposer d'une meilleure représentativité, de faciliter la communication et la remontée d'information, il a été convenu de doter le CVS d'un représentant par secteur d'activité :

- Agroalimentaire,
- Maraichage – Horticulture – Magasin,
- Clos des Roses.

Les services de milieu ouvert (SAVS, SESSAD, SAMSAH), ne disposent pas de CVS. La consultation et l'expression des usagers prend d'autres formes (réunions d'échange sur le service entre usagers et professionnels, enquête de satisfaction...). Développer de nouvelles formes de participation est un travail nécessitant de s'adapter aux attentes des usagers afin de garantir leur participation et leur expression.

3.1.2 Le Groupe de parole des usagers

Au SEEJS, un groupe d'expression mensuel, réunissant tous les jeunes, est animé par l'équipe éducative et vise l'apprentissage des débats et de la prise de parole.

L'objectif est de mettre en place un fonctionnement adapté afin de permettre à l'enfant ou l'adolescent d'être acteur de la vie institutionnelle et de l'amélioration de la vie en collectivité.

Tout en étant régulières, ces réunions sont aussi organisées de manière réactive, en réponse à des événements d'actualité ou à des questions qui se posent de manière urgente.

Des réunions de communication à l'atelier de jour ont lieu une fois par mois et une semaine avant le CVS en présence de tous les usagers et l'équipe éducative. L'interprète est sollicitée à chaque réunion. Les activités sont ainsi réévaluées par les adultes, de nouveaux ateliers leur sont proposés. A cette occasion, ils expriment leurs souhaits (stages, activités, sorties). Elles permettent également de faire un rappel des règles de vie au sein de l'atelier de jour et au restaurant du personnel. Au Foyer d'Hébergement, l'organisation mensuelle d'un espace « parole » permet aux usagers de disposer d'un temps d'échanges et favorise la participation à leur projet de prise

en charge. Cet espace est l'occasion d'aborder ensemble les questions d'actualités, liées notamment à la vie du service.

Dernièrement, ces temps sont principalement dédiés à l'évolution des modes d'hébergement proposé par le service à compter de septembre 2018. Ces déménagements nécessitent de communiquer sur les aspects de ce grand changement pour des adultes qui vivent depuis de nombreuses années au sein du même appartement.

Cet espace de parole est également organisé la semaine qui précède le CVS afin de permettre à chacun de transmettre questions ou sujet par la voix du représentant des usagers à cette instance.

3.1.3 La nouvelle participation des familles : les « Café rencontres »

Depuis deux ans, des café-rencontres ATJ/FH avec les familles ont été mis en place. Animés par une éducatrice de l'atelier de jour, une éducatrice de l'hébergement, la psychologue et le cadre socio-éducatif, ces café-rencontres ont démontré un intérêt réel pour les familles de bénéficier de temps d'échanges entre eux et avec les professionnels.

L'idée, présentée aux familles a suscité un intérêt tel que ces mêmes familles ont acquiescé à l'idée d'autres temps, de manière trimestrielle et sur une durée d'environ 2 heures.

Les thèmes vieillissement, autonomie, sexualité, mesures de protection juridique ont été abordés. D'autres sont à venir et les familles demandent ardemment la poursuite de ces moments d'échanges.

L'idée de ces café-rencontres est venue des sollicitations nombreuses des familles sur des sujets divers mais qui concernaient leurs enfants devenus adultes. Il a alors semblé opportun d'envisager des réponses sous forme de partage d'expériences et c'est pourquoi les familles des adultes de l'hébergement comme de l'atelier de jour ont été contactées

Cette participation des familles est également mise en place au SAMSAH de Bois Guillaume avec des rencontres programmées trois fois dans l'année, sur un modèle de pair-aidance.

3.2 Parcours de l'utilisateur : admission-sortie

3.2.1 Procédure d'admission et l'accueil

● **L'admission des enfants (SEEJS, TSLA, SESSAD)**

Une fois l'orientation notifiée à la famille (notification MDPH ou en cours de demande), plusieurs possibilités peuvent se présenter :

- La famille contacte le secrétariat et fait valoir la demande d'inscription de son enfant en liste d'attente,
- Un professionnel de service social ou médico-social sollicite le CFT, au nom de la famille, pour inscrire l'enfant en liste d'attente.

La majorité des admissions se fait lors de la rentrée scolaire mais des accueils peuvent s'organiser au cours de l'année en fonction des sorties réalisées.

Le SEEJS accueille des enfants du département de l'Eure afin d'éviter qu'ils ne se retrouvent sans solution et en rupture de parcours. Si besoin une journée et une nuit de découverte peuvent être proposées.

Les admissions sont gérées selon un niveau de priorité, l'ancienneté de la notification et/ou de l'inscription en liste d'attente. Le dossier est ensuite transmis aux personnes qui assureront la Visite de Préadmission : le responsable de l'unité, le médecin psychiatre (TSLA et SESSAD) et l'assistante sociale.

Sous réserve de l'accord de la famille, l'admission est prononcée par la Direction du CFT. Un courrier de confirmation est alors adressé à la famille avec la liste des pièces à fournir pour l'admission.

Lors de l'admission, les parents accompagnent leur enfant. Ils sont accueillis par le responsable de l'unité et l'équipe éducative référente. Ce même jour, les familles sont reçues par le secrétariat des usagers, l'infirmière, l'assistante sociale afin de constituer et de finaliser le dossier administratif, social et médical du jeune. Les familles :

- Se font remettre et commenter le livret d'accueil, auquel sont annexés la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, le Règlement de fonctionnement de l'unité, la liste des personnes qualifiées.

- Transmettent les documents administratifs nécessaires.
- Signent le contrat de séjour qui vient finaliser l'admission.
- Reçoivent des informations sur les modalités de transport domicile/CFT.

● **L'admission des adultes (ATJ, FH, SAVS)**

Ces services travaillent en réseau avec les autres établissements enfants/adultes ayant la même mission d'accompagnement.

Les admissions de nouveaux usagers sont donc souvent réalisées à la suite d'un travail commun entre établissements ou services et en présence de la famille à travers des visites de l'unité dans un premier temps, des stages d'observation et d'admission dans un deuxième temps.

L'adulte accueilli est orienté vers l'établissement en toute connaissance de cause et la notification CDAPH permet de formaliser cette entrée.

3.2.2 Processus de sortie

Le parcours de l'utilisateur peut comporter un passage entre deux unités correspondant à un changement de modalité de prise en charge (TSLA/SESSAD ; FH/SAVS ; ESAT/ATJ...). L'utilisateur et sa famille sont alors accompagnés dans ce changement qui est anticipé plusieurs mois à l'avance.

Lorsque l'évaluation de la situation de l'utilisateur par l'équipe pluridisciplinaire et la famille conclut à une sortie du dispositif, cette dernière est préparée progressivement.

S'agissant d'un public adulte, nous n'observons que peu de sorties, l'ATJ, le FH ayant une mission d'accompagnement tout au long de la vie adulte de la personne accueillie.

Les sorties se font principalement vers des foyers de vie classiques ou médicalisés, du fait du vieillissement de la personne handicapée elle-même ou de celui de son entourage.

Dans ces démarches, l'établissement et l'équipe ont un rôle d'accompagnement, de soutien, d'information et d'orientation auprès de la famille souvent démunie face à cette évolution de la prise en charge.

L'équipe du SAVS mène actuellement une réflexion approfondie sur le bien-fondé de certaines mesures au long court.

3.2.3 Le parcours du travailleur handicapé à l'ESAT

L'admission d'un travailleur Handicapé au sein de l'ESAT est pilotée par le chargé d'insertion du CFT pour ce qui concerne l'adéquation entre le besoin de l'adulte et sa capacité à intégrer l'unité. Pour la partie administrative, le secrétariat des usagers du CFT, se charge de la constitution du dossier et de contrôler la conformité des pièces.

● Les périodes de stage

L'origine d'une demande d'admission est principalement liée à un stage permettant la découverte d'un des ateliers. Le réseau de connaissances et de partenaires du chargé d'insertion est la source quasi-exclusive des demandes de stage faites sur notre ESAT.

Récemment, l'instauration d'un suivi par la MDPH des demandes de stages a un impact non négligeable sur le taux d'accueil de ce profil d'usagers.

Le dispositif MISPE⁷ formalise et cadre dorénavant l'accueil de stagiaire tant en termes d'objectifs, de profil, et de durée des périodes de stage.

Pour l'accueil de stagiaires provenant d'IME, le dispositif de conventionnement n'évolue pas et permet un accès facilité aux stages de découverte.

A la suite d'un stage de découverte, le chargé d'insertion du CFT se charge de recueillir auprès des responsables d'atelier et du stagiaire, les éléments nécessaires pour formaliser le bilan de cette période. L'avis favorable de l'équipe pluridisciplinaire, permet au demandeur de transmettre sa demande d'intégration par le biais de l'envoi d'une lettre de motivation et de son curriculum vitae.

Chaque demande donne lieu à une réponse individualisée permettant d'informer le travailleur de la suite donnée à sa demande : inscription sur liste d'attente, demande de complément d'informations administratives ou concernant sa prise en charge dans le milieu ordinaire,...

⁷ Mise en situation en milieu professionnel en établissement et service d'aide par le travail

● L'admission

A la survenance du besoin d'embauche, les demandeurs inscrits sur la liste d'attente sont sollicités par courrier, afin de confirmer leur intérêt sur l'atelier.

Après confirmation, un rendez-vous est proposé par le responsable de l'ESAT, afin de signer le contrat d'aide et de soutien par le travail, prendre connaissance du règlement intérieur et du livret d'accueil et enfin fournir les documents administratifs.

Un rendez-vous avec le médecin du travail et l'infirmière est également fixé afin de valider l'aptitude au travail.

Une fois signé, le contrat d'aide et de soutien est envoyé à la MDPH, au mandataire et au SAVS (si existants). Le contrat est signé pour 6 mois, correspondant à la durée de la période d'essai. Il peut être interrompu à la demande de la MDPH, de l'usager ou de l'ESAT.

A la fin de la période d'essai, si l'usager souhaite rester à l'ESAT et que l'équipe éducative le valide, un avenant est signé.

● La sortie de l'ESAT

Le taux de sorties de l'ESAT est très faible, et il n'y a que très peu de turn-over des travailleurs en situation de handicap. Les fins d'accompagnement constatées en 2017 sont liées à un départ en retraite, et à une inaptitude liée à la suite d'un arrêt longue maladie.

D'autres départs de l'ESAT peuvent concerner un transfert vers un autre ESAT de la région en lien avec le projet personnalisé des travailleurs, une démission du travailleur en cas de désaccord sur le projet individualisé, de changement de domicile...

Un des objectifs de l'ESAT est d'accompagner le travailleur en situation de handicap vers le travail en milieu ordinaire. Force est de constater que cette solution de sortie reste exceptionnelle pour ce qui concerne notre service (< 1%).

3.2.4 Le parcours de l'adhérent au SAMSAH

● Procédure d'admission

Deux conditions sont nécessaires : avoir un diagnostic TSA et une notification MDPH avec une orientation SAMSAH TSA.

Suite à l'étude du dossier par l'équipe pluridisciplinaire, une rencontre a lieu dans les locaux du SAMSAH, assurée par un binôme psycho-éducatif : présentation du service, recueil des éléments sur le parcours et projet de vie de la personne, demande des pièces administratives pour dossier. S'en suit un point en équipe et prise de décisions sur les suites de l'accompagnement proposé (ponctuel ou global : signature contrat de séjour dans le cadre d'un accompagnement global).

● Procédure de sortie

L'accompagnement est prévu pour une moyenne de deux ans pouvant aller jusqu'à la fin de la notification MDPH si des besoins spécifiques sont identifiés. Ainsi, la sortie est prévue lorsque les objectifs déclinés dans le PAP sont atteints.

3.3 Démarche qualité

Le Centre François Truffaut a intégré l'enjeu que représente aujourd'hui, et pour les années à venir, la qualité des prestations, des relations et des procédures qu'il propose dans l'exercice de ses missions.

Cette démarche, impulsée depuis plusieurs années, se décline en Plan d'Amélioration Continue de la Qualité (PACQ). Par ce plan, le service s'engage à mener des actions correctives dans les domaines repérés, dans les échéances fixées. Ces actions seront prouvées à l'aide d'indicateurs de suivi et de résultat.

Ce plan d'action a différentes sources : projet de service, questionnaires de satisfaction, CPOM, mais aussi les évaluations internes et externes qui ont eu lieu en 2010 et 2014. L'évaluation est un outil de la démarche qualité, qui mesure à intervalles réguliers le niveau d'atteinte des objectifs que le service s'est fixé dans le cadre de la démarche qualité.

Le CFT s'est doté d'un « référent qualité » et d'un suppléant parmi les responsables de la structure. Ce dernier participe à la Commission Technique Qualité (CTQ) de l'Etablissement constituée de cadres de chaque service, et animé par le chargé de mission Qualité de la Direction des Politiques d'Accompagnement (DPA) de l'IDFHI.

L'instance de pilotage de la démarche au sein du service est le COPIL Qualité et Ethique, qui se réunit tous les deux mois. Il est composé d'un professionnel de chaque unité, représentant les différents métiers au sein du service, d'un représentant des usagers, d'un représentant des familles et animé par la direction en lien avec le référent qualité.

Sa mission est d'initier, suivre et évaluer les actions et travaux liés à la mise en œuvre du plan d'action, et à la démarche d'amélioration continue de la qualité plus globalement.

Il s'agit donc d'une instance de veille, qui se doit aussi d'être force de proposition et de relai dans chaque équipe.

L'enjeu dans le service est de réellement positionner tous les professionnels du service, comme acteurs de cette démarche, qui doit être ressentie comme utile dans leur pratique, afin de parvenir jusqu'à l'utilisateur et la prestation qu'on lui apporte.



3.4 Travail en réseau

Le Centre François Truffaut dispose de services et de professionnels de champs de compétences différents. Chacun des dispositifs travaille en partenariat ou en réseau selon les modalités de prise en charge.

Ainsi, le CFT est membre du Groupement de Coopération Social et Médico-Social (GCSMS) « réseau sensoriel normand » constitué en 2016. Le projet de « réseau sensoriel normand » réunit dans un premier temps des établissements et services engagés dans l'accompagnement des enfants ou adultes déficients sensoriels des territoires de Haute et Basse Normandie. Ces établissements avaient, pour partie, l'habitude de partager leurs réflexions sur les problématiques liées à la déficience sensorielle (la déficience auditive et la déficience visuelle).

Lors de la signature de la convention constitutive du GCSMS, un vote a désigné le Directeur du Centre Normandie Lorraine comme administrateur et la Directrice du CFT comme administrateur adjoint du GCSMS. (Réélection à l'identique en avril 2018).

L'ESAT est également inscrit dans un certain nombre de réseaux : GEPSO (Groupe National des Etablissement Publics Sociaux et Médico-Sociaux), ANDICAT (Association Nationale des Directeurs et Cadres d'ESAT), ESAT-EA en Métropole Rouen Normandie, Différent & compétent (Reconnaissance des acquis), Norm'Handi (Groupement d'intérêt économique),...

De plus, l'ESAT accueille des stagiaires en nombre. En 2017, sur 99 accueils de stagiaires, la répartition de l'origine des demandes était celle-ci :

Depuis sa création, le SESSAD TSLA assure un travail partenarial particulièrement conséquent puisque celui-ci vise aussi à faire connaître et reconnaître les spécificités de TSLA aux dispositifs de droits communs. Au cœur même des missions du SESSAD de viser l'intégration scolaire et l'acquisition de l'autonomie de

l'enfant dans diverses dimensions (vie sociale, psycho affective, corps et santé, vie quotidienne, scolaire), les professionnels sont ainsi régulièrement amenés à travailler et s'inscrire dans des dynamiques partenariales avec : l'Education Nationale (enseignant référent, professeurs, CPE), Les PEP76 SESSAD Beethoven, le CRAHN, l'IREPS, les psychologues et orthophonistes libéraux, le Centre ressource du CHU, certains dispositifs de la Protection de l'Enfance (UOE, UAF, MAPA, AED), les Centres Médico Sociaux, une association de parents GPS DYS...

Enfin, les SAMSAH s'inscrivent également dans une démarche partenariale forte, en premier lieu avec le Centre de Ressources Autisme de Haute Normandie (CRAHN) : réseau d'habilités sociales, réseau sensoriel, réseau des psychologues, réseau des éducateurs/IDE, participation au forum à destination des aidants familiaux. Le CFT est également membre du réseau SAVS/ SAMSAH de Normandie où nos trois services sont inscrits.

D'autre part, des temps d'échanges sont mis en place avec le SAMSAH Les carraques, des rencontres partenariales sont organisées avec les professionnels de CAPEMPLOI/POLEMPLOI (travail de collaboration avec les conseillers), psychologue du travail, Handisup, des partenaires médico-sociaux : SAVS, ESAT...





4 Pilotage du service

4.1 Organisation du service

4.1.1 Organisation des ressources et des compétences

● **L'équipe de direction : composition et fonction**

L'équipe de direction est composée de quatre responsables d'unités sociales et médico-sociales (RUSMS), un responsable administratif (RA), un directeur et un adjoint au directeur.

Si elle n'enlève pas au directeur la capacité de décider, l'entité « équipe de direction » constitue un lieu de réflexion, d'examen des priorités, d'analyse du fonctionnement institutionnel et d'élaboration stratégique. Elle permet le maintien de la cohérence et de la complémentarité des unités du service, et la vitalité du projet de service.

Les membres de l'équipe fonctionnent en binômes, qui se remplacent mutuellement en cas d'absences (prévue ou imprévue), afin de garantir la continuité du service et de l'action.

Une astreinte cadres est en place en permanence dans le service, en dehors des horaires d'ouverture des bureaux, pour répondre aux situations d'urgence.

● **Un fonctionnement en unités : travail en équipe pluridisciplinaire à taille humaine**

Chaque responsable d'unité est responsable de l'organisation et du fonctionnement de plusieurs unités, et de la coordination des équipes pluridisciplinaires.

Chacune des neuf unités est en effet animée par une équipe pluridisciplinaire, dont le RUSMS a la responsabilité (hiérarchique ou fonctionnelle).

Les modalités d'accompagnement du CFT étant très variées, les organisations et compositions d'équipes le sont tout autant.

L'équipe administrative, sous la responsabilité d'une responsable administrative, assure les fonctions supports aux unités d'accompagnement, et est organisée par pôles de compétences : pôle ressources humaines, pôle financier et pôle usagers (enfants/adultes).

● **Un métier spécifique au Centre François Truffaut : l'interprétariat en LSF**

La compréhension et la traduction en LSF, la transmission exacte de la pensée et du discours de l'enfant, de l'adulte, de la famille ne va pas sans l'intervention d'un interprète comme il est précisé dans le 5ème alinéa de l'article D 312-103 du Code de l'action sociale et des familles.

Si l'éducateur peut jouer un rôle de médiation et d'information, il n'a pas la compétence et la qualification requise pour interpréter fidèlement, pour traduire en toute neutralité. Il peut en ressortir des contre-sens, des malentendus, voire une intrusion de l'éducateur dans la vie privée et intime des personnes (visite médicale, audience judiciaire...).

Pour soutenir ses usagers dans des démarches particulières, le Centre François Truffaut dispose d'interprètes afin de répondre au mieux à ce besoin de communication.

4.1.2 Le mode de management du service

● **Un management participatif**

Le management participatif permet à chaque professionnel, dans son champ éducatif, thérapeutique, technique, administratif, de s'approprier un espace de pensée pour ensuite mettre en place des actions, individuellement et collectivement.

Ce mode de management permet également de favoriser la participation au projet d'ensemble, en donnant cohérence et lisibilité, et de développer la responsabilisation et l'autonomie des professionnels du service.

● **Le principe de délégation**

Le management participatif implique un travail de positionnement des cadres dans le service. Leur délégation comporte plusieurs aspects : projets d'accompagnement des usagers, management de l'équipe, responsabilité des locaux, gestion des crédits éducatifs...

Des dialogues de gestion (sur les temps de réunion de direction) sont mis en place entre la direction du service et chaque cadre, plusieurs fois dans l'année, relatifs aux sujets en lien avec le fonctionnement des unités gérées par le cadre.

4.1.3 Les outils de management : la politique de formation et la politique d'évaluation

● **La formation**

Annuellement, chaque agent bénéficie d'un entretien dit de « formation » au cours duquel l'intéressé émet ses vœux prioritaires en matière de formation individuelle, tant dans le domaine du renforcement des compétences que de l'éventuel souhait de reconversion professionnelle, l'ensemble de ses vœux, agrégés au niveau de l'IDFHI, abouti à un plan pluriannuel de formation.

Une part du crédit global de formation de l'IDFHI est redistribuée au CFT favorisant l'appropriation des nouvelles connaissances et de nouveaux outils pour une adaptation des pratiques, en prenant en compte les éléments contextuels institutionnels spécifiques au CFT.

● **L'évaluation**

Un entretien annuel d'évaluation est aussi mené annuellement pour chaque professionnel, titulaire de la fonction publique ou contractuel depuis 6 mois ou plus, par son supérieur hiérarchique. Il relève d'une démarche dynamique qui associe le professionnel et sollicite sa contribution.

Les objectifs posés aux professionnels s'inscrivent dans le cadre de la politique et du projet du service, auxquels chacun doit contribuer. L'entretien permet de dépasser le contexte de l'équipe et de s'orienter vers une gestion individualisée des personnels.

L'entretien permet d'aborder la question de la mobilité, qui est bénéfique dans les trajectoires individuelles, car elle permet de ne pas rester ancré sur des habitudes professionnelles et peut éviter les situations de démotivation et d'usure professionnelle.

Les opportunités offertes par l'IDFHI, sa taille et la variété de ses services, sont favorables aux changements pour les professionnels et à l'évolution des carrières.

4.2 Une gouvernance fondée sur la transversalité et sur le pilotage par objectifs

Dans son Projet d'Établissement 2016-2020, l'IDEFHI affirme comme un axe fort l'amorce d'un travail de fond sur la gouvernance afin d'améliorer la communication et de répondre au problème d'inertie de l'organisation.

Le Centre François Truffaut a donc adapté son fonctionnement pour optimiser la communication et développer des instances de réflexions permettant la transmission d'informations que ce soit en direction des équipes éducatives ou de la direction.

4.2.1 Les instances de communication interne

L'action et la réflexion des équipes du service s'élaborent lors de temps de réunions, temps d'investissement importants, mais nécessaires à la vie du service, à sa régulation et à la qualité qu'il produit. En effet, ces temps de recul s'alimentent de l'action du service, et l'enrichissent en retour. Ils conduisent à l'évaluation quotidienne de la mise en œuvre du projet du service et la qualité du service-rendu.

Différents temps de réunions sont organisés au sein du Centre François Truffaut :

- Les réunions institutionnelles : communication aux professionnels des bilans, évolutions et projets de service, de l'établissement ou des politiques publiques,
- Les réunions de direction : échanges sur les projets et actualités de l'établissement, du service et des unités, mais aussi prise de décisions et élaboration collective,
- Les réunions d'équipes pluridisciplinaires de chaque unité (et réunion de l'équipe administrative) : diffusion des informations institutionnelles, organisation et fonctionnement de l'unité, échanges sur l'évolution des situations des usagers,
- Les réunions de synthèse et de PAP : élaboration collective d'un projet personnalisé, au vu des objectifs de l'accompagnement, des observations réalisées par l'équipe et des attentes de l'utilisateur et de sa famille.

4.2.2 La déclinaison de l'organisation matricielle au sein du service

● Les lignes fonctionnelles au niveau de l'IDEFHI

Les lignes fonctionnelles sont les instances techniques spécialisées permanentes, instaurées à l'IDEFHI en janvier 2017, dans le but d'augmenter la performance globale des services et d'accroître les compétences des professionnels.

Les domaines d'intervention des lignes fonctionnelles concernent une dimension de la prise en charge des usagers ou du fonctionnement du service.

Chaque ligne fonctionnelle est animée par un responsable d'un service fonctionnel de l'IDEFHI et les participants sont les autres directeurs de l'IDEFHI, sur les six thèmes suivants : politiques d'accompagnement, ressources humaines, cadre de vie, numérique, achats-finances-contrôle de gestion et communication.

La ligne fonctionnelle définit les priorités, sujets qui seront travaillés ensuite en comité technique, puis elle reprend le contenu des travaux pour les étudier et en faire une synthèse.

Les comités techniques sont animés par des cadres des services fonctionnels concernés, et y participent des cadres des autres services de l'IDEFHI.

Au sein de l'équipe de direction du CFT, les RUSMS sont positionnées sur les comités techniques relatifs aux politiques d'accompagnements. La responsable administrative sur ceux relatifs à la gestion administrative des usagers et des ressources humaines, le système d'information, les finances et les outils de communication.

● **La diffusion des réflexions transversales au sein du service**

Tout l'enjeu de cette organisation est d'utiliser la transversalité de l'IDEFHI afin de favoriser une montée en compétence de chaque service, et donc du Centre François Truffaut.

La réunion de direction est le lieu privilégié pour la diffusion et le partage de l'information relative aux travaux en cours, mais aussi pour permettre la remontée par les cadres représentant le service aux comités techniques, des pratiques, points de vue, priorités ou difficultés issues du terrain.

En effet, la mise en place d'outils, de procédure, de partenariats issus des lignes fonctionnelles et comités techniques doit correspondre aux besoins des unités, leur permettre d'améliorer la qualité de l'accompagnement, mais aussi de mieux respecter la réglementation dans ses différents aspects (droits des usagers, référentiels de bonnes pratiques, organisation du temps de travail, prévention des risques professionnels...).

Il importe aussi que ces travaux soient connectés aux équipes, et pour cela les RUSMS ont un rôle déterminant et une responsabilité dans l'appropriation des outils par les agents, et notamment les personnels éducatifs. Lors des réunions d'unités, les RUSMS reprennent les thèmes de la réunion de direction et s'assurent de l'appropriation et leur mise en œuvre par les agents.

S'agissant de la démarche qualité, le Copil Qualité et Ethique du service est un vecteur supplémentaire pour la diffusion des travaux du Comité Technique Qualité IDEFHI.

● **Dialogues de gestion**

Deux dialogues de gestion sont organisés annuellement en présence du Directeur Général et de ses adjoints, du Directeur du CFT, de son Adjoint, des Responsables d'unités et du Responsable administratif.

Cette instance privilégiée permet de relater la vie du service en abordant les sujets en lien avec le fonctionnement : public accueilli, ressources humaines, gestion financière et investissement, qualité...

Au-delà de rendre compte uniquement de ce qui se fait dans le service, il permet aussi de répondre aux attentes de la Direction Générale, de définir des objectifs et orientations nouvelles pour la qualité de l'accompagnement.



4.3 La qualité de vie au travail

4.3.1 La démarche de prévention des risques professionnels

Il s'agit d'assurer à chaque professionnel sur son lieu de travail son intégrité physique et mentale, ainsi que la possibilité d'exercer son métier dans les meilleures conditions. Ainsi les mesures prises pour la santé et la sécurité des salariés sont en cohérence avec le soin que l'institution apporte à la santé et la sécurité des usagers. C'est dans cet esprit que l'IDEFHI aborde la démarche de prévention des risques encourus au travail.

La démarche consiste à identifier et évaluer les risques, puis à mettre en place des actions correctives et de prévention.

● Identifier et évaluer les risques

L'évaluation est menée par unités de travail du service, issues d'un découpage géographique et par activité. Régulière et sous la responsabilité de l'adjoint de direction et le soutien technique du relais sécurité du service, elle prend la forme de visites des locaux et d'entretiens collectifs et individuels.

Les différents types de risques sont recensés (physiques ou psychologiques, liés à la conduite des véhicules, au travail de nuit, aux produits utilisés, à la violence potentielle des usagers...), et classés en fonction de leur gravité et de leur fréquence d'exposition, afin de dégager des priorités.

Les résultats de l'évaluation sont regroupés dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), remis à jour annuellement et transmis au CHSCT de l'établissement.

Ce document est un outil de pilotage des actions de prévention.

● Mettre en place des actions de prévention

Les actions à mettre en place au regard des risques recensés forment le Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail (PAPRI Pact).

Ce document indique, pour chaque type de risque, les actions à mettre en œuvre, le délai de réalisation, les moyens financiers, humains et organisationnels, le responsable de la réalisation et le responsable du suivi.

La mise en place des actions est ensuite retracée dans le document unique, document en perpétuelle évolution, reflet des améliorations des conditions de travail de chaque unité de travail.



4.3.2 Les outils préventifs et curatifs

Parmi les risques encourus, au regard des missions remplies par le Centre François Truffaut et de la population accueillie, les professionnels peuvent être soumis à des risques d'agressivité, voire de violences physiques ou psychologiques de la part des usagers.

● **Les analyses des pratiques professionnelles**

L'analyse des pratiques professionnelles sert deux objectifs : l'un de formation individuelle et collective, l'autre de soutien aux professionnels.

L'objectif de ces groupes vise la cohérence institutionnelle et s'intéresse à la conception éducative et à sa mise en pratique. En appui sur le vécu quotidien et le stress qu'il peut induire, l'analyse individuelle et collective favorise élaboration et distanciation, nécessaires à un positionnement adapté.

Des analyses des pratiques professionnelles ont été mises en place au CFT. Ne répondant plus à l'attente des agents dans leur forme, celles-ci ont été interrompues. La nécessité de reprendre ce type d'échange a de nouveau été exprimée par les équipes et une reprise des séances sera engagée.

● **La gestion des événements indésirables**

Bien que peu nombreux au CFT, les événements indésirables génèrent une situation difficile pour l'utilisateur qu'il soit auteur ou victime ainsi que pour les professionnels. Ces événements sont systématiquement traités selon le niveau de gravité soit par l'équipe éducative soit par l'équipe de direction.

Afin de diminuer l'occurrence et l'impact de ces événements, une instance de gestion et de réflexion est programmée annuellement, ou aussi souvent que nécessaire. Pilotée par l'Adjoint de Direction, cette instance est adressée aux équipes éducatives qui disposent ainsi d'un espace dédié à cette problématique.

● **Le pôle santé au travail**

Le pôle santé au travail est constitué à l'IDFHI par un médecin du travail, une infirmière du travail, une psychologue du travail et une assistante sociale du personnel.

Cette équipe a un lien direct avec les professionnels, qui peuvent la solliciter dès que besoin, son rôle étant à la fois préventif et curatif.

Un travail de collaboration est en place entre l'équipe de direction et le pôle santé au travail, et notamment le médecin du travail et la psychologue, dans le respect du secret médical.

La direction et les RUSMS les informent en effet lorsque la situation d'un agent paraît inquiétante, ou en cas d'accident du travail, et oriente le professionnel vers eux.

La politique de soutien aux professionnels vise aussi à réduire les phénomènes d'usure professionnelle. En lien avec la DRH et la Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences, la direction du CFT peut orienter les professionnels afin qu'ils expriment leurs souhaits ou difficultés pour envisager d'autres orientations professionnelles avec ou sans formation.







2ème PARTIE : LE PROJET STRATEGIQUE

Le projet stratégique du Centre François Truffaut présente les éléments nouveaux, qui viendront compléter ou faire évoluer le fonctionnement et les prestations du service décrits dans la 1ère partie du projet, dans les cinq années à venir.



1 Pôle de compétence surdit  et/ou d ficiance

L'accompagnement des enfants et des adultes souffrant de handicap auditif par le Centre Franois Truffaut n cessite aujourd'hui de mieux anticiper les parcours et de renforcer les dispositifs. Une force du Centre Franois Truffaut est de b n ficier d'une large palette de modalit s d'accompagnement, et l'opportunit  de d velopper d'autres prestations doit  tre saisie.

1.1 Le SEEJS : Mieux accompagner les jeunes accueillis vers l'autonomie

Comme d velopp  dans la premi re partie de ce document, l'objectif global de prise en charge du Service d'Enseignement et d'Education pour Jeunes Sourds est l'insertion sociale et professionnelle des jeunes accompagn s la plus optimale possible.

Les usagers atteints de surdit  doivent  tre arm s afin d' tre autonome dans leur vie adulte. En effet, de par leur handicap auditif, ils sont plus expos s que d'autres aux difficult s d'insertion scolaire et professionnelle mais aussi d'insertion sociale et au risque d'exclusion. Il s'agit donc de les pr parer au mieux   leur avenir, la sortie des jeunes du SEEJS co ncidant souvent avec leur sortie du dispositif institutionnel.

1.1.1 Consolider les ressources familiales dans l'accompagnement

Lors de l'admission du jeune au SEEJS, une proc dure associant la famille est mise en place pour d couvrir le fonctionnement du service (entretiens, visite, journ e et nuit de d couverte). Cette proc dure, au-del  de l'admission, a pour objectif de faire  merger le principe de co ducation en offrant la possibilit  d'interpeller l'institution.

Cependant, toutes les familles r agissent diff remment face aux handicaps et il est observ  au SEEJS un certain effacement de celles-ci dans la prise en charge, au profit de l'institution.

La participation de la famille est indissociable du projet personnalis  puisqu'elle interagit avec le jeune en dehors des murs de l'Institution. La collaboration en amont est essentielle pour la notion de confiance dans l' tablissement. La possibilit  d'am nagement de la prise en charge de l'enfant doit aussi  tre modulable avec des adaptations, comme les accueils s quentiels ou le suivi   domicile.

Pour cela, et d s l'accueil, la mise en place d'outils de communication est indispensable. En lien avec les travaux men s par le charg  de mission Qualit  de l'IDEFHI, plusieurs supports seront revisit s et adapt s au SEEJS. Au-del  de la participation et de l'implication des familles dans le parcours de leur enfant, une participation   la vie collective doit  tre recherch e et  tre instaur e au sein du service. **(Fiche action n 1)**

1.1.2 Soutenir la scolarité et l'insertion professionnelle

La loi du 11 février 2005 repose sur des principes relevant d'une politique inclusive, c'est-à-dire prônant l'accueil de la diversité des élèves et des parcours au sein du système scolaire. La loi aborde en effet la question sous l'angle de « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».

Dès son 2ème article, la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République introduit le principe de l'école inclusive pour tous les élèves sans aucune distinction. Ainsi tous les jeunes accueillis au CFT sont concernés quelles que soient leurs caractéristiques individuelles.

Actuellement, les jeunes scolarisés au SEEJS sont soit scolarisés en interne (Unité d'Enseignement dont une classe externalisée au Cèdre) soit ils suivent une scolarisation à temps partagé (Parcours de Scolarisation en Alternance - PSA) à temps complet ou à temps partiel, en classe ordinaire, dans une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) ou en classe adaptée (EGPA).

Grâce à la coopération avec les établissements d'enseignement de l'Education Nationale, les jeunes du SEEJS peuvent ainsi bénéficier d'une scolarité partagée conciliant accompagnement éducatif et thérapeutique et qui se met en place dans le respect des procédures et des modalités du PSA.

2 actions sont à mettre en œuvre pour s'engager dans cette orientation :

- **Elaborer un projet d'unité d'enseignement,**
- **Développer la formation et le partenariat des professionnels.**



● **Elaborer un projet d'unité d'enseignement intégrant une dimension inclusive**

Suite aux démarches engagées dans le cadre du projet de service sur les orientations nationales⁸ en matière pédagogique et d'apprentissage, il convient de mettre en place un projet d'unité d'enseignement au CFT rénové. Les actions spécifiques de l'unité d'enseignement seront développées sur le même calendrier que celui du projet de service.

Ce projet d'unité d'enseignement est en cours d'élaboration. Il sera annexé au présent projet de service.

● **Développer la formation et le partenariat des professionnels**

C'est le croisement des différentes compétences dans une vraie coopération, milieu ordinaire/ milieu spécialisé qui permettra de construire les réponses adaptées aux besoins des élèves en inclusion. Cela nécessite des espaces de réunions en commun qu'il faut renforcer et reconnaître. Les enseignants spécialisés ont un rôle spécifique à jouer pour accompagner les équipes pédagogiques du milieu ordinaire en étant une ressource pour elles. **(Fiche action n°2)**



1.1.3 Aider le jeune à devenir autonome sur sa santé

L'infirmière du SEEJS accompagne les jeunes accueillis dans l'objectif de les rendre pleinement acteurs de leur santé, leur suivi médical : assumer ses rdv, préparation des documents nécessaires, informations à transmettre, réservation par le jeune lui-même du service d'interprétariat par sms.

La santé est souvent vue uniquement sous l'angle du soin, et trop peu sous l'angle de la promotion de la santé.

Les jeunes accueillis en internat, qui ont peu accès à l'information, sont demandeurs de davantage d'accompagnement afin de comprendre comment agir sur leur santé (se protéger du cancer, éviter les addictions, comprendre les mécanismes de la puberté...) et s'approprier les moyens d'opérer des choix, en pleine connaissance et conscience (estime de soi, respect de son corps, conduites sexuelles à risques...).

Pour le SEEJS, deux actions se dégagent suite aux réflexions engagées : mettre en place des ateliers et actions menées en individuel ou en petits groupes par des professionnels du service (psychologue, éducateurs, infirmière) ; mener des actions de prévention par des séances d'information et d'échanges autour de thèmes spécifiques avec des intervenants extérieurs (IREPS, CRIAVS...). **(Fiche action n°3)**



1.1.4 Anticiper et préparer la sortie du service

La sortie du SEEJS, se fait, pour la plupart des usagers, au domicile familial. Ce retour au domicile doit être préparé et travaillé le plus en amont possible en multipliant les rencontres avec la cellule familiale. D'autres sorties, selon le projet professionnel de l'usager, se situent vers des logements autonomes. Les professionnels, quel que soit l'orientation prise, doivent apporter aide, soutien et conseil à l'usager pour accompagner cette sortie.

Toutefois, la fluidité des parcours et la prévention des ruptures ne peuvent être dissociées d'un retour possible vers une prise en charge institutionnelle si des difficultés venaient à se présenter.

Le service de suite a pour mission de répondre à l'obligation qui est faite aux établissements relevant du champ du handicap⁹ de conseiller, soutenir, accompagner durant une période de trois ans les jeunes qui quittent l'institution.

Cette intervention s'effectue à la demande de l'intéressé, ou de sa famille s'il est mineur, et repose sur la libre adhésion des jeunes.

Le suivi prend alors la forme d'entretiens, de contacts réguliers afin d'évaluer la progression de la situation du jeune. Un accompagnement ponctuel peut aussi être proposé pour répondre à des demandes isolées.

Il apparaît nécessaire de redynamiser le service de suite du SEEJS, les sorties du dispositif, comme les projets de vie étant nombreux et variés. Il est également nécessaire d'accompagner des jeunes qui peuvent être en rupture de tout accompagnement, au-delà même des 3 années suivant la sortie. **(Fiche action n°4)**

⁸ Instruction N°DGCS/3B /2016/207 du 23 juin 2016 relative au cahier des charges des unités d'enseignement externalisées des ESMS : l'externalisation d'Unités d'Enseignement localisées dans des ESMS pour enfants handicapés vers des écoles ordinaires fait partie des mesures annoncées par le Président de la République lors de la Conférence Nationale du Handicap (CNH) du 11 décembre 2014, en faveur d'une école plus inclusive et encore réaffirmée à l'occasion de la récente CNH du 19 mai 2016.

⁹ Article D. 312-18 du Code de l'action sociale et des familles : « L'établissement ou le service assure l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle de l'adolescent à sa sortie. Afin d'apporter son appui au jeune et à sa famille, en liaison avec les services administratifs et sociaux compétents auxquels il ne se substitue pas, il apporte son concours aux démarches nécessaires pour faciliter l'insertion professionnelle et l'insertion sociale. Cet accompagnement court sur une durée minimum de trois ans. »

1.2 Les nouveaux défis de l'accompagnement des adultes avec un handicap auditif

Comme présenté précédemment, les adultes avec un handicap auditif du CFT sont accompagnés au sein de trois dispositifs : l'ATJ, le FH, le SAVS.

Le nouveau schéma départemental de l'autonomie de Seine Maritime 2018-2022¹⁰ s'inscrit dans un contexte de pleine évolution réglementaire, notamment marqué par la loi de Modernisation de notre système de santé du 26 janvier 2016, qui introduit la démarche de Réponse Accompagnée Pour Tous. La mise en place de ce dispositif doit intervenir sur l'ensemble du territoire national au plus tard le 1er janvier 2018. Ce dispositif s'appuie sur le rapport Piveteau publié en 2014, visant à permettre « un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et leurs proches ». Cette réforme nécessite de revoir l'ensemble des pratiques dans la lecture des besoins et la construction de l'offre de prestations, en passant d'une logique de « places » à une logique de « parcours ».

Les services d'accompagnement des adultes handicapés du CFT se sont saisis de ces nouvelles orientations pour proposer une fluidité de parcours et de prise en charge au plus près des besoins des usagers accueillis.

1.2.1 Une offre d'hébergement et d'accompagnement à la vie sociale en constante évolution

Comme développé précédemment le nouveau dispositif d'hébergement porté par le CFT propose une palette d'accompagnement variée permettant la concrétisation des projets de vie des usagers selon leur autonomie.

Passer de la logique de places à la logique de solutions pour répondre à des besoins identifiés implique de raisonner autrement, en redéfinissant des modèles d'accompagnement. Ces solutions alternatives passeront nécessairement par une dynamique de partenariat, de coopération et de coordination des acteurs.

Au sein du CFT, deux entités peuvent s'inscrire pleinement dans cette logique : le SAVS et le FH qui peuvent travailler en complémentarité à la fluidité des parcours en hébergement et en inclusion sociale.

● **L'Habitat inclusif : une offre en émergence**

« Un nombre croissant de personnes handicapées souhaite choisir son habitat et les personnes avec qui le partager. Elles expriment une demande d'aide, d'accompagnement et de services associés au logement, dans un environnement adapté et sécurisé qui garantisse conjointement inclusion sociale et vie autonome tout en restant à domicile.

Pour satisfaire cette demande croissante, une diversité d'habitat inclusif s'est développée en France dans le cadre de partenariats impliquant des bailleurs sociaux, des collectivités, des associations, des mutuelles, des fondations ou encore des gestionnaires d'établissements et de services sociaux et médico-sociaux. Ces formules d'habitat contribuent à élargir la palette des choix offerts aux personnes en situation de handicap qui souhaitent vivre à domicile, dans la cité. »¹¹

¹⁰ En cours d'élaboration au moment de l'écriture du projet de service du CFT, Adoption en Assemblée plénière du Conseil Départemental le 21 juin 2018

¹¹ Guide de l'habitat inclusif pour les personnes handicapées et les personnes âgées – Novembre 2017-

L'objectif est ici, pour le CFT, de s'inscrire dans les projets d'habitat inclusif sous forme de partenariats (mise à disposition d'un plateau technique, partage d'expertise, logistique...) afin de :

- Répondre aux aspirations des usagers qui souhaitent d'autres modes de vie que ceux proposés par l'institution,
- Proposer aux usagers du CFT des modes d'habitat adaptés à l'évolution de leur situation de handicap,
- Offrir des solutions à des problématiques émergentes comme le vieillissement des usagers des ESAT dont la fin de contrat d'aide et de soutien signifie souvent la perte de l'hébergement lié.

Dans ce sens, Le CFT s'est engagé dans un projet de « résidence autonomie » en collaboration avec la commune de Mont Saint Aignan. Ce travail, initié par le CCAS de Mont Saint Aignan, n'en est qu'à ses prémices mais il reflète la dynamique que le CFT souhaite engager dans ce domaine. **(Fiche action n°5).**

Ce projet a pour objectif de proposer un lieu d'habitation situé au cœur d'une résidence autonomie pour des personnes handicapées qui présentent un besoin d'accompagnement au quotidien : une « colocation » (deux appartements de 5 personnes) :

Les chambres avec salle de bain adaptée constituent un espace personnel tandis que les parties communes sont accessibles à tous (cuisine, salon, multimédias). Les parties collectives d'une résidence autonomie viennent compléter les services possibles : restauration, laverie, animation, prévention et promotion de la santé.

● **Expérimentation à l'image de l'ITEP pour les formes d'hébergement adultes**

L'expérience de dispositif mené par les ITEP, peut être une réponse pertinente à l'amélioration de l'accompagnement des adultes dans leur parcours d'hébergement tout au long de leur vie institutionnelle.

Le Conseil Départemental, dans le cadre du prochain schéma pour l'autonomie, réfléchit à lancer une expérimentation dans ce sens. Il s'agirait d'un nouveau mode d'organisation associant les familles et les partenaires du parcours de l'adulte, permettant de faciliter les changements de modalités d'hébergement sans qu'une nouvelle notification de la CDAPH soit nécessaire. Cela répond à fluidifier le parcours de l'adulte en situation de handicap dont les manifestations des troubles peuvent parfois générer des ruptures ou nécessiter une évolution rapide de mode de prise en charge.

D'autres domaines d'intervention innovants de type Foyer d'Hébergement « hors les murs », SAVS renforcé, seront probablement envisagés par le schéma départemental pour l'autonomie. Fort des dispositifs d'hébergement déjà développés, Le Centre François Truffaut souhaite participer pleinement à l'expérimentation de nouveaux dispositifs qui viendraient compléter l'offre déjà existante. **(Fiche action n°6)**



1.2.2 Repenser l'accompagnement de l'Atelier de Jour pour pallier l'usure institutionnelle

L'accompagnement des usagers par l'équipe de l'Atelier de Jour se fait tout au long de leur vie d'adulte : accueil à partir de 20 ans, sans limite d'âge. A fin 2017, la moyenne de séjour est de 16 ans et 9 mois. De plus, les adultes sourds ont débuté un parcours institutionnel, pour la plupart, à 6 ans, au sein d'IME.

Partant de ce constat, on observe une lassitude s'installer, un absentéisme croissant, et une proximité avec l'équipe éducative qui s'apparente à un « vivre ensemble » autour de l'animation d'activités.

En dépit d'une modification conséquente de la proposition d'activités de soutien, nous constatons qu'il reste difficile de faire correspondre les besoins observés et consignés dans les PAP et les activités proposées aux adultes. Les activités sont conduites indépendamment des objectifs déclinés dans les PAP pour chacun des adultes accompagnés.

Il faut donc repenser le sens de l'accompagnement au sein de l'ATJ et recentrer sur les missions de cette unité **(Fiche action n°7)**.

1.2.3 Une meilleure prise en compte du vieillissement des personnes handicapées

L'anticipation de l'évolution des besoins sur le secteur adulte impose d'intégrer la notion de vieillissement de la population accompagnée. Cette préoccupation est partagée sur l'ensemble du territoire, des études récentes ont d'ailleurs été menées :

- 2016 : étude sur le département de Seine Maritime : « le parcours des personnes handicapées vieillissantes »,
- Avril-juin 2017 : étude menée par l'ARS en lien avec le cabinet ENEIS : « diagnostic régional concernant les solutions d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes en Normandie ».

Tous les intervenants du service œuvrant auprès d'adultes questionnent ce sujet et les modalités de la poursuite et de l'aménagement de l'accompagnement proposé. Le dispositif actuel accompagne pour une grande partie des adultes (et notamment le public sourd) depuis plus de 25 ans. Cet accompagnement au long cours a permis de faire progresser et évoluer bon nombre d'adultes. Certains sont actuellement en situation d'emploi, d'autres sont accueillis à l'ATJ et bénéficient d'un accompagnement qui leur a permis de développer puis maintenir des acquis.

Lors des groupes de travail pour l'élaboration du projet de service, les professionnels se sont accordés à dire que le public accompagné pouvait présenter des signes de vieillissement. En situation de travail ou d'activité, il est observé, sinon une diminution des capacités, une stagnation, qui met en alerte. Par ailleurs, la fatigabilité de ce public adulte est observée également. Si pour certains nous avons déjà pensé à un aménagement des rythmes, nous savons que cela ne peut suffire.

L'adaptation du dispositif revêt plusieurs aspects : la question de la santé, l'adaptation du cadre de vie, l'adaptation des modalités d'accompagnement. Cela peut également intégrer la redéfinition du projet de vie et porter la réflexion sur une nécessaire réorientation vers un dispositif plus complet. **(Fiche d'action n° 8)**.



HAPPY HALLOWEEN





2 L'accompagnement par le travail : L'ESAT

Le statut de l'ESAT est original et hybride car l'accomplissement de sa mission médico-sociale s'effectue par la mise en œuvre d'une activité économique confrontant dès lors l'ESAT à des problématiques de gestion similaires à celles d'une entreprise.

L'ESAT François Truffaut, du fait de cette double mission sociale et commerciale, se doit de mener une réflexion d'un projet stratégique autour de deux thématiques :

- L'ESAT unité médico-sociale, d'accompagnement par le travail, avec pour missions l'épanouissement socio professionnel des travailleurs – usagers, la montée en compétences dans le cadre d'une activité professionnelle choisie dans un objectif d'inclusion professionnelle au sein d'une entreprise adaptée ou du milieu ordinaire.
- L'ESAT, « entreprise » commerciale, dont la situation économique est déficitaire depuis de nombreuses années, et qui nécessite la mise en place d'un plan de retour à l'équilibre.

2.1 L'ESAT, unité médico-sociale

La mission première de l'ESAT est l'épanouissement personnel et une intégration sociale des travailleurs. Les actions sont ici destinées, non pas directement au développement professionnel, mais plutôt vers un épanouissement global de la personne en lui donnant les moyens de mieux s'insérer socialement.

La préoccupation du développement de la production des ateliers, l'organisation au quotidien des activités commerciales en fonction de la charge de travail et des ressources disponibles n'ont pas permis l'accompagnement global des usagers de l'ESAT. En tant qu'établissement médico-social, l'ESAT François Truffaut doit maintenir le juste équilibre entre les dimensions économiques et éducatives pour parvenir à créer de la valeur ajoutée dans l'accompagnement des usagers – travailleurs handicapés.

Ces questions de l'épanouissement et de la citoyenneté doivent se réaliser au travers des deux missions suivantes :

- Un soutien médico-social et éducatif par le biais d'un accompagnement global,
- Une activité à caractère professionnel par des actions de formation visant le développement de savoir-faire techniques.

● **Mettre en place une dynamique d'accompagnement global par la coordination des dispositifs (fiche action n°9)**

Que ce soit en termes de handicap, d'environnement social, d'étayage familial, de dispositifs médico-sociaux mis en place dans le cadre d'un parcours institutionnel,... les profils rencontrés au sein de l'ESAT sont très divers et par conséquent, les besoins en matière de suivi et d'accompagnement sont variés. De plus, ces besoins sont évolutifs dans le temps.

L'ESAT est garant de la mise en œuvre et du suivi régulier du projet de vie et du projet professionnel de l'utilisateur.

Il est nécessaire aujourd'hui de réaliser un travail de refonte des projets d'accompagnements personnalisés intégrant non seulement une dimension professionnelle mais aussi sociale.

Cette dynamique d'accompagnement global passe nécessairement par une recombinaison des effectifs et métiers, et une refonte des missions afin de créer une équipe dont la fonction sera d'animer et coordonner les dispositifs d'accompagnements des travailleurs ESAT. Cette nouvelle compétence permettra de renforcer les partenariats externes, existant notamment dans le cadre d'un accompagnement commun (ex : SAVS, CH du Rouvray, CMP, Tutelle,...), et de systématiser la communication notamment lors de l'échéance du PAP, mais encore en déclenchant et en animant des réunions de synthèse dès qu'une situation le justifie.

Par ailleurs une coordination entre l'ESAT et les dispositifs de droit commun, est à envisager afin d'assurer une réelle efficacité des ressources engagées autour du travailleur

● **Renforcer la formation professionnelle des travailleurs handicapés**

Les travailleurs handicapés sont davantage touchés par un faible niveau de qualification, qui aggrave leur éloignement de l'emploi. L'ESAT François Truffaut a mesuré l'importance pour les travailleurs handicapés que revêt la possibilité de voir reconnaître les acquis issus de l'expérience et d'accéder à tout ou partie d'un diplôme et a ainsi mis en œuvre une démarche de reconnaissance des savoir-faire et des compétences des travailleurs handicapés qu'il accueille.

Par ailleurs, le développement de la formation professionnelle des travailleurs d'ESAT doit être encouragé pour deux raisons principales. D'une part, parce qu'elle permet d'accompagner le développement de nouvelles activités, notamment des activités à plus forte valeur ajoutée, au sein de l'établissement. D'autre part car l'accès au milieu ordinaire du travail des travailleurs en ESAT passe par la formation et le développement de leur compétences afin d'accroître leur employabilité.

La loi de 2005 a fixé un objectif de renforcement des compétences professionnelles des personnes handicapées travaillant en ESAT. L'article L. 344-2-1 du code de l'action sociale et des familles dispose ainsi que « les établissements et services d'aide par le travail mettent en œuvre ou favorisent l'accès à des actions d'entretien des

connaissances, de maintien des acquis scolaires et de formation professionnelle, ainsi que des actions éducatives d'accès à l'autonomie et d'implication dans la vie sociale, au bénéfice des personnes handicapées qu'ils accueillent ».

La formalisation d'un plan annuel de formation pour les travailleurs ESAT, le développement des reconnaissances des acquis de l'expérience, et l'animation d'activités de soutien sont des objectifs opérationnels prioritaires. **(Fiche action n°10)**



2.2 L'ESAT « entreprise » commerciale

Comme toute activité commerciale, l'ESAT doit produire les recettes suffisantes pour subvenir à minima aux dépenses d'exploitation et d'investissements. Depuis plusieurs années, les recettes générées par les activités de l'ESAT, ne permettent pas d'atteindre l'équilibre financier durable nécessaire au fonctionnement des ateliers en toute sérénité.

Face aux difficultés, un plan de retour à l'équilibre a été initié en 2013. La réflexion de gestion a conduit au « cost-killing », c'est-à-dire à la réduction drastique des coûts (gel des investissements, gel des budgets communication et publicité...). C'est une approche à court terme qui, sans l'application d'autres mesures, peut compromettre les chances de l'entreprise à moyen-long terme. L'ESAT a atteint l'équilibre sur les années 2014 et 2015. Toutefois l'année 2015 est marquée par un bénéfice de 5K€ qui ne doit pas masquer le déficit une nouvelle fois du budget commercial (-11,5K€).

C'est dans ce contexte que la direction de l'IDEFHI a demandé en 2016 la réalisation d'un audit organisationnel, économique et financier. Finalisé en juin 2017 et richement documenté (SWOT, enquête de satisfaction, étude financières...), cette mission d'audit formalise des pistes d'actions spécifiques à chaque atelier : revalorisation des grilles tarifaires, développement de la communication, réduction des dépenses d'alimentation,...

Néanmoins, l'audit ne fixe pas de ligne stratégique de développement de l'ESAT au motif que cette ligne doit être établie par l'ESAT sur la base du rapport d'audit et de la responsabilisation de tous les professionnels.

Aussi, avant même qu'une stratégie de retour à l'équilibre et de restructuration des activités soit élaborée, il est apparu indispensable, que certains prérequis soient travaillés en matière d'indicateurs de fonctionnement et d'analyse fine des dépenses de l'ESAT.

Parallèlement, un travail de communication sur l'ESAT et de publicité de ses produits doit être réamorcé afin de limiter les résultats déficitaires durant la phase de diagnostic et d'élaboration d'une stratégie de restauration du résultat de façon pérenne.

2.2.1 Réamorcer la communication de l'ESAT par le développement d'outils marketing

La visibilité de notre ESAT, l'appartenance à des réseaux, la communication et plus globalement l'image de l'établissement doivent être renforcés afin de limiter les résultats déficitaires de l'ESAT, le temps d'engager une stratégie de retour à l'équilibre pérenne de l'entreprise commerciale.

Un certain nombre de supports de communication ont été créés et ont servi au développement commercial de l'ESAT. Le nombre de supports non mis à jour, avec un graphisme inadapté ou peu professionnel, ne contribuent pas à véhiculer une bonne image de notre service. En 2017, les supports ont été simplifiés, une adresse générique pour l'ESAT a été créée, des kakémonos, des panneaux, une banderole, des flyers, des cartes de visite,... ont été produits afin de renforcer notre visibilité.

D'autres projets sont en cours comme la création d'une page sur un réseau social, ou la création d'une signalétique pour notre camion de livraison,... une communication dynamique et innovante est indispensable au développement commercial de nos activités, et nous avons l'opportunité grâce au soutien du service communication de l'IDEFHI de professionnaliser les outils existants et d'en développer de nouveaux. **(Fiche action n°11)**



2.2.2 Elaboration d'un plan de retour à l'équilibre pérenne

Suite aux préconisations de l'audit, une note de cadrage établie en juillet 2017 précise la méthodologie déterminée dans l'objectif d'une restructuration globale de l'ESAT.

Une phase préparatoire à l'élaboration d'une stratégie de restructuration est rendu nécessaire. Celle-ci consiste, d'une part à doter l'ESAT d'indicateurs de performance des activités et, d'autre part en l'analyse des charges de l'ESAT.

A l'issue, un diagnostic mettra en lumière les gisements d'économies mais aussi des pistes de croissance, et il appartiendra à l'ESAT d'explorer toutes les voies pour augmenter ses profits sur le long terme. Grâce à une réflexion stratégique bien menée, l'ESAT pourra activer plusieurs leviers pour restaurer le résultat de l'entreprise.

● **Développer les indicateurs de suivi et de planification des activités de production (Fiche action n°12)**

Aujourd'hui l'informatisation des données est incontournable, et ouvre un accès rapide, général et synthétique, aux données d'entreprise. Les applications logicielles facilitent le suivi de l'activité et offrent, en temps réel, une vue sur des indicateurs de performance comme : les ventes, les dépenses, les clients, la production, etc.

Prioritairement, en 2017, le suivi financier mensuel a été initié en lien avec le contrôleur de gestion de l'IDEFHI. Le développement d'un tableau de bord de suivi des dépenses et recettes par ateliers a permis d'identifier des erreurs d'affectation et de modifier des principes d'imputation des dépenses et recettes sur les différents ateliers. En 2018, ce tableau sera finalisé et permettra une vision mensuelle des dépenses et recettes par atelier. Dès 2019, un comparatif de ces valeurs sera envisageable d'une année à l'autre, et permettra une analyse commerciale des ateliers, inexistante jusqu'à lors.

Jusqu'alors les dépenses inter-ateliers n'étaient pas valorisées. En 2017, la mise en place d'une facturation des flux inter-ateliers a également été initiée lorsqu'une traçabilité des flux existait. En 2018, des enregistrements complémentaires ont été mis en place et permettront en fin d'année d'imputer les recettes et dépenses « au réel ».

Par ailleurs, cette facturation interne a d'ores et déjà un impact sur la responsabilisation des moniteurs d'atelier quant à la valeur des productions réalisées par les autres ateliers.

A la fin du 1er trimestre 2018, les systèmes d'encaissement des ateliers (magasin, horticulture, restaurant Le Clos des Roses) ont été remplacés afin de répondre aux exigences de la réglementation en vigueur sur les logiciels de caisse. L'investissement a permis de moderniser les outils existants, en intégrant des fonctionnalités d'analyse de l'activité, et un module de saisie des devis & factures. Ces systèmes sont très complets et demandent un investissement personnel important et un attrait vis-à-vis de l'informatique de la part de l'utilisateur, pour comprendre et rendre fonctionnel ses outils. En 2019, le plan de formation des professionnels sera renforcé sur le plan informatique.

La communication de ces indicateurs aux responsables d'atelier est programmée dans le cadre d'une réunion trimestrielle en présence du contrôle de gestion afin de commenter les chiffres, d'y apporter des précisions et de les responsabiliser par rapport à l'activité commerciale de leur atelier.

● Analyser et reconsidérer les charges d'exploitation et de fonctionnement (Fiche action n°13)

A l'aide des premiers indicateurs créés par le contrôle de gestion, les principales sources de dépenses d'exploitation ont été identifiées (matières premières, fournitures, maintenance, énergie,..) ainsi que les principaux fournisseurs.

Les moniteurs d'atelier sont responsabilisés par rapport aux commandes en lien avec le fonctionnement de leurs ateliers. Sur le 2nd semestre 2018, dans un 1er temps, l'ensemble des factures seront analysées par le responsable de l'ESAT, afin de disposer d'une vision globale des achats quotidien sur les ateliers. Cette vue d'ensemble facilitera l'expression des besoins, afin d'intégrer les marchés publics développés par la cellule achat de l'IDEFHI, et permettra une mise en concurrence systématique de nos fournisseurs.

Par ailleurs, comme pour tout service opérationnel, un certains nombres de dépenses fixes sont imputées directement par les services fonctionnels de l'IDEFHI (énergies, maintenance des bâtiments, frais de fonctionnement). A la fin de l'année 2018, une rencontre avec les directions des services fonctionnels sera programmée afin de mieux comprendre et projeter ses dépenses de fonctionnement afin de les maîtriser dans les prochaines années.

Le déploiement de ces outils de gestion moderne (vision réelle des résultats par atelier) et l'implication trimestrielle des moniteurs d'ateliers dans l'analyse des résultats doit permettre, en référence aux préconisations de l'audit, d'établir un plan de retour à l'équilibre économique co-construit avec les professionnels de l'ESAT (Fiche action n°14), garantissant sa mise en place effective.





3 Pôle de compétence : Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages

L'accompagnement des enfants TSLA s'est amplifié ces dernières années au sein du CFT avec la création du SESSAD. Le développement de cette expertise au sein du CFT doit se traduire par l'amélioration de la qualité de l'accompagnement des usagers, la constitution d'un pôle ressource interne à l'IDFHI et ouvert sur l'extérieur, un travail en réseau plus soutenu sur le territoire.

3.1 Renforcer la qualité de l'accompagnement

L'unité d'enseignement spécialisé accompagnant des enfants avec des TSLA doit poursuivre les actions à mettre en œuvre pour favoriser l'implication des familles et l'inclusion scolaire afin de renforcer la qualité de l'accompagnement.

● **Impulser une dynamique d'ouverture de l'établissement en faveur des familles**

L'unité d'enseignement spécialisé TSLA travaille depuis plusieurs années à l'association des familles dès l'admission des enfants sur la structure (VPA, pré-rentrée en présence des parents, présentation des professionnels et métiers, formation/information sur les troubles « Dys » pour une meilleure compréhension des familles au handicap de leur enfant, association systématique des parents au PAP...).

Ce travail initié en direction des familles reflète la volonté des professionnels d'évolution des pratiques, de décroisement des prises en charges et une ouverture de l'établissement.

Cette dynamique doit se poursuivre afin de permettre des relations avec les familles comme dans une école « ordinaire » : **(Fiche action n°15)**

- Sensibiliser et accompagner les familles à s'investir dans le suivi scolaire, éducatif et de soins,
- Organiser et planifier tout au long de l'année des rencontres plus régulières avec les familles (réunion d'information en présence de tous les professionnels, des rencontres parents-professeurs...),
- Inviter les parents à être acteurs dans les différents projets (kermesse, sorties scolaires...), à travers la mise en place d'ateliers participatifs (jeux de société, lecture, atelier cuisine...) et en les incitant à venir accompagner ou chercher leur enfant.

Cet objectif est également un des axes développés dans le projet pédagogique 2018-2020.

● **Elaborer un projet d'unité d'enseignement intégrant une dimension inclusive**

Actuellement un groupe d'élèves (11 environ) bénéficie de trois demi-journées (matin) hebdomadaires au collège Le Cèdre à Canteleu. Cette Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) permet à certains élèves de profiter d'une scolarité partagée (actuellement deux élèves déjeunent également au self du collège). Quand des élèves sont pressentis pour suivre une scolarité partagée, une demande est formulée à la MDPH par la famille. Des contrats « passerelle » peuvent également être conclus (convention tripartite) en attendant la décision de la MDPH pour accélérer l'inclusion lorsque l'élève est prêt (compétences, posture...).

Des objectifs d'inclusion scolaire sont fixés et développés au sein du projet pédagogique 2018-2020¹² :

- Créer une UEE dans une école élémentaire pour les élèves du service TSLA (échéance : rentrée 2019/2020)
- Mettre en place des groupes éducatifs pour les élèves du service TSLA ayant besoin d'un aménagement de temps scolaire (échéance : rentrée 2018/2019)
- Reconsidérer la constitution des groupes d'élèves en tenant compte des objectifs d'inclusion (échéance : rentrée 2018/2019)
- Evaluer la pertinence de la création d'une seconde UEE TSLA au collège Le Cèdre (échéance : rentrée 2020/2021)

● **Saisir les occasions de développer de nouveaux dispositifs d'accompagnement**

L'organisation régionale d'un dépistage plus précoce des TSLA chez les enfants¹³ amène à une demande de prise en charge en augmentation au sein des dispositifs médico-sociaux. Ainsi, le CFT constate cette sollicitation plus importante des familles et dans ce cadre, le service souhaite s'investir dans cet accompagnement par le développement de nouveaux dispositifs en réponse aux appels à projets que l'ARS sera susceptible de lancer dans les années à venir.

Dans cet esprit, le CFT souhaite également mener une réflexion sur l'accompagnement, à titre expérimental de certains enfants accueillis au sein de notre unité d'enseignement spécialisé, atteignant l'âge limite de 14 ans et pour qui aucune solution d'accompagnement n'apparaît à l'issue de notre prise en charge.

En effet, nous sommes actuellement confrontés à des fins d'accompagnements non satisfaisantes malgré l'investissement des professionnels et des familles à proposer une continuité de parcours adapté, faute de place en ULIS ou EGPA pour des jeunes de 14 ans.

Afin d'éviter des ruptures de parcours qui mettraient les jeunes en échec (retour à une scolarité classique sans dispositif d'accompagnement), il nous paraît intéressant de mener une réflexion afin de proposer un projet scolaire ou préprofessionnel co-construit avec le jeune et sa famille, condition indispensable à la dérogation envisagée de fin de prise en charge.

Les ressources internes du CFT (chargé d'insertion, assistante sociale, SESSAD...), et les ressources internes de l'IDFHI (ateliers préprofessionnels de l'IME par exemple) sont des outils permettant d'envisager un dispositif cohérent, évitant ainsi des ruptures de parcours.

3.2 Poursuivre le travail en réseau afin de permettre une action coordonnée

Les unités d'accompagnement des enfants avec TSLA ont développé une expertise qui doit être mise à disposition des différents services de l'IDFHI comme à l'extérieur. Pour cela, le CFT doit poursuivre la construction d'un réseau sur le territoire normand afin de garantir une prise en charge la plus optimale possible grâce à une action coordonnée des différents intervenants.

● **Développer un pôle ressource TSLA (Fiche action n°16)**

Des compétences très pointues en matière de TSLA existent au sein des deux unités accompagnant ce public. En effet les équipes pluridisciplinaires possèdent une expertise complète, une connaissance des dispositifs d'accompagnement sur le territoire, les politiques régionales, les partenaires médico-sociaux, les professionnels libéraux... En outre certains professionnels du service participent aux commissions de la MDPH

Dans ce cadre, il paraît essentiel de désigner ces équipes comme ressources pour leurs collègues au sein du CFT et au sein de l'IDEFHI. En effet, ces compétences ne sont que peu partagées, et certaines autres équipes confrontées aux mêmes problématiques peuvent se sentir isolées.

La compétence collective suppose un cadre et des temps communs qui lui permettent d'émerger :

- Utiliser les expertises et compétences des professionnels pour alimenter des groupes de réflexion à thèmes, les observations du terrain sur l'évolution des besoins,
- Permettre une montée en compétences, des apports sur l'évolution des politiques publiques,
- Faire participer les professionnels aux projets en cours et à la prospective stratégique du service et de l'IDEFHI : favoriser la participation des professionnels à l'évolution de l'offre de service.

De plus, le CFT est déjà identifié par l'Education Nationale pour ses actions de formation concernant les troubles « Dys » en direction des professionnels de l'enseignement. En effet, plusieurs actions ont été réalisées notamment :

- En 2017 : sensibilisation des enseignants de la commune de Canteleu (et alentours)
- En 2018 : élargissement de la sensibilisation aux enseignants du Département

Ces actions d'information et de sensibilisation à destination des professionnels intervenant dans le parcours scolaire de l'enfant (accompagnants, enseignants, psychologues scolaires...) sont à développer.

● **Faciliter la coordination des différents acteurs par la construction d'un réseau**

Le CFT travaille déjà en lien avec d'autres dispositifs d'accompagnement notamment le Centre de référence TSLA basé au CHU, ainsi qu'avec le SESSAD Beethoven.

Avec le SESSAD Beethoven, les échanges consistent à assurer un maillage territorial : notre SESSAD couvre les territoires d'Yvetot et de Neufchâtel tandis que le SESSAD Beethoven est présent sur les territoires de Dieppe, d'Eu et de Rouen.

Le territoire du Havre est quant à lui couvert par le SESSAD Helen Keller, qui comprend aussi un service d'accueil de jour qui accueille des enfants souffrant de TSLA. Nous travaillons également en collaboration étroite avec cet établissement au sein du GCSMS « réseau sensoriel ».

La coordination effective avec le SESSAD Beethoven se mesurera par le biais :

- d'une procédure d'admission commune,
- d'une liste d'attente commune,
- de l'instauration de réunions trimestrielles entre les SESSAD permettant la coordination des actions.



¹² Annexé au présent projet de service

¹³ Accompagnement à la structuration d'un plan d'actions régional pour le repérage, le diagnostic et la prise en soin des troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA), Rapport de diagnostic Panorama régional Normandie septentrionale, ARS, mars 2016



4 Pôle de compétence : Troubles du spectre autistique

La prise en charge des adultes avec des TSA est récente (ouverture du SAMSAH à Bois Guillaume en septembre 2015 et SAMSAH à Louviers en septembre 2016).

Ces services ont été créés dans le cadre d'une politique régionale sur l'autisme particulièrement dynamique : en effet la région Haute Normandie est une « région pilote ».

Les orientations prises par le « 4ème plan autisme » : Autisme, Stratégie nationale pour l'Autisme au sein des troubles du neuro-développement¹⁴ généralisent des actions et dispositifs déjà mis en place au sein de notre région : Intervenant pivot, Plateforme de répit, Pôle de Compétence et Prestations Externalisées (PCPE), SAMSAH et SAVS.

4.1 Adapter les interventions aux besoins des personnes et structurer les parcours

Les équipes pluridisciplinaires des SAMSAH accompagnent l'adhérent dans tous les domaines de sa vie avec un objectif double d'autonomie et d'inclusion totale. Après quelques années de fonctionnement, un bilan de l'accompagnement fait apparaître une force du service dans les différentes prises en charge à l'exception de l'accès au logement et l'identification de personnes ressources de droit commun à la sortie du dispositif.

Une force concernant l'accompagnement des personnes avec un Handicap Rare (HR) est la compétence partagée au CFT de la surdicécité qu'il convient de renforcer et promouvoir.

● Accompagner l'autonomie des adultes en leur proposant un logement adapté

Compte tenu de la nécessité d'assortir l'offre de logement d'un accompagnement et d'un parcours adapté à tous les âges et situations des personnes et familles (interventions spécifiques selon les besoins des personnes, entraînant la diversité de professionnels), c'est une pluralité de solutions qui doivent être rendues possibles : l'accès au logement ordinaire, l'accès à un habitat inclusif intermédiaire entre le logement ordinaire et l'hébergement en institution, l'hébergement en institution respectueuse du parcours, des choix et capacité des personnes.

Le CFT s'est engagé dans cette démarche auprès des adultes sourds qu'il accompagne (cf. développements sur le FH). Fort de ces compétences développées et des projets en cours ou à venir, il importe également d'inscrire les SAMSAH dans cette offre de logement adaptée et plus spécifiquement l'habitat inclusif¹⁵, axe fort de la nouvelle stratégie nationale en direction des adultes (**Fiche action n°17**)



¹⁴ Publié le 6 avril 2018

¹⁵ L'habitat inclusif est une réponse complémentaire au logement ordinaire et à l'hébergement en institution. Il s'agit généralement de petits ensembles de logements indépendants proposés aux personnes âgées ou aux personnes handicapées, associés à des espaces communs. Ils permettent de combiner vie autonome et sécurisation de l'environnement. Ils réunissent des personnes souhaitant s'intégrer dans un projet de vie spécifique, souvent à forte dimension citoyenne.

● Construction d'un réseau de droit commun pour permettre la sortie du dispositif

Les professionnels des SAMSAH ont pour mission l'accompagnement des adhérents sur un temps limité : une moyenne de 2 ans.

Il est constaté aujourd'hui des accompagnements plus longs vu les difficultés du service à tisser un réseau suffisant de professionnels libéraux permettant une sortie du dispositif cohérente pour l'équipe et satisfaisante pour l'adhérent.

Pour pallier à cette difficulté, plusieurs pistes sont envisagées et seront travaillées dans les années à venir :

- Poursuivre des rencontres partenariales avec psychologues libéraux et éducateurs libéraux,
- Travail partenarial avec les psychiatres libéraux figurant sur les listes des praticiens sensibilisés par le CRAHN,
- Rencontre avec les associations de familles de personnes avec TSA, les services d'offres de répit, rencontre des intervenants pivots.
- Favoriser la pair-aidance : « afin de faciliter la vie dans la cité, il sera procédé au déploiement de GEM spécialisés »¹⁶. L'objectif principal est de favoriser des temps d'échanges susceptibles de créer du lien et de l'entraide entre adhérents¹⁷.

Des indicateurs de mesure (nombre de rencontres avec des professions libérales, avec les associations de familles et GEM) permettront d'établir l'effectivité de ces actions.

● Renforcer et promouvoir la compétence du CFT en surdicécité

Des adultes accompagnés par le CFT (SEEJS, ESAT, ATJ, FH, SAVS, SAMSAH), souffrent du syndrome d'Usher. Le syndrome d'Usher est la condition la plus commune affectant à la fois la vision et l'audition. Il s'agit d'un trouble génétique rare qui est la principale cause de la surdicécité. Le CFT de par sa compétence en surdité et la connaissance de ce syndrome possède déjà des outils d'accompagnement de ce public pour une vie la plus autonome possible malgré cette combinaison de handicaps.

L'éducateur SAVS/SAMSAH HR est actuellement en formation DU surdicécité ce qui permet une montée en compétences d'un membre de l'équipe qui doit être mise en avant. L'Equipe Relais Handicap Rare (ERHR) travaille en lien étroit avec le SAMSAH et reconnaît déjà cette compétence.

Poursuivre la spécialisation de l'équipe en surdicécité permettrait une montée en compétence du SAMSAH et l'accompagnement des usagers du CFT développant ce handicap rare.

D'autre part, il faut également, au-delà de l'ERHR, que les établissements médico-sociaux identifient cette compétence afin de solliciter le SAMSAH pour l'accompagnement spécifique de ces publics.



¹⁶ Stratégie nationale pour l'Autisme au sein des troubles du neuro-développement

¹⁷ La constitution des Groupement d'entraide mutuelle (GEM) est l'une des préconisations centrales du rapport sur le devenir professionnel des personnes autistes, remis par Josef Schovanec à la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées en avril 2017. Ces dispositifs présentent un intérêt particulier dans l'insertion sociale de leurs membres. Certains GEM pourraient également, sans se substituer aux dispositifs d'accompagnement, être orientés vers la pair-aidance dans le cadre de l'emploi et de l'habitat.

4.2 Systématiser le recours à l'équipe ressource et d'appui TSA à l'IDEFHI

Assurer une meilleure diffusion et appropriation des connaissances actualisées et d'un dispositif de soutien interne à l'IDEFHI

L'IDEFHI s'est doté, en 2017, d'une équipe ressource et d'appui pour la prise en charge du public porteur de TSA, piloté par l'IME. Le SAMSAH fait partie du Comité de Pilotage. Les actions s'orientent aujourd'hui principalement vers les professionnels et les enfants accueillis à l'IME, celles-ci doivent être orientées demain en direction de l'ensemble des services opérationnels afin de proposer au sein de l'IDEFHI une plateforme ressource permettant la sensibilisation et la formation des professionnels aux repérages des TSA.

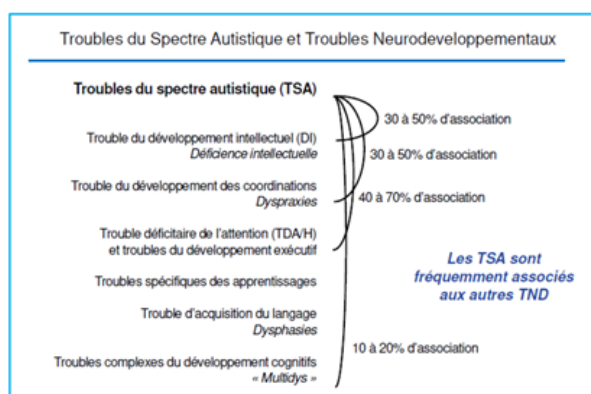
De manière plus spécifique, les acteurs de la protection de l'enfance devront à la fois bénéficier de formations respectueuses du dernier état de la science mais aussi pouvoir s'appuyer sur un ensemble de soutiens permettant de mieux analyser les situations et accompagner enfants et familles.

Le déploiement d'une plateforme d'orientation et de coordination « TND »

Au-delà du pôle ressource autisme, un pôle ressource Troubles du Neuro Développement (TND) pourrait être créé au sein de l'IDEFHI : une plateforme unique pilotée par le CFT avec trois compétences spécifiques mais complémentaires (TSA, TSLA et TDAH).

(Fiche action n°18)

L'enjeu est d'identifier la nature du TSA et chacun des troubles associés pour assurer une intervention adaptée au profil de l'enfant ou de l'adulte. En outre l'apparition des troubles associés dépend de l'âge de la personne, un diagnostic complet ne peut donc qu'être séquentiel, tout en étant indispensable pour une approche complète des capacités et besoins. Comme l'indique le schéma ci-dessous, les TSA sont souvent associés aux autres troubles neuro-développementaux.



Source : DHU PROTECT, Hôpital Robert Debré, Paris.



¹⁸ Le neuro-développement désigne l'ensemble des mécanismes qui vont guider la façon dont le cerveau se développe, orchestrant les fonctions cérébrales. La perturbation de ce processus conduit à un TND correspondant à des difficultés plus ou moins grandes dans une ou plusieurs de ces fonctions cérébrales.



5 Renforcer l'organisation du CFT au service de l'action des professionnels

L'évolution de l'accompagnement des usagers nécessite une adaptation institutionnelle, certes de l'offre, mais aussi des postures et des pratiques. En effet, si l'expertise et la pluridisciplinarité des équipes apparaissent comme des forces dans l'autodiagnostic, l'évolution des besoins du public et la manière de les prendre en charge semblent être une menace pour le service.

5.1 Promouvoir la qualité de vie au travail

Partant du principe que les usagers sont mieux accompagnés lorsque les professionnels vont bien, il s'agit ici de promouvoir les actions visant à créer des conditions favorables au travail de chaque agent. Deux actions sont engagées pour les années à venir : la dynamique de recrutement d'orthophoniste et le développement des analyses des pratiques au sein l'ensemble des unités.

● **La dynamique de recrutement des orthophonistes**

Les seuls postes vacants en nombre au CFT sont ceux qui relèvent de l'orthophonie¹⁹. En effet 3 Equivalent Temps Plein²⁰ (ETP) ne sont pourvus au sein du service dans sa globalité. Les équipes TSLA sont particulièrement mises à mal dans l'accompagnement proposé, imposant un aménagement des prises en charges des enfants accueillis.

Pour pallier à ce manque de professionnels, le service a recours à des orthophonistes en libéral et les équipes éducatives doivent accompagner les enfants en séance. Cela entraîne une fatigabilité des usagers et la monopolisation des éducateurs à ces accompagnements. Les éducateurs ne peuvent à la fois assurer le transport et leurs missions éducatives.

Le CFT et l'IDEFHI²¹ par le biais de sa Direction des Ressources Humaines doivent engager une communication « agressive » auprès des écoles d'orthophonie, des partenaires, des réseaux d'orthophonistes...afin de favoriser un recrutement de ces professionnels. D'autre part, le CFT doit mener une réflexion sur l'opportunité de se doter d'ergothérapeute amenant une compétence nouvelle au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

● **Le développement du soutien aux professionnels**

L'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) amène les professionnels à se questionner sur leur posture en passant d'une réflexion individuelle à une démarche collective. Des APP ont déjà été mises en place précédemment sur les unités mais une forme d'essoufflement a nécessité une interruption de la démarche. Le besoin de remettre en place cette instance s'est fait ressentir par les équipes qui ont pu manifester le souhait de reprendre cette démarche sous différents angles suivant l'actualité de l'unité.

Il faut systématiser ces actions sur les unités. **(Fiche action n°19)**

¹⁹ Il est à noter qu'il n'est pas pourvu également 0,20 ETP Psychologue à l'ESAT Social et 0,05 ETP psychiatre sur l'unité TSLA (chiffres du bilan social 2017)

²⁰ Les 3 ETP manquants : 1,5 ETP sur l'unité TSLA ; 1 ETP au SESSAD ; 0,5 ETP au SEEJS.

²¹ D'autres services de l'IDEFHI souffrent de ce déficit en professionnels comme l'IME notamment.

5.2 Favoriser la transversalité au sein du Centre François Truffaut

Les évolutions proposées par le projet du service du Centre François Truffaut ne sont possibles que si les professionnels du service sont considérés, et ont un cadre de travail construit et fiable. Les faiblesses du service soulignées lors de l'autodiagnostic sont majoritairement tournées vers le défaut de communication intra service et la méconnaissance des partenaires de l'ensemble des compétences du CFT.

● **Optimiser la communication au sein du service**

La communication n'est pas une simple transmission d'informations, elle est vecteur de cohésion des équipes. Elle est fondée sur l'échange de personne à personne avec une réciprocité indispensable pour garantir une communication de qualité.

Les professionnels des différentes unités du service se connaissent peu, connaissent mal les différentes missions et ne sont pas assez informés de l'actualité du service.

Pour renforcer la cohésion du service une stratégie de communication s'avère nécessaire. (**Fiche action n°20**). Les objectifs étant de :

- Faire en sorte que chaque professionnel ait connaissance de toutes les prestations du service,
- Améliorer la diffusion de l'information au niveau du service, sur les actualités et projets du service et de l'établissement,
- Permettre les échanges de pratiques entre les équipes,
- Favoriser la communication des professionnels du service avec les services fonctionnels et les autres services opérationnels proposant les mêmes types de prestations, ou prenant en charge les usagers avant pendant ou après le Centre François Truffaut.

● **Améliorer le cadre de vie**

Adapter les dispositifs, c'est également réfléchir à une stratégie immobilière qui permette de faire évoluer les infrastructures au regard des besoins observés.

Pour le FH, le CFT est au-delà de la réflexion. Une restructuration est en cours et aboutira en septembre 2018 à proposer des modes d'accompagnement différenciés au regard des besoins observés.

L'habitat proposé aux enfants et adolescents sourds du SEEJS n'est pas adapté. L'état même de la structure ancienne ne permet pas un confort au sens où le château est difficile à chauffer. L'état du bâti est déploré alors même qu'un entretien régulier est assuré.

Les locaux du Pôle Milieu Ouvert ont également montré leurs limites à plusieurs niveaux : ils ne sont pas adaptés à l'accueil du public autiste (hypersensibilité aux bruits, aux lumières), au public du SESSAD (bureaux non accueillant pour des enfants), au public du SAVS (distance géographique).

De nouvelles modalités d'accompagnement nécessitent une attention particulière sur les conditions de vie et d'accueil des usagers. De nouveaux espaces sont à penser sur le bâti existant comme sur les restructurations à venir (**Fiche Action n°21**). La mise en place de réunions trimestrielles avec la Direction du Cadre de Vie et des Travaux est un point d'appui favorable pour mener à bien les actions proposées.

● Promouvoir le CFT et valoriser l'action des professionnels

La coopération avec les partenaires publics ou privés est indispensable pour une ouverture du service vers l'extérieur.

Ainsi, loin de fonctionner de manière isolée, le CFT s'est créé un réseau de partenaires pour mettre en place des relais, favoriser l'inclusion sociale, scolaire ou professionnelle et offrir aux usagers un accompagnement mieux ciblé avec des spécialistes et avec une diversité d'interlocuteurs.

En effet, l'avantage du partenariat est qu'il facilite la mise en commun de l'expertise et l'innovation. Il suppose une collaboration, impliquant une communication importante, des échanges d'informations et des interlocuteurs identifiés.

Au CFT, les partenariats naissent d'un besoin ou d'un projet à l'initiative des équipes ou des responsables. Toutefois, cette dynamique, bien que fortement présente, est perfectible et doit être lisible (**Fiche action n°22**).

« Promouvoir l'établissement permettra de faire (re)connaître les compétences et savoir-faire à un public extérieur (partenaires, familles, entreprises, institutions, élus, grand public). L'objectif est d'aider à éclaircir les missions multiples de l'établissement, la vie des usagers au quotidien au sein de leur environnement (scolarité ou vie sociale par exemple) mais aussi d'aider les agents à argumenter au quotidien dans les différentes missions qui leur incombent. Plus l'image et la notoriété de l'IDFHI seront travaillées, plus il sera aisé pour les professionnels de l'établissement de travailler avec un public extérieur quel qu'il soit. »²²



²² Stratégie de communication 2018- 2020 de l'IDFHI, note du Directeur Général, 4 mai 2018





ANNEXES

ANNEXES

Annexe I : Organigramme du Centre François Truffaut

Annexe II : Fiches actions

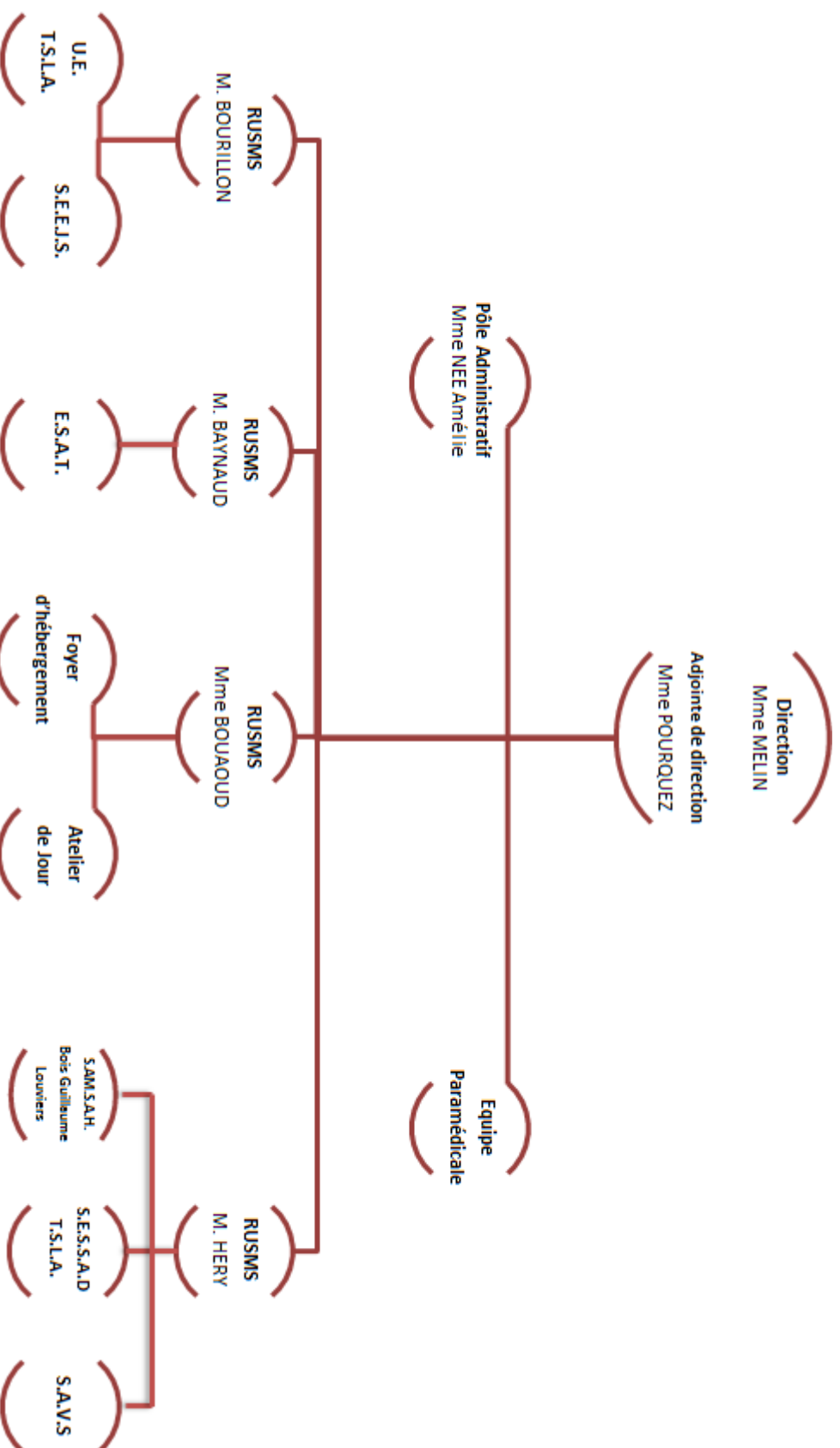
Annexe III : Bilan et diagnostic du Projet de Service 2011-2015

Annexe IV : Méthodologie d'élaboration des axes stratégiques

Annexe V : SWOT réalisé par les professionnels du service, Novembre 2016

Annexe VI : Projet Pédagogique 2018-2020

Annexe I : Organigramme du Centre François Truffaut



Annexe II : Fiches Actions

Pôle de compétence surdit� et/ou d�fiance	
Le SEEJS : Mieux accompagner les jeunes accueillis vers l'autonomie	
Consolider les ressources familiales dans l'accompagnement	
Fiche Action N�1 : Renforcer l'implication des familles	
Constats :	Face � la situation, et parfois � l'incompr�hension du handicap, certaines familles d�munies s'effacent de la prise en charge au profit de l'institution. De fait, cela se traduit par le peu d'accompagnement des usagers avec l'association des familles.
Objectifs op�rationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Am�liorer la communication et la relation entre les familles et les professionnels, d�s l'admission : Identification, pour les familles, des m�tiers et de l'environnement de l'institution. - Accompagner les familles dans la compr�hension et l'acceptation du handicap - Faciliter les rencontres avec les parents
Sous la responsabilit� de :	Adjoint de direction Responsable de l'unit� SEEJS pour la mise en �uvre
Partenaires/Unit�s/ Fonctions/Publics :	Equipe pluridisciplinaire du SEEJS Les familles
Moyens � mettre en �uvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Cr�ation d'un livret des m�tiers au SEEJS � destination des familles. - Poursuivre la dynamique de formation en lien avec le handicap et proposer une initiation � la LSF aux parents - Proposer deux rencontres annuelles sous forme de « caf� parents » ou groupes de paroles favorisant le partage d'exp�rience, la connaissance des diff�rents r�seaux existants dans le champ de la surdit�. - Organiser et planifier des rencontres plus r�guli�res avec les familles (pr� rentr�e, ESS, PAP...) - Associer « physiquement » les familles dans des projets ponctuels tels que : accompagnement � diverses sorties, projets.
Ech�ancier :	2019/2020
Indicateurs :	Livret m�tiers cr�e et diffus� Nombre de « caf� parents » Nombre de r�unions familles/professionnels Nombre de manifestations r�alis�es

Pôle de compétence surdit� et/ou d�fiance	
Le SEEJS : Mieux accompagner les jeunes accueillis vers l'autonomie	
Soutenir la scolarit� et l'insertion professionnelle	
Fiche Action N�2 : D�velopper la formation et le partenariat des professionnels	
Constats :	<p>L'unit� d'enseignement sp�cialis� SEEJS a mis en place une classe externalis�e au C�dre, et une initiation � la LSF est d�livr�e en p�riscolaire.</p> <p>Les enseignants ne sont pas form�s par l'Education Nationale avant leur arriv�e � l'IDEFHI, le CFT les forme � la LSF.</p> <p>Des parcours de scolarit� adapt� (PSA) existent pour des usagers du SEEJS.</p> <p>Inclusion individuelle : une enseignante assure des missions de coordination entre les �tablissements scolaires et le CFT.</p> <p>Un charg� d'insertion intervient au CFT pour le SEEJS</p>
Objectifs op�rationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Formaliser et co-construire les parcours scolaires adapt�s avec l'Education Nationale - Assurer une information aupr�s des �quipes p�dagogiques des �tablissements d'accueil (connaissance du handicap et p�dagogie adapt�e)
Sous la responsabilit� de :	<p>Directeur de service</p> <p>Directeur p�dagogique de l'IDEFHI</p>
Partenaires/Unit�s/Fonctions/Publics :	<p>Equipe pluridisciplinaire du SEEJS</p> <p>Enseignants sp�cialis�s du SEEJS</p>
Moyens � mettre en �uvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Construire un calendrier PSA (admission avec cadre et �ducateur, pr�ciser le r�le de chacun : Education Nationale, AVS, IDEFHI, interpr�te, ...) - Cr�er une plaquette « qui fait quoi » : r�le et mission de chaque intervenant. - D�localiser l'UEE du SEEJS au coll�ge Lecanuet (comp�tence de ce coll�ge favorisant les inclusions au regard de la connaissance du handicap auditif et de la LSF par l'�quipe p�dagogique)
Echancier :	<ul style="list-style-type: none"> - 2019 : calendrier PSA et plaquette « qui fait quoi » - 2020 : d�localisation de l'UEE du SEEJS au coll�ge Lecanuet
Indicateurs :	<p>Compte-rendu de r�unions de travail, outils cr�s et utilis�s</p> <p>D�localisation de l'UEE</p>

Pôle de compétence surdit� et/ou d�fiance		
Le SEEJS : Mieux accompagner les jeunes accueillis vers l'autonomie		
Aider le jeune � devenir autonome sur sa sant�		
Fiche Action N�3 : D�velopper la promotion de la sant�		
Constats :	<p>Difficult�s d'acc�der aux actions de pr�vention, en particulier pour les usagers sourds. Leur permettre d'acqu�rir des comp�tences ici et maintenant, pour �tre arm� et autonome ailleurs et plus tard.</p> <p>N�cessit� de d�velopper un programme d'�ducation pour la sant� permettant de r�pondre aux besoins des personnes accueillies de fa�on adapt�e et progressive tout au long de leur accompagnement.</p> <p>Le CFT dispose d'un plateau technique � valoriser par la poursuite de la construction de partenariats en milieu ordinaire</p>	
Objectifs op�rationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - D�velopper des actions de sensibilisation aupr�s des usagers et des familles selon les besoins identifi�s dans l'unit� (place des �crans, vie affective et sexuelle, addictions, alimentation, troubles du sommeil, hygi�ne, ...). - Actions de sensibilisation � co-construire avec des intervenants ext�rieurs, en �quipe pluridisciplinaire, avec des supports adapt�s (vid�os en LSF...) 	
Sous la responsabilit� de :	Directeur de structure Responsable du SEEJS	
Partenaires/Unit�s/ Fonctions/Publics :	Equipe pluridisciplinaire du SEEJS DPA et tous les travaux r�alis�s dans le cadre du CT promotion de la sant� Partenaires ext�rieurs : IREPS, CRIAVS...	
Moyens � mettre en �uvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Enrichir et renforcer les comp�tences des professionnels : Formation, outils, cr�ations de s�quences d'animation - se r�f�rer au programme « pour une �ducation � la vie affective et sexuelle » DPA 	Recensement des partenaires sp�cialis�s et des supports de communication adapt�s
Ech�ancier :	2019	2020
Indicateurs :	Nombre de formations r�alis�es Nombre d'ateliers mis en place	Nombre d'actions men�es avec les partenaires sp�cialis�s

Pôle de compétence surdit� et/ou d�fiance	
Le SEEJS : Mieux accompagner les jeunes accueillis vers l'autonomie	
Anticiper et pr�parer la sortie du service	
Fiche Action N�4 : Elaborer une proc�dure qui structure la sortie	
Constats :	<p>Parfois les sorties sont « brutales », et peuvent ins�curiser le devenir de l'utilisateur. Il peut exister un manque de communication et de lien avec le dispositif suivant. Ce d�ficit de communication est un frein � la continuit� de l'accompagnement propos�.</p> <p>Si des outils d'admission (livret d'accueil, contrat de s�jour...) existent et sont utilis�s, il y a un manque d'outil (passeport, livret) qui viendrait r�sumer le parcours de l'utilisateur et l'accompagner dans son parcours de vie future.</p> <p>Les pr�rogatives du service de suite sont parfois floues et ne r�pondent pas aux besoins r�els des sortants.</p>
Objectifs op�rationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Formaliser la proc�dure de sortie - Doter l'utilisateur des outils de r�ussite de la sortie du dispositif - Identifier et se saisir du service de suite
Sous la responsabilit�	<p>Equipe de direction Responsable du SEEJS</p>
Partenaires/Unit�s/ Fonctions/Publics :	<p>Un groupe de travail avec des professionnels du SEEJS COFIL Qualit� du CFT Charg� de mission qualit� DPA</p>
Moyens � mettre en �uvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un livret de fin d'accompagnement de l'utilisateur qui lui sera remis � chaque d�part (informations administratives importantes, bilan des d�marches entreprises...) - r�fl�cher � l'articulation entre ce livret et la n�cessaire �valuation ou conclusion � donner au projet personnalis� : formalisation de la fin de PEC - Mettre en place un outil pr�paratoire � la sortie qui recense les informations essentielles concernant les services de droit commun (h�bergement, sant�, service social de secteur, mission locale, etc...).
Echancier :	2020
Indicateurs :	<p>Nombre de livret de fin d'accompagnement remis au d�part des personnes accompagn�es et accueillies.</p> <p>Rapport d'activit� du service de suite.</p>

Pôle de compétence surdit� et/ou d�fiance	
Les nouveaux d�fis de l'accompagnement des adultes avec un handicap auditif	
Une offre d'h�bergement et d'accompagnement � la vie sociale en constante �volution	
Fiche Action N�5 : Partenariat du projet « r�sidence autonomie » � Mont Saint Aignan	
Constats :	<p>Profils d'adultes en plus ou moins grande autonomie (ATJ, FH, ESAT, SAVS) et autant de projets de vie diff�rents</p> <p>Vieillesse de la population accueillie</p> <p>Palette de dispositifs d'h�bergement d�velopp� mais n�cessit� de compl�ter cette offre par de nouveaux dispositifs innovants pour d�multiplier les r�ponses aupr�s des personnes handicap�es</p>
Objectifs op�rationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Projet « r�sidence autonomie » en partenariat avec le CCAS de Mont Saint Aignan - Offrir une solution de logement alternative en dehors des murs
Sous la responsabilit� de :	Direction du CFT
Partenaires/Unit�s/ Fonctions/Publics :	<p>La commune de Mont Saint Aignan, et son CCAS</p> <p>Habitat 76</p> <p>Autres �tablissements sociaux et m�dico-sociaux participant au projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Association des Paralys�s de France (APF), - Association La Cl� <p>SAVS du CFT pour l'accompagnement des adultes</p>
Moyens � mettre en �uvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Construction du projet de r�sidence en collaboration - Partage d'expertise pour penser les �quipements du futur b�timent r�nov�... - Partenariat formalis� par un conventionnement
Echancier :	<ul style="list-style-type: none"> - 2020 : conventionnement du partenariat, �laboration du projet - 2021 : partenariat effectif
Indicateurs :	Aboutissement du projet « r�sidence autonomie »

Pôle de compétence surdit� et/ou d�fiance	
Les nouveaux d�fis de l'accompagnement des adultes avec un handicap auditif	
Une offre d'h�bergement et d'accompagnement � la vie sociale en constante �volution	
Fiche Action N�6 : D�veloppement de nouvelles offres d'accompagnement en h�bergement	
Constats :	<p>Profils d'adultes en plus ou moins grande autonomie (ATJ, FH, ESAT, SAVS) et autant de projets de vie diff�rents</p> <p>Vieillessement de la population accueillie</p> <p>Accueil de publics jeunes avec des projets de couple, voire d'enfant</p> <p>Palette de dispositifs d'h�bergement d�velopp� mais n�cessit� de compl�ter cette offre par de nouveaux dispositifs innovants pour d�multiplier les r�ponses aupr�s des personnes handicap�es</p>
Objectifs op�rationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter un dispositif d'accueil global, syst�me souple, offrant une palette de dispositifs multiples : FH + SAVS - Privil�gier un habitat inclusif et de droit commun - Assurer la fluidit� des parcours entre l'habitat collectif et individuel - D�velopper des solutions alternatives
Sous la responsabilit� de :	Direction du CFT
Partenaires/Unit�s/Fonctions/Publics :	Collectivit�s locales, ESMS FH, SAVS, SAMSAH du CFT
Moyens � mettre en �uvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Rapprochement du SAVS et du FH : travail partenarial �troit pour une compl�mentarit� des r�ponses et accompagnements - R�ponses aux appels � projet du D�partement en r�f�rence au futur sch�ma d�partemental pour l'autonomie : FH « hors les murs », SAVS renforc�, formes exp�rimentales (cf. ITEP)
Echancier :	<ul style="list-style-type: none"> - 2019 : rapprochement du SAVS et du FH - 2019-2022 : r�ponses � appels � projet
Indicateurs :	<p>Nombre de r�ponses aux appels � projets</p> <p>Nombre de partenariats</p>

Pôle de compétence surdité et/ou déficience	
Les nouveaux défis de l'accompagnement des adultes à l'Atelier de Jour	
Repenser les modalités d'accompagnement en Accueil de Jour	
FICHE ACTION N°7 : Amélioration de la prise en compte des besoins des usagers	
Constats :	<p>En dépit d'une modification conséquente de la proposition d'activités de soutien, nous constatons qu'il reste difficile de faire correspondre les besoins observés et consignés dans les PAP et les activités proposées aux adultes.</p> <p>Les activités sont conduites indépendamment des objectifs déclinés dans les PAP pour chacun des adultes accompagnés. De ce fait, le projet individualisé devient caduque dès lors que les activités proposées ne tiennent pas compte des besoins identifiés.</p> <p>Par ailleurs, nous observons des potentialités qui mériteraient d'être source d'inclusion par notamment la mise en stage. Un travail conséquent de collaboration et de partenariat doit être mis en place afin de répondre à cet état de fait.</p>
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Repenser le sens de l'accompagnement au sein de l'ATJ et recentrer sur les missions de cette unité - Sensibiliser et mobiliser l'équipe éducative à l'intérêt de réviser la manière d'accompagner les adultes. - Organiser l'accompagnement des usagers au-delà de la conduite d'activité.
Responsable de l'action :	<p>Direction du CFT Responsable de l'ATJ</p>
Partenaires/Unités/Fonctions/Publics :	<p>Equipe éducative de l'ATJ ESAT, SAVS et FH du CFT Etablissements similaires de proximité</p>
Moyens à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Ecrire un projet d'unité décliné du projet de service - Tenir compte des besoins exprimés ou identifiés (PAP) en proposant des activités supports adaptées (cf. fiches activités) - Développer le travail en réseau et les échanges inter établissements
Echéancier :	<p>2019 – 2020</p>
Indicateurs :	<ul style="list-style-type: none"> - CR réunions de réflexion et d'écriture du projet d'unité - Nombre d'établissements contactés et visités - Nombre de projets accompagnés

Pôle de compétence surdit� et/ou d�fiance	
Les nouveaux d�fis de l'accompagnement des adultes avec un handicap auditif	
Une meilleure prise en compte du vieillissement des personnes handicap�es	
Fiche Action N�8 : Adapter l'accompagnement au public vieillissant	
Constats :	<p>Le CFT est amen� � accompagner un public vieillissant. Ce public, qu'il soit en situation d'emploi ou en activit�s n�cessite une adaptation des dispositifs existants � ses nouveaux besoins.</p> <p>L'observation faite ces deux derni�res ann�es a d�montr� une mont�e en charge des rendez-vous m�dicaux justifi�s par des besoins en lien avec l'avanc�e en �ge des personnes accompagn�es.</p> <p>R�orientation : partenariat identifi� et entretenu avec diff�rents dispositifs tels que FAM (foyer d'accueil m�dicalis�), MAS (maison d'accueil sp�cialis�). La personne concern�e et la famille le cas �ch�ant sont syst�matiquement associ�es aux r�flexions et accompagn�es dans les d�marches.</p>
Objectifs op�rationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Rep�rer les signes de vieillissement : observer les changements, analyser et partager les observations - R�pondre � l'�volution des besoins de la personne - Adapter les dispositifs et infrastructures
Sous la responsabilit� de :	<p>Direction du service</p> <p>Les cadres des unit�s : ESAT, ATJ/FH, SAVS</p>
Partenaires/Unit�s/Fonctions/Publics :	<p>Equipes pluridisciplinaires : ESAT/FH/ATJ/SAVS</p>
Moyens � mettre en �uvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des professionnels au vieillissement du public adulte handicap� - Constituer un groupe de professionnels pour �laborer un outil d'�valuation des comp�tences et capacit�s (utilis�e d�s l'accueil et en r�f�rence pour les �valuations futures) - Programmer r�guli�rement une r�union de synth�se r�unissant les diff�rents professionnels pour envisager les moyens � mettre en �uvre pour un accompagnement adapt� : sant� (traitements, appareillage), cadre de vie (am�nagements, rythmes de vie), red�finition du projet de vie
Echancier :	<ul style="list-style-type: none"> - 2018 : formation des professionnels - 2019 : construction de la grille
Indicateurs :	<p>Nombre d'agents ayant suivis une formation.</p> <p>Existence de la grille, bilans des �valuations</p>

L'Accompagnement par le travail : l'ESAT	
ESAT, unité médico-sociale	
Mettre en place une dynamique d'accompagnement global	
Fiche Action N°9 : Coordonner les dispositifs d'accompagnement	
Constats :	Nécessité de développer une dynamique globale autour du projet personnalisé des travailleurs ESAT. Les partenariats internes et externes au service sont à renforcer et à dynamiser afin d'optimiser l'accompagnement médico-social des travailleurs. L'identification précise d'un réseau de partenaires, le suivi des dispositifs en place, l'accompagnement ponctuel des travailleurs sur des difficultés sociales...faciliteront leur intégration et leur inclusion dans le milieu ordinaire.
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Placer l'inclusion professionnelle au cœur du PAP - Connaître et tenir compte de l'environnement médico-social du travailleur - Proposer des dispositifs complémentaires d'accompagnement - Renforcer le tissu de partenaires médico-sociaux existant localement
Responsable de l'action :	La direction du CFT Le responsable de l'ESAT Le chargé d'insertion du CFT Les responsables d'ateliers
Partenaires/Unités/Fonctions/Publics :	Dispositifs d'accompagnement complémentaires à l'ESAT (SAVS, SAMSAH,..) Entreprises partenaires
Moyens à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Adapter le tableau des emplois de l'ESAT pour identifier les professionnels en charge de la coordination des dispositifs : <ul style="list-style-type: none"> o Affectation du chargé d'insertion sur le tableau des emplois de l'ESAT et transformation du poste en coordonnateur de parcours o Identifier un poste en charge de surveiller, d'orienter et d'accompagner le suivi social des usagers, notamment sur les dispositifs du milieu ordinaire. - Etudier l'ensemble des dossiers des travailleurs, les compléter, et programmer des synthèses avec les dispositifs d'accompagnement complémentaires existants
Echéancier :	2019
Indicateurs :	TDE modifié et professionnels en poste % de PAP annuellement mis à jour

L'Accompagnement par le travail : l'ESAT	
ESAT, unité médico-sociale	
Renforcer la formation professionnelle des travailleurs handicapés	
Fiche Action N°10 : Maintien et développement des connaissances et compétences des travailleurs	
Constats :	Dans le cadre de leur parcours professionnel au sein de l'ESAT, il est nécessaire de maintenir et développer les connaissances et compétences des travailleurs afin de participer à leur valorisation et leur épanouissement.
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Formaliser annuellement le plan de formation des usagers - Proposer et organiser des activités de soutien adaptées - Valoriser les compétences des travailleurs
Responsable de l'action :	<p>La direction du CFT</p> <p>Le responsable de l'ESAT</p> <p>Le chargé d'insertion du CFT</p> <p>Les responsables d'ateliers</p>
Partenaires/Unités/Fonctions/Publics :	<p>Organismes de formation</p> <p>Entreprises partenaires</p> <p>Services IDEFHI (support de stage, mise à disposition)</p> <p>Organisme de reconnaissance des acquis de l'expérience (ex : AFRESAT)</p>
Moyens à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Recueillir les besoins des travailleurs en matière de formation et d'activités de soutien dans le cadre des PAP et du CVS. - Rechercher, identifier et proposer des thématiques de formation et d'activités de soutien susceptibles d'intéresser les travailleurs. - Mettre en place des partenariats autour de la formation et des activités de soutien - Identifier dans le cadre des formations proposées aux salariés de l'IDFHI, des thématiques sur lesquelles les travailleurs de l'ESAT pourraient être intégrés (inclusion au sein de l'établissement) - Développer la RAE (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience) et si possible la validation d'examens de droit commun (CAP, permis de conduire,...)
Echéancier :	Annuel
Indicateurs :	% de travailleurs partant en formation / % de travailleurs participant aux activités de soutien / Nombre d'heures de formation et d'activités de soutien réalisées / % du montant de l'enveloppe formation consommé

L'accompagnement par le travail : l'ESAT	
ESAT, « entreprise » commerciale	
Réamorcer la communication de l'ESAT	
Fiche Action N°11 : Développer les outils de communication marketing	
Constats :	<p>Le développement du chiffre d'affaires des activités de l'ESAT, passe nécessairement par la communication et la valorisation de notre savoir-faire ou de nos produits.</p> <p>En 2017, certains outils ont été créés ou retravaillés : banderoles et kakémonos, référencement office du tourisme, plaquette générale, flyers, liste de diffusion... Toutefois localement, notre ESAT n'est pas encore suffisamment connu et reconnu. La variété de nos activités et le développement interne des premiers outils de communication ne facilitent pas une communication claire et professionnelle.</p>
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des supports de communication de qualité professionnelle et diversifiés - Travailler les messages à communiquer auprès de nos clients afin d'être clair et efficace - Maintenir les supports de communication à jour
Responsable de l'action :	<p>Le responsable de l'ESAT</p> <p>Les responsables d'atelier</p>
Partenaires/Unités/ Fonctions/Publics :	<p>Responsable communication IDEFHI</p> <p>Entreprise de communication et création de support</p> <p>DSN pour les supports numériques</p>
Moyens à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Définir la charte graphique et les logos en lien avec les activités - Chiffrer la création d'un site internet professionnel - Créer un site Facebook pour le restaurant d'application - Créer une base de données de nos clients par activité afin de simplifier la diffusion d'offres promotionnelles - Développer des outils de fidélisation de notre clientèle - Mettre à jour les supports de communication obsolètes
Echéancier :	<p>2018 : Mise à jour des supports existants avec la nouvelle charte graphique</p> <p>2018 : Créer le site Facebook du restaurant</p> <p>2019 : Créer un site internet professionnel</p> <p>Point trimestriel sur la communication de l'ESAT et rester actif en matière de communication</p>
Indicateurs :	<p>Site Facebook créé et mis à jour (<1 mois)</p> <p>Existence d'un site internet mis à jour au moins 1 fois / mois</p> <p>Base de données clients créée</p>

L'accompagnement par le travail : l'ESAT	
ESAT, « entreprise » commerciale	
Stratégie de retour à l'équilibre financier	
Fiche Action N°12 : Développer les indicateurs de suivi et planification des activités	
Constats :	Les outils et indicateurs en place pour le suivi des commandes, de planification des ressources, et de projection en termes de dépenses et recettes sur chaque atelier sont insuffisants pour disposer d'une vision comptable claire.
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser l'informatisation de la gestion commerciale (devis, facturation, analyse) - Disposer d'indicateurs fiables en matière de suivi financier et de suivi d'activités - Faciliter les choix stratégiques et la priorisation des actions à l'aide du suivi d'indicateurs
Responsable de l'action :	Le responsable de l'ESAT Les responsables d'atelier Le pôle administratif du CFT
Partenaires/Unités/Fonctions/Publics :	Contrôleur de Gestion IDEFHI (DRFA) Chef de projet informatique (DSN)
Moyens à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Finaliser le remplacement réglementaire des caisses (magasin et horticulture) et simplifier la gestion des devis et de la facturation. - Sensibiliser les moniteurs d'ateliers sur l'importance du suivi de ses indicateurs. - Organiser et animer un groupe de travail autour des outils et indicateurs - Poursuivre la dotation des ateliers en matériel informatique et former les équipes
Echéancier :	<p>Fin 2018 : tableaux de bord recettes / dépenses comparatif N / N-1 traçabilité des flux inter-ateliers suivi des ventes sur les activités agroalimentaires et le magasin</p> <p>2019 : suivi des achats et vente par l'horticulture & maraichage formation informatique de certains professionnels</p>
Indicateurs :	Tableau de bord financier opérationnel et mis à jour mensuellement Liste et quantité des ingrédients achetés par atelier / Liste et quantité de produits vendus par atelier Analyse du budget commercial par activité

L'accompagnement par le travail : l'ESAT	
ESAT, « entreprise » commerciale	
Stratégie de retour à l'équilibre financier	
Fiche Action N°13 : Analyser et reconsidérer les charges d'exploitation et de fonctionnement	
Constats :	<p>Une des pistes d'action de l'audit commandité en 2016 était d'agir sur les dépenses principales. La mise en concurrence des fournisseurs et la négociation n'est pas une pratique systématique.</p> <p>Les dépenses sont réalisées directement par les moniteurs d'atelier selon leur besoin.</p>
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre les fournisseurs en concurrence - Contrôler les dépenses - Sélectionner les matières premières de qualité, reflétant nos valeurs et notre éthique (achats responsables, durables,...)
Responsable de l'action :	<p>Le responsable de l'ESAT</p> <p>Les responsables d'atelier</p>
Partenaires/Unités/Fonctions/Publics :	<p>Service achats de l'IDEFHI</p> <p>Fournisseurs</p> <p>Réseau d'EA-ESAT</p> <p>Organisme en lien avec l'achat responsable et l'approvisionnement local</p>
Moyens à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des dépenses d'exploitation par atelier - Intégrer autant que possible les marchés et consultations publiques développés par la cellule achat de l'IDEFHI - Rencontrer et mettre en concurrence les fournisseurs annuellement - Mise en concurrence systématique pour les achats ponctuels - Rencontrer les services fonctionnels pour étudier les dépenses indirectes ou non maîtrisées par l'ESAT
Echéancier :	<p>2018 : Analyse des dépenses d'exploitation par le responsable de l'ESAT</p> <p>2019 : Rencontre de l'ensemble des fournisseurs</p> <p>Sourcing par les moniteurs d'atelier</p>
Indicateurs :	<p>Volume d'achats en marché</p> <p>Nombre de rencontres fournisseurs</p> <p>Evolution annuelle des dépenses par atelier</p>

L'accompagnement par le travail : l'ESAT	
ESAT, « entreprise » commerciale	
Stratégie de retour à l'équilibre financier	
Fiche Action N°14 : Etablir la stratégie de retour à l'équilibre de l'ESAT	
Constats :	Plusieurs actions visant le retour à l'équilibre financier de l'ESAT ont été mises en œuvre ces dernières années. A la suite de l'audit, et en prérequis de l'élaboration d'une stratégie, il s'est avéré nécessaire de créer et suivre un certain nombre d'indicateurs. Une fois les indicateurs opérationnels, la formalisation de la stratégie de retour à l'équilibre doit permettre de donner une cohérence au développement et à l'éventuelle restructuration des activités.
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser les choix stratégiques permettant un équilibre financier - Formaliser un plan de retour à l'équilibre afin de disposer d'une feuille de route claire et communicable (actions précises, réalistes) - Valoriser les professionnels et les usagers de l'ESAT, en transformant l'ESAT en unité financièrement bénéficiaire.
Responsable de l'action :	La direction du CFT Le responsable de l'ESAT
Partenaires/Unités/Fonctions/Publics :	Direction de l'IDEFHI Contrôleur de gestion Groupe de travail avec les professionnels de l'ESAT
Moyens à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs de fonctionnement créés et renseignés (fiche action N°12) - Analyse des charges d'exploitation et de fonctionnement (fiche action N°13) - Rencontre avec le contrôleur de gestion - Point mensuel avec la direction du CFT
Echéancier :	<p>Juin 2019 : Présentation des scénarios de retours à l'équilibre à la direction de l'IDEFHI</p> <p>Septembre 2019 : Présentation de la stratégie formalisée aux responsables d'ateliers.</p> <p>A partir d'Octobre 2019 : mise en place de la stratégie formalisée</p>
Indicateurs :	Plan stratégique de retour à l'équilibre formalisé

Pôle de compétence : Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages	
Renforcer la qualité de l'accompagnement	
Impulser une dynamique d'ouverture de l'unité en faveur des familles	
Fiche Action N°15 : poursuivre la relation/communication aux familles	
Constats :	<p>La participation des familles est déjà intégrée au fonctionnement de l'unité d'enseignement spécialisé TSLA par la participation active des parents au PAP, par les réunions de pré-rentrée, rencontres avec les enseignants et l'équipe pluridisciplinaire (éducatif et thérapeutique) possibles tout au long de l'année...</p> <p>Cependant les familles comme l'équipe pluridisciplinaire souhaitent poursuivre cette dynamique.</p>
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser et accompagner les familles à s'investir dans le suivi scolaire, éducatif et de soins - Organiser et planifier tout au long de l'année des rencontres plus régulières avec les familles - Inviter les parents à être acteurs dans les différents projets
Responsable de l'action :	<p>Direction CFT Responsable de l'unité TSLA</p>
Partenaires/Unités/ Fonctions/Publics :	<p>Equipe pluridisciplinaire TSLA Les familles</p>
Moyens à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'information régulières en présence de tous les professionnels, réunion bilan parents-professeurs, transmission du calendrier des portes ouvertes des établissements scolaires susceptibles d'accueillir les sortants, réunion d'information sur les différents dispositifs scolaires post CFT fin avril/début mai - Possibilité d'accompagner l'élève et les familles pour les découvertes de futurs établissements scolaires - Fluidifier la communication en permettant aux familles de rencontrer les professionnels à leur initiative - Inviter les parents à être acteurs dans les différents projets (kermesse, sorties scolaires...), mise en place d'ateliers participatifs et en les incitant à venir accompagner ou chercher leur enfant
Echéancier :	2019 / 2020
Indicateurs :	<p>Nombre de réunions et thématiques abordées avec les familles Nombre de familles actives dans la vie du service (par projets...) Nombre de familles accompagnant l'enfant sur l'unité, bénéficiant précédemment des taxis</p>

Pôle de compétence : Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages	
Poursuivre le travail en réseau afin de permettre une action coordonnée	
Développer un pôle ressource TSLA	
Fiche Action N°16 : Développer un pôle ressource TSLA	
Constats :	<p>Des compétences très pointues en matière de TSLA existent au sein des deux unités accompagnant ce public. En effet les équipes pluridisciplinaires possèdent une expertise complète, une connaissance des dispositifs d'accompagnement sur le territoire, les politiques régionales, les partenaires médico-sociaux, les professionnels libéraux...</p> <p>Ces compétences ne sont que peu partagées, et certaines autres équipes confrontées aux mêmes problématiques peuvent se sentir isolées.</p> <p>Il n'existe pas de rencontre formalisée entre les deux unités pour mieux mutualiser les informations, pour permettre un partage des différentes compétences professionnelles.</p>
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Formaliser et définir des instances de réunions du pôle ressource au sein du CFT, mutualiser les compétences - Promouvoir les expériences et la technicité des professionnels auprès des autres unités du CFT, auprès des autres services de l'IDEFHI, et à l'extérieur
Responsable de l'action :	<p>Direction CFT</p> <p>Responsables de l'unité TSLA et SESSAD</p>
Partenaires/Unités/Fonctions/Publics :	<p>Equipes pluridisciplinaires TSLA et SESSAD</p>
Moyens à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Rapprochement des deux équipes géographiquement pour favoriser les échanges formels et informels - Actions de sensibilisation envers les non-initiés (professionnels ou non, internes ou extérieurs au CFT) au TSLA pour améliorer l'accompagnement des usagers - Mutualiser les ressources (communiquer et inviter les différentes unités quand une formation est mise en place par exemple) - Promouvoir ces actions de sensibilisation et de soutien aux équipes au sein de l'IDEFHI (communication, plaquette support...)
Echéancier :	<p>2019 / 2020</p>
Indicateurs :	<p>Calendrier des rencontres du pôle ressource</p> <p>Nombre d'actions réalisées de sensibilisation au sein de l'IDEFHI, à l'externe</p> <p>Nombre d'actions de soutien de l'équipe au sein de l'IDEFHI, à l'externe</p>

Pôle de compétence : Troubles du Spectre Autistique	
Adapter les interventions aux besoins des personnes et structurer les parcours	
Accompagner l'autonomie des adultes en leur proposant un logement adapté	
Fiche Action N°17 : S'inscrire dans les projets d'habitat inclusif	
Constats :	<p>Après quelques années de fonctionnement, un bilan de l'accompagnement fait apparaître une force du service dans les différentes prises en charge à l'exception de l'accès au logement.</p> <p>Les dispositifs de logement inclusif sont priorisés par la nouvelle stratégie nationale en faveur de l'autisme comme réponse aux adultes avec TSA.</p> <p>Compétence du CFT dans l'offre diversifiée d'hébergement aux adultes avec un handicap auditif accompagnés.</p> <p>La transformation de l'offre médico-sociale vers des solutions plus inclusives sera amplifiée sur l'ensemble du territoire. Les créations de places en établissement pour les personnes autistes seront conditionnées à l'existence d'un projet comportant des dispositifs « hors les murs »</p>
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Participer activement aux projets d'habitat inclusif émergents au sein de la région Normandie méridionale
Responsable de l'action :	<p>Direction CFT</p> <p>Responsable des SAMSAH</p>
Partenaires/Unités/ Fonctions/Publics :	<p>Equipes pluridisciplinaires SAMSAH</p> <p>Tous les partenaires identifiés dans ces projets (collectivités locales, ESMS, ARS, HABITAT 76...)</p>
Moyens à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Echanges avec l'ensemble des partenaires sur la volonté du CFT de se positionner sur ce type de projets - Veille des actions ARS dans ce sens (une structure d'habitat inclusif sera déployée dans chaque département) - Diversifier les solutions de logement inclusif via la création d'un forfait d'habitat inclusif, en ouvrant aux adultes autistes la possibilité de recourir à des colocations dans le parc de logement social et d'accéder au programme « 10 000 logements accompagnés »
Echéancier :	2020 / 2021
Indicateurs :	<p>Nombre de participation du SAMSAH à des projets d'habitat inclusif</p> <p>Nombre d'adultes avec un logement ordinaire ou adapté dont c'est le projet de vie</p>

Pôle de compétence : Troubles du Spectre Autistique	
Systematiser le recours à l'équipe ressource et d'appui TSA à l'IDEFHI	
Déploiement d'une plateforme d'orientation et de coordination « Autisme et TND »	
Fiche Action N°18 : mettre en place une plateforme d'intervention et de coordination	
Constats :	<p>L'IDEFHI s'est doté, en 2017, d'une équipe ressource et d'appui pour la prise en charge du public porteur de TSA.</p> <p>Au-delà du pôle ressource autisme, un pôle ressource Troubles du Neuro Développement (TND) pourrait être créé au sein de l'IDEFHI : une plateforme unique pilotée par le CFT avec trois compétences spécifiques mais complémentaires (TSA, TSLA et TDAH).</p>
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une plateforme d'intervention et de coordination Autisme et TND au sein de l'IDEFHI - Réponse aux appels à projet pour la mise en place de ce dispositif sur le territoire : 2^{ème} ligne chargée d'organiser rapidement des interventions de différents professionnels libéraux (ergothérapeutes, psychomotriciens, etc.) sans attendre le diagnostic, selon un parcours de soins sécurisé et fluide
Responsable de l'action :	<p>Direction CFT</p> <p>Pilotage : Responsable des SAMSAH</p>
Partenaires/Unités/Fonctions/Publics :	<p>IME Chant du Loup</p> <p>ITEP Vallée de Seine</p> <p>DPA</p> <p>CRAHN</p>
Moyens à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Etude des besoins au sein de l'IDEFHI - Réflexion à mener sur le rôle et les missions de cette équipe. - Créer un COPIL comprenant le pôle ressource TSLA, le pôle ressource TSA, et l'appui de l'ITEP pour les TDA/H - Partenariat étroit avec le CRAHN pour les réponses aux appels à projet à venir
Echéancier :	2020 / 2021
Indicateurs :	<p>Réflexion sur ce projet construite suite à une étude des besoins</p> <p>Réponses aux appels à projets</p>

Renforcer l'organisation du CFT au service de l'action des professionnels	
Promouvoir la qualité de vie au travail	
Développement du soutien aux professionnels	
Fiche Action N°19 : La régulation d'équipe et APP	
Constats :	Les unités du CFT ont bénéficié par roulement de séances soit d'Analyses des pratiques professionnelles soit de régulation. Aucune modalité et régularité ne sont déterminées.
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la cohésion d'une équipe par la cohérence des interventions. - Permettre une prise de distance, donner du sens aux missions, développer un questionnement (éthique) et une pratique réflexive collective - Favoriser la bienveillance des agents et par conséquent des usagers - Améliorer les compétences individuelles et collectives
Sous la responsabilité de :	Equipe de direction Comité technique de formation (création de cahier des charges pour la régulation, supervision des APP)
Partenaires/Unités/Fonctions/Publics :	Un professionnel identifié ayant des compétences dans l'accompagnement des équipes.
Moyens à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Budgétiser au niveau de l'établissement et du service des interventions - Recenser et préciser les besoins de chaque unité - Planifier ces instances - Evaluer le bon déroulement des rencontres entre l'intervenant et l'équipe (au bout de 6 mois) - Définir l'espace comme un espace confidentiel, différencié des lieux habituels des temps de travail
Echéancier :	2019-2022
Indicateurs :	La convention passée avec l'intervenant Feuille d'émargement Evaluation / Bilan de fin de session

Renforcer l'organisation du CFT au service de l'action des professionnels	
Favoriser la transversalité au sein du CFT	
Optimiser la communication au sein du service	
Fiche Action N°20 : Mettre en place une meilleure communication sur les prestations du service	
Constats :	<p>La spécificité des unités et des publics accueillis n'est pas suffisamment explicitée à l'échelle du CFT (modalités de communication, culture spécifique au public, etc...)</p> <p>Il n'existe pas d'espace de partage de compétences et la connaissance des dispositifs est partielle</p> <p>Une méconnaissance du travail des uns et des autres est notable, y compris entre les professionnels (multitude de métiers) au sein du CFT, au sein de l'IDFHI</p>
Objectifs opérationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Faire en sorte que chaque professionnel ait connaissance de toutes les prestations du service - Améliorer la diffusion de l'information au niveau du service, sur les actualités et projets du service et de l'établissement - Permettre les échanges de pratiques entre les équipes des différents dispositifs (unité de vie/milieu ouvert...) - Favoriser la communication des professionnels du service avec les services fonctionnels et les autres services opérationnels proposant les mêmes types de prestations
Sous la responsabilité de :	Equipe de direction
Partenaires/Unités/Fonctions/Publics :	Toutes les équipes pluridisciplinaires de toutes les unités
Moyens à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des journées de sensibilisation aux handicaps (surdit�, TSLA, ...) et favoriser une information r�guli�re � destination de tous les professionnels du CFT - Expliciter certaines proc�dures administratives disponibles sur la zone de partage - D�velopper la culture d'une communication montante et descendante : R�union institutionnelle semestrielle, r�unions inter services r�guli�res...
Echancier :	2018 / 2022
Indicateurs :	<p>Calendrier annuel et nombre de r�unions inter unit� effectu�es</p> <p>Nombre de PV ou CR r�dig�s et transmis aux diff�rents acteurs</p> <p>Documents sur la zone de partage</p>

Renforcer l'organisation du CFT au service de l'action des professionnels	
Favoriser la transversalité au sein du CFT	
Améliorer le cadre de vie	
Fiche Action N°21 : Définir une politique immobilière du CFT	
Constats :	Le CFT est un ensemble de plusieurs unités avec des missions différentes. Les unités sont implantées principalement sur le site de Canteleu ainsi que dans l'agglomération rouennaise et dans l'Eure. Les locaux ne sont pas toujours adaptés pour dispenser un accompagnement de qualité et permettre un travail en transversalité. En septembre 2018, le CFT disposera de nouveaux locaux pour le FH, un pôle administratif et paramédical sur le site de Canteleu.
Objectifs opérationnels :	Proposer une politique immobilière répondant aux besoins non pourvus ou inadaptés par : <ul style="list-style-type: none"> - le suivi des projets en cours et l'amélioration de l'existant. - une vision stratégique en continue de l'immobilier.
Sous la responsabilité de :	Direction CFT
Partenaires/Unités/Fonctions/Publics :	DCVT DRFA
Moyens à mettre en œuvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Installer le SESSAD TSLA dans des locaux adaptés aux besoins des enfants accompagnés et à proximité de l'unité TSLA pour une mutualisation des moyens et un partage de compétences - Trouver de nouveaux locaux pour le SAMSAH Bois Guillaume, en prenant en compte les spécificités liées aux TSA - Penser la situation géographique du SAVS : proche des usagers, proximité de l'ESAT et du FH propice au partage de compétences - Réfléchir au bâti pour le SEEJS - Saisir les opportunités de subventions.
Echéancier :	2018 : déménagement du SESSAD 2019 : déménagement du SAMSAH et SAVS 2020 : déménagement du SEEJS Continu : amélioration de l'existant
Indicateurs :	Emménagement dans les nouveaux locaux pour le SAMSAH, le SESSAD, le SAVS Projet d'habitat pour le SEEJS

Renforcer l'organisation du CFT au service de l'action des professionnels	
Promouvoir le CFT et l'action des professionnels	
Fiche Action N°22 : Promouvoir la notoriété du CFT et les dynamiques partenariales	
Constats :	Un certain nombre d'unités du CFT sont connues et reconnues par les partenaires pour la qualité du travail engagé auprès des personnes aux problématiques spécifiques (surdit�, autisme, TSA). Un nombre important de conventions, d'adh�sions � des r�seaux, � des groupements traduit l'investissement du CFT dans des partenariats. Cela m�riterait d'�tre davantage partag� et communiqu� aux professionnels de l'IDFHI, � l'externe
Objectifs op�rationnels :	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer � d�velopper et renforcer le travail en r�seau et la qualit� des dynamiques partenariales (associations, ESMS, Education Nationale, dispositifs de droits communs, groupement, ...) - Communiquer sur les missions multiples du CFT pour une meilleure collaboration avec les partenaires ext�rieurs
Sous la responsabilit� de :	Direction du CFT
Partenaires/Unit�s/ Fonctions/Publics :	Equipes pluridisciplinaires de toutes les unit�s Service communication de l'IDFHI (r�f�rence : note sur la strat�gie de communication 2018-2020 de l'IDFHI) Charg� de mission Qualit� DPA
Moyens � mettre en �uvre :	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer � formaliser et conventionner avec certains partenaires - Favoriser les rencontres de professionnels (m�dico-sociaux), inters �tablissements et d�velopper une culture du CFT du travail en r�seau, vers l'ext�rieur - Revisiter les outils (livret, plaquette) puis d�velopper une communication active concernant le CFT, ses publics, ses services, aupr�s des partenaires - Cr�ation d'un support de pr�sentation des m�tiers � l'�gard des parents (par unit�) et des professionnels (cartographie de l'ensemble du CFT)
Ech�ancier :	2018-2022
Indicateurs :	Nombre de conventions �tablies Nombre de rencontre inter �tablissements Outils de pr�sentation du CFT

Annexe III : Bilan et diagnostic du projet de service 2011-2015

L'évaluation du projet de service du CFT a été réalisée dans la continuité de celle du Projet d'Etablissement, à savoir une démarche participative sur 3 versants : les professionnels, le public accompagné (enfants et adultes) ainsi que les familles.

Dans le cadre du projet de service 2011-2015, le service était composé des unités suivantes :

- Le Service d'Enseignement et d'Education pour Jeune Sourds (SEEJS) et l'unité des Troubles Spécifique du Langage (TSL), qui accueillent les enfants.
- L'Atelier de Jour (AJ), le Foyer d'Hébergement (FH), le Service d'Accompagnement à la Vie sociale (SAVS) et l'Etablissement et service d'Aide par le Travail (ESAT) qui s'adressent aux adultes.

En 2015 et 2016, le CFT a développé de nouvelles compétences en ouvrant un Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile pour des enfants porteurs des Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages (SESSAD TSLA) et 2 Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés porteurs de troubles du spectre autistique et Handicap rare (SAMSAH).

L'évaluation du projet de service 2011-2015, a tenu compte de l'évolution du service, afin de rendre cohérente cette démarche participative.

La Méthode retenue est la suivante :

- ✓ Refonte du COPIQUE qui devient le COPIL du futur Projet de Service,
- ✓ Analyse des documents : PE, CPOM, PACQ, CVS et enquêtes de satisfaction,
- ✓ Evaluation des fiches actions,
- ✓ Questionnaire papier adultes accompagnés et parents usagers,
- ✓ Questionnaire en ligne pour les professionnels,
- ✓ Questionnaire en ligne pour les services Opérationnels,
- ✓ Journée Institutionnelle avec Méthode SWOT sur une demi-journée,
- ✓ Déclinaison des thèmes de travail.

➤ Refonte du COPIQUE qui devient le COPIL du futur Projet de Service

Au regard de l'évolution du CFT, avec la création de nouvelles unités - SAMSAH Bois Guillaume et SESSAD TSLA courant 2015 et SAMSAH Louviers durant 2016 – les membres du COPIQUE n'étaient plus représentatifs du service. Ainsi la direction a souhaité revoir sa composition afin que toutes les unités du CFT et tous les métiers soient représentés (métiers éducatifs, paramédicaux et thérapeutiques, administratif, maitresse de maison). Un représentant des usagers et un représentant des familles sont également membres du nouveau COPIQUE.

Cette démarche a permis de lancer une dynamique nouvelle au CFT en lien avec l'équipe de direction récente.

➤ Analyse des documents : PE, CPOM, PACQ, CVS et enquêtes de satisfaction...

Au-delà de l'évaluation du projet de service 2011-2015, cette analyse a permis à l'équipe de direction renouvelée de maîtriser les enjeux liés au CFT en particulier depuis 2015 (fin du projet de service) : signature du CPOM, modifications de l'habilitation pour le SEEJS, création du SESSAD, des SAMSAH...

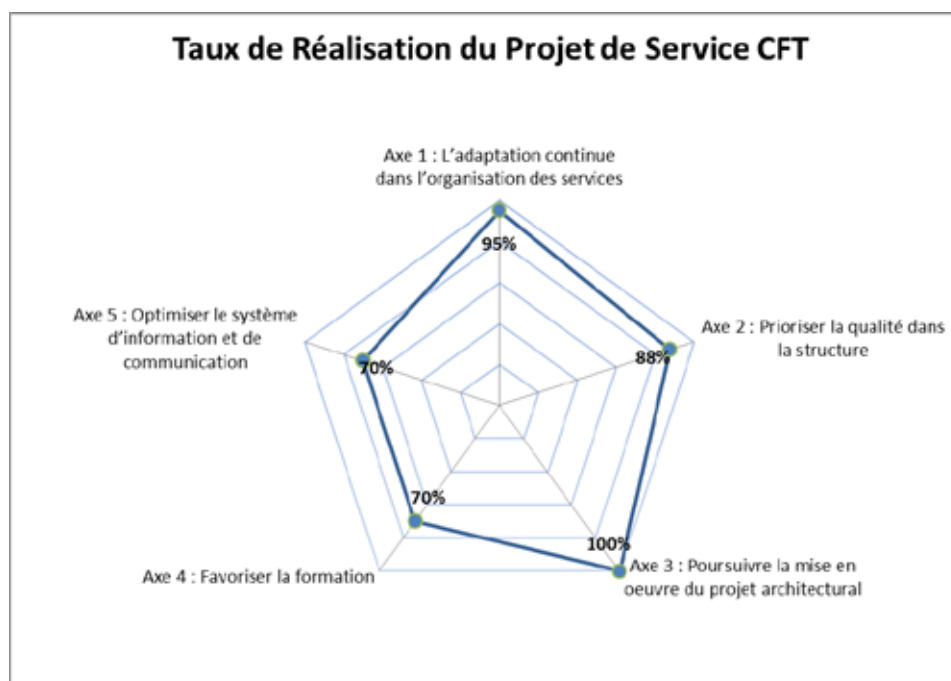
➤ Evaluation des fiches actions

Le projet de service 2011-2015 a été décliné en 23 fiches actions sur cinq thèmes :

- L'adaptation continue dans l'organisation des services : 6 fiches actions
- Prioriser la qualité dans la structure : 12 fiches actions
- Poursuivre la mise en œuvre du projet architectural : 3 fiches actions
- Favoriser la formation : 1 fiche action
- Optimiser le système d'information et de communication : 1 fiche action

Les professionnels de chaque unité ont évalué la réalisation des fiches actions afférentes à leur prise en charge spécifique, le COPIQUE en a fait de même dans son domaine de compétence (qualité et éthique). Ainsi :

- 15 fiches actions réalisées,
- 8 fiches actions en continu, car elles sont en lien avec la qualité de l'accompagnement :
 - Evaluation de la qualité du service rendu,
 - La concertation et la participation des usagers,
 - L'accompagnement et la participation des familles,
 - L'adaptation des outils de la loi 2002-2,
 - Réflexion sur la notion de référence,
 - La formation continue,
 - Améliorer la communication,
 - Pérenniser les activités de l'ESAT.
- 0 fiche non réalisée



Pour obtenir un résultat chiffré, une cotation a été faite :

- actions réalisées – 10 points,
- actions en continues – 7 points,
- actions en cours – 5 points,
- actions non réalisées – 0 point.

➤ Questionnaire papier à destination des adultes accompagnés et des parents d'usagers

Tout comme le projet d'établissement, le projet de service du CFT est un document qui met en avant le droit des usagers. L'équipe de direction et le COPIQUE ont fait le choix de deux modes de consultations en lien avec la particularité du public accueilli.

- ✓ 78 questionnaires ont été transmis par envoi postal, mi-octobre 2016 pour les parents des enfants du CFT.

13 retours ont été comptabilisés, soit environ 20 %. Cette faible participation ne permet pas une analyse réelle de la situation.

Cependant sur les 13 retours, nous constatons que 6 parents connaissent le projet de service et souhaitent être associés au nouveau projet de service.

- ✓ 68 questionnaires ont été soumis aux usagers de l'ESAT et du SAVS, les adultes du foyer d'hébergement et d'Atelier étant éloignés des notions de projet de service.

33 réponses ont été recensées, soit un taux de presque 50 %.

Majoritairement, les adultes ne connaissent pas le projet de service et ne souhaitent pas être associés à son élaboration. Ce document est loin de leurs préoccupations au quotidien.

➤ Questionnaire en ligne pour les professionnels

La consultation des professionnels a fait l'objet d'un questionnaire mis en ligne mi-octobre avec un délai de réponse de deux semaines.

Sur 91 agents travaillant au CFT, 37 connexions ont été effectuées pour un total de 36 réponses, soit environ 40 %.

31 professionnels connaissent et savent où consulter le projet de service, dont 12 utilisent ce dernier comme référence à leurs pratiques professionnelles. Seulement 16 agents connaissent les fiches actions.

Les résultats interrogent sur la connaissance, l'implication et surtout sur le mode d'appropriation de cet outil.

➤ Questionnaire en ligne pour les services Opérationnels

Les 8 directeurs des services opérationnels ont été consultés par rapport à leur connaissance du Projet de Service et aux instances de collaboration.

50 % de réponses qui permettent de dégager les constats suivants :

- Un directeur connaît le Projet de Service du CFT,
- Les liens s'effectuent principalement entre direction et ponctuellement entre cadres et éducateurs.

Une dynamique de partage des échanges des pratiques professionnelles commence à émerger sous l'impulsion de la nouvelle direction générale.

Annexe IV : Méthodologie d'élaboration des axes stratégiques

Afin d'obtenir une participation représentative et participative, une journée institutionnelle a été programmée en deux temps.

La matinée a été rythmée par la présentation à l'ensemble des professionnels du CFT de la démarche, de la méthodologie et du calendrier de refonte du projet de service. Les travaux d'évaluation ont été présentés (refonte du COPIQUE, état de réalisations des fiches actions, résultats des questionnaires : parents, adultes accompagnés, professionnels).

L'après-midi a été consacrée à des travaux en groupes pluridisciplinaires basés sur la méthode SWOT. Les données produites ont été capitalisées et ont permis de dégager les atouts du CFT et les pistes d'amélioration. (SWOT en annexe II)

Les forces relevées sont structurelles (la diversité de l'offre de service en lien avec les publics accueillis), mais aussi en lien avec la compétence et la pluridisciplinarité des équipes (plateau technique important).

Les faiblesses identifiées dans le service concernent essentiellement les conditions de travail des professionnels. Ainsi les problématiques du défaut de communication dans le service et l'organisation du service sont soulevées.

Les opportunités sont axées sur les possibilités de développement du service : partenariats, nouvelles prestations, nouvelle dynamique de la Direction Générale de l'IDEFHI.

Les menaces concernent les restrictions budgétaires, l'image renvoyée par le CFT du fait du manque de professionnels (orthophoniste principalement), et la concurrence entre les opérateurs.

L'équipe de direction a proposé une organisation et un calendrier pour la phase prospective au COPIQUE qui a validé cette démarche.

Le calendrier de réécriture du projet de service a été l'occasion d'impulser une dynamique en lien avec l'équipe de direction nouvellement constituée.

Ainsi, pendant le premier semestre 2017, 11 groupes de travail ont été co-animés par l'équipe de direction et les membres du COPIQUE. La participation de 75% des agents du service montre la forte implication des professionnels et la dynamique coopérative des équipes. Les échanges ont été productifs avec la richesse mais aussi les difficultés liées à la diversité des accompagnements, des handicaps et des âges ainsi de nombreuses fiches ont été produites.

L'objectif principal de ce plan stratégique est de contribuer à l'amélioration de l'accompagnement pluridisciplinaire des enfants ou adultes accompagnés conjuguant interventions éducatives, pédagogiques, thérapeutiques et sociales. Il vise à une meilleure prise en compte des besoins, à une adaptation constante et à une mise en place de réponses innovantes. Il se situe dans la perspective d'une réponse aux besoins des personnes et de leur entourage (familles, aidants...) pour une meilleure participation sociale.

Le changement et l'adaptation annoncés et travaillés en mode projet à la dimension du service apportera nécessairement une déclinaison au sein des pôles de compétence et des unités et une approche différente de l'accompagnement.

Annexe V : SWOT réalisé par les professionnels du service, Novembre 2016

La méthode SWOT a fait l'objet d'une présentation aux professionnels du CFT leur permettant de se l'approprier et l'appliquer. Les 5 groupes étaient animés par un membre de l'équipe de direction avec un rapporteur membre du COPIQUE (50 participants au total). La composition des groupes a été pensée dans un esprit de transversalité (unités et métiers).

FORCES	FAIBLESSES
Pluridisciplinarité (100%) Plateau technique important Expérience de chacun qui vient le nourrir	Communication insuffisante (100%) Equipes/direction Entre unités
Diversité des publics accompagnés (100%) Champs des compétences très large	Manque de professionnels (80%) Postes non pourvus Insuffisance des postes Multiplicité des temps partiels
Les formations (60%)	Conditions de travail et qualité de vie (80%) Manque de véhicules Manque d'outils informatiques Locaux
Renouveau – dynamisme (60%) Nouvelle direction Nouveaux projets travaillés	Organisation administrative et financière (80%) Lourdeur administrative Manque de visibilité financière
Communication (60%) (interne à l'unité)	Régulation et APP (60%)
OPPORTUNITES	MENACES
Partenariats (100%)	Image du CFT de par son appartenance à l'IDEFHI (80%)
Elargissement du secteur d'intervention et implantation géographique (80%)	Budgets – Dotations – Politique (80%)
Devenir lieu d'expertise (80%) Accueil des stagiaires	Manque de professionnels (80%) Entraîne un discrédit à la spécificité du CFT (orthophonistes, enseignants non signant, manque d'attractivité de l'IDEFHI)
Nouvelle dynamique de la direction générale (60%)	Concurrence des autres établissements avec les mêmes missions (80%)
Réponses aux appels à projets (60%)	



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Extrait de l'arrêté du 2-4-2009 - J.O. du 8-4-2009 « Le projet pédagogique décrit les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés permettant à chaque élève de réaliser, en référence aux programmes scolaires en vigueur, en complément ou en préparation de l'enseignement reçu au sein des établissements scolaires, les objectifs d'apprentissage fixés dans son projet personnalisé de scolarisation à la suite des évaluations conduites notamment en situation scolaire... »



Projet Pédagogique de l'Unité d'Enseignement

Centre François Truffaut

2018 – 2021

Table des matières

1. Présentation de l'établissement	4
1.1. Les missions du Centre François Truffaut (CFT)	4
1.2. Les caractéristiques du public accueilli	4
1.3. La capacité d'accueil et modes de prise en charge de l'utilisateur.....	5
2. L'organisation de l'établissement	7
2.1. Nature de l'offre de service	7
3. Les réunions institutionnelles.....	10
4. Les élèves.....	11
4.1. La constitution des groupes et leur régulation en cours d'année.....	12
4.2. La répartition des élèves scolarisés au sein de l'Unité d'Enseignement en interne et en externe (SEEJS et service TSLA)	13
4.3. La répartition des élèves scolarisés en milieu ordinaire (SEEJS et service TSLA) .	15
4.4. Constat.....	18
5. L'organisation de l'Unité d'Enseignement.....	19
5.1. Les enseignantes affectées au titre de l'unité d'enseignement.....	20
5.2. L'organisation de l'accompagnement.....	21
5.3. Le projet pédagogique	21
6. Les axes prioritaires du projet pédagogique	35
6.1. La relation aux familles.....	35
6.2. L'inclusion	39
6.3. La co-construction des projets individuels et collectifs mobilisant l'éducatif et le pédagogique.....	44
7. Conclusion	47
ANNEXE 1 : Questionnaire diagnostique.....	49
ANNEXE 2 : Grille d'évaluation de l'unité d'enseignement	61

Le projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement (UE) du Centre François Truffaut a été élaboré par les enseignantes auxquelles se sont associés des éducateurs des deux services (TSLA et SEEJS) et les professionnels paramédicaux accompagnés par le cadre socio-éducatif, la directrice adjointe de l'établissement et la directrice pédagogique de l'IDEFHI.

Le projet pédagogique constitue un volet du projet de service de l'établissement médico-social 2018/2022 qui pose les actions à mettre en œuvre pour les cinq prochaines années, dans le cadre de l'évolution des politiques publiques qui orientent l'avenir des établissements et services vers davantage d'inclusion des publics en difficulté, vers davantage de souplesse dans l'offre de services proposée aux publics handicapés sans solution, vers davantage de compétence dans la prise en compte des publics avec des troubles spécifiques du langage et des apprentissages et ceux avec des troubles du spectre de l'autisme.

1. Présentation de l'établissement

1.1. Les missions du Centre François Truffaut (CFT)

Le Centre François Truffaut relève de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et réformant la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales. Le CFT a pour mission d'accueillir des enfants et des adultes handicapés et de contribuer à leur insertion sociale et/ou professionnelle.

Les valeurs qui guident l'action de l'établissement sont celles du Projet d'Etablissement de l'IDEFHI¹ s'attachant aux fondements du service public : la solidarité, le respect et l'éducation.

1.2. Les caractéristiques du public accueilli

Le Centre François Truffaut accompagne trois publics différents :

- Des enfants et adultes en situation de handicap auditif avec troubles associés,
- Des enfants présentant des Troubles du Langage et des Apprentissages (TSLA),
- Des adultes avec Troubles du Spectre Autistique (TSA).

A) Des enfants et adultes en situation de handicap auditif avec troubles associés

Les enfants ou les adultes accueillis ont pour handicap principal la déficience auditive ou la déficience intellectuelle pour certains adultes de l'atelier de jour.

Pour les personnes sourdes, elles présentent une surdité profonde, sévère ou moyenne et pratiquent la Langue des Signes Française (LSF) selon leurs potentialités, à des niveaux différents.

Ainsi, les usagers présentent tous, des difficultés d'insertion sociale et professionnelle dues à leur surdité mais aussi parfois à d'autres handicaps associés. Les plus significatifs sont une déficience intellectuelle légère ou moyenne, une cécité plus ou moins importante, un handicap moteur, des troubles psychologiques voire psychiatriques.

¹ Projet d'Etablissement IDEFHI 2016 - 2020

B) Des enfants présentant des Troubles du Langage et des Apprentissages

La majorité des enfants accueillis présente une dysphasie grave et moins d'un tiers, une dyslexie sévère avec des manifestations importantes.

Au niveau du langage écrit, les troubles ou les difficultés d'apprentissage de la lecture sont prégnants et génèrent de graves difficultés dans le décodage et la compréhension du message écrit et de fait, dans l'acquisition de l'orthographe.

Le plus souvent, ces enfants présentent des troubles associés à leur handicap principal qui peuvent être liés ou non à la dysphasie ou à la dyslexie. Une hyperactivité, une grande fatigabilité, des difficultés psycho-affectives, une inhibition massive, des troubles de la conduite ou du comportement sont autant de manifestations repérées chez les enfants accueillis ou accompagnés.

C) Des adultes avec Troubles du Spectre Autistique

Les troubles du Spectre Autistique sont des troubles neuro-développementaux qui affectent principalement les relations sociales et la communication. Les troubles se manifestent aussi par l'apparition de comportements atypiques et le développement d'intérêts restreints chez l'adulte qui en est atteint.

Le nombre, le type de symptômes et les particularités varient d'un adulte à l'autre mais les difficultés de comportement, de communication et d'interactions sociales sont les manifestations communes à tous.

Les situations présentes dans le service sont très diverses. Chaque personne arrive avec son histoire, ses difficultés, ses capacités et un degré d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne très variable.

1.3. La capacité d'accueil et modes de prise en charge de l'utilisateur

Habilitations du CFT			
	Nb de jour d'ouverture	Age	Au 01 janvier 2017
Handicap Auditif et/ou Surdit�			
SEEJS	210	7 � 20 ans	18
ATJ	220	Adultes	24
FH	365	Adultes	24
SAVS	365	Adultes	15
Aide par le Travail			
ESAT	225	Adultes	51
Troubles Sp�cifiques du Langage et de l'Apprentissage			
Unit� d'enseignement T.S.L.A	210	5 � 14 ans	39
SESSAD TSLA	210	0 � 20 ans	15
Trouble du Spectre Autistique			
SAMSAH Bois Guillaume	365	Adultes	30
SAMSAH Louviers	365	Adultes	10
Total			226

Au regard des différents services du Centre François Truffaut, seuls ceux concernés par l'Unité d'Enseignement feront l'objet d'un développement ci-après.

A) Le Service Educatif et d'Enseignement pour Jeunes Sourds (SEEJS)

Le SEEJS est habilité à accueillir 18 enfants et/ou adolescents âgés de 6 à 20 ans, sous le régime de l'internat (15) et du semi-internat (3).

Une prise en charge globale est nécessaire pour répondre à l'ensemble des besoins des enfants que ce soit sur le plan éducatif, scolaire ou préprofessionnel et thérapeutique. En effet, l'action sous-tendue par ces trois axes doit permettre aux enfants de développer leur communication, leurs potentialités et de favoriser la réalisation de leur projet de vie.

L'article D. 312-99 du Code de l'Action Sociale et des Familles prévoit une prise en charge globale de ces jeunes atteints de déficience auditive grave qui comporte :

- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant dans l'apprentissage des moyens de communication, et le développement de la communication entre l'enfant et son entourage,
- La surveillance médicale régulière, générale et du handicap, et la surveillance médicale et technique de l'adaptation prothétique,
- L'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances et d'un niveau culturel optimal, des actions tendant à développer la personnalité et l'insertion.

B) Le service pour les jeunes ayant des Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages (TSLA)

Ce service a pour mission d'accueillir en journée, suite à une notification d'orientation de la MDPH de Seine-Maritime, des enfants dysphasiques ou dyslexiques sévères, âgés de 5 à 14 ans (39 places).

Les objectifs poursuivis s'articulent autour des axes suivants :

- L'accompagnement de la famille et de l'entourage habituel de l'enfant,
- Les soins et les rééducations,
- La surveillance médicale régulière, générale ainsi que des situations de handicap,
- L'enseignement et le soutien pour l'acquisition des connaissances et l'accès à un niveau culturel optimal,
- Des actions tendant à développer la personnalité, la communication et la socialisation,
- L'éveil et le développement de la relation entre l'enfant et son entourage selon des stratégies individualisées faisant appel à des techniques éducatives ou palliatives, notamment dans le domaine de la communication.

2. L'organisation de l'établissement

Seuls les services concernés par l'Unité d'Enseignement du Centre François Truffaut feront l'objet d'un développement.

2.1. Nature de l'offre de service

A) Le SEEJS

A.1 - La prestation éducative

Le travail de l'éducateur consiste à accompagner l'enfant dans différentes situations de vie, dans un but de socialisation, d'intégration et d'autonomisation. L'enfant doit pouvoir trouver à travers l'intervention des éducateurs un cadre structurant, rassurant et chaleureux.

Pour soutenir ces enfants et ces familles, en plus de l'action éducative, dans des démarches particulières, le Centre François Truffaut dispose d'interprètes afin de répondre au mieux à ce besoin de communication. Ainsi, les interprètes deviennent un outil de communication favorisant les intégrations en milieu ordinaire. Le cas échéant, l'établissement peut faire appel à des interprètes « extérieurs ».

A.2 La prestation pédagogique

Le Centre François Truffaut dispose d'une Unité d'Enseignement au sein de laquelle deux enseignantes en cours de spécialisation, occupent leur poste à temps plein, sur ce service.

Sur l'année 2017/2018, elles ont enseigné auprès de 11 jeunes âgés de 10 à 18 ans répartis sur deux classes dans le même bâtiment. Les élèves sont répartis en trois groupes de 4, 5 et 2 élèves. En plus de ces 3 groupes, 5 élèves sont en inclusion à temps complet dans des établissements scolaires du 2nd degré.

Sur les 16 élèves accueillis (de 10 à 18 ans), il y a 6 garçons et 10 filles.

Oralisation : 2 élèves / Oralisation et LSF : 12 élèves / LSF : 2 élèves

De nouvelles modalités de coordination ont été mises en place en septembre 2017, assurées par une enseignante déchargée sur trois heures hebdomadaires.

Par ailleurs, un professionnel intervient auprès des enfants pour enseigner la LSF, soit dans le cadre de la classe, soit en petit groupe. Sa mission est d'enseigner la LSF, d'évaluer les compétences et d'adapter son cours en fonction des besoins des jeunes.

Enfin, une intervenante en art plastique participe soit en classe, soit en petit groupe.

Une UE Externalisée a été à nouveau mise en place en novembre 2017. Elle est implantée dans les locaux du collège Le Cèdre à Canteleu. L'enseignement s'y déroule le matin les mardis, jeudis et vendredis et concerne six élèves.

A.3 La prestation médicale

Le suivi médical est réalisé par l'infirmière du Centre François Truffaut et le médecin de l'IDEFHI, en lien avec les médecins traitants des familles. En fonction des besoins des enfants, différents spécialistes peuvent être également sollicités (soins ophtalmologiques, dentaires...).

Par ailleurs, l'infirmière du service a aussi pour mission l'éducation à la santé auprès des enfants et adolescents accueillis.

A.4 - Les prestations rééducatives

Rééducation orthophonique : Ces prestations paramédicales prioritaires pour les jeunes accueillis, s'effectuent soit par l'orthophoniste du CFT soit en cabinet libéral (difficulté de pourvoir les postes d'orthophonie et habituer les plus grands à un suivi extérieur).

A raison d'une ou deux séances hebdomadaires par enfant, ces séances sont déterminées en fonction des besoins de chacun, définis lors du bilan approfondi effectué.

En fonction des besoins, les professionnels utilisent le mode de communication le plus approprié (oral, français signé, LSF, le LPC peut être proposé), l'objectif étant d'enrichir le registre lexical et syntaxique pour optimiser les capacités à l'oral et/ou à l'écrit.

Rééducation psychomotrice : La thérapie psychomotrice vise à l'harmonie des fonctions motrices et psychiques prenant en compte les dimensions corporelles, cognitives, affectives et identitaires.

A.5 - Les prestations médico-psychologiques

Un psychologue intervient et son action clinique se décline en deux axes majeurs :

- Un suivi et un accompagnement individuel par des entretiens réguliers ou ponctuels ;
- Un soutien auprès des familles par des entretiens occasionnels sur le site ou à domicile.

B) Le service des troubles spécifiques du langage et des apprentissages

B.1 - Les prestations éducatives

Du fait de son handicap, l'enfant est désavantagé dans sa communication et sa socialisation, l'éducateur doit donc l'accompagner dans tous les actes du quotidien :

- Il répond aux besoins essentiels de l'enfant. Il contribue à son éducation à la santé, notamment en matière d'hygiène corporelle, alimentaire et de façon plus générale, à prendre soin de lui. Il le soutient le cas échéant pour rattraper certains retards d'apprentissage dans les gestes de la vie quotidienne ;
- Il veille à préserver sa place d'enfant dans sa vie scolaire et rééducative ;
- Il a soin de restaurer et/ou préserver la joie de vivre de l'enfant et de le considérer dans son individualité ;
- Il met en place des outils éducatifs, supports de la relation avec l'enfant ;
- Il pose un cadre stable et structurant où les repères spatio-temporels sont fortement marqués ;
- Chaque outil mis en place sert un ou plusieurs objectifs qui visent à ce que l'enfant découvre et développe ses potentialités ;
- L'évaluation des progrès de l'enfant et la préparation des projets individuels font l'objet d'échanges et d'un travail commun avec les autres professionnels composant l'équipe pluridisciplinaire.

Le rôle de l'éducateur est, de façon générale, d'aider l'enfant à grandir et à devenir autonome dans les actes de la vie quotidienne pendant les temps de prise en charge. Les équipes éducatives travaillent en lien très étroit avec les familles en développant un contact régulier avec celles-ci.

B.2 La prestation pédagogique

Dans le cadre de l'Unité d'Enseignement du Centre François Truffaut, quatre enseignantes dont trois spécialisées occupent leur poste à temps plein, sur ce service. Au regard de l'agrément, elles peuvent enseigner auprès de jeunes âgés de 5 à 14 ans répartis sur quatre classes, sur deux bâtiments distincts. Sur l'année 2017/2018, elles ont enseigné auprès de 42 jeunes de 7 à 14 ans, 29 garçons et 13 filles, répartis sur 1 classe de 9 élèves, 2 classes de 11 élèves en UEI et une UEE de 11 élèves. L'UEE est implantée au collège le Cèdre, à Canteleu, elle concerne les élèves les plus âgés du service pour préparer leur orientation post-CFT. L'enseignement a lieu le matin, les mardis, jeudis et vendredis.

De nouvelles modalités de coordination ont été mises en place en septembre 2017, assurée par une enseignante déchargée une heure hebdomadaire.

B.3 Les prestations rééducatives

Rééducation orthophonique : L'orthophoniste prend en charge des enfants ayant des troubles du langage oral et écrit (versant expression et compréhension) et des troubles logico-mathématiques.

La prise en charge s'appuie sur un bilan préalable, soit transmis lors de l'admission, soit réalisé à l'entrée dans la structure. Par ce bilan, l'orthophoniste détermine les axes de travail, la fréquence, la durée des séances et les moyens mis en œuvre. Selon l'évolution de l'enfant, la prise en charge orthophonique peut être réajustée.

Les séances sont dispensées soit par les orthophonistes de l'unité soit par des professionnels en libéral. Les orthophonistes du service sont en lien avec les intervenants libéraux, ces derniers participent à la réunion de synthèse et fournissent un écrit annuel.

Rééducation psychomotrice : La prise en charge thérapeutique et le travail de rééducation psychomotrice est le même que pour le SEEJS. Plus particulièrement, chez l'enfant présentant des troubles spécifiques du langage, des difficultés corporelles apparaissent quand le processus de symbolisation fait défaut. L'enfant présente souvent des troubles dans la structuration spatio-temporelle, dans la motricité globale et au niveau praxique. Le contenu des séances est issu des propositions du psychomotricien et/ou des initiatives de l'enfant selon son expressivité, sa disponibilité, ses compétences. Le jeu étant l'abord privilégié.

B.4 Les prestations médico-psychologiques

La prise en charge du psychologue : L'action du psychologue se situe à divers niveaux, dans une démarche clinique d'écoute et de soutien en direction des jeunes et des familles et dans un travail de réflexion avec les différents professionnels de l'équipe. Son rôle peut se décliner dans trois actions : un suivi auprès du jeune, un travail en direction des familles, un apport auprès de l'équipe pluridisciplinaire.

La prise en charge du neuropsychologue : Le neuropsychologue prend en charge le bilan, l'exécution et l'évaluation des interventions thérapeutiques concernant les prérequis cognitifs indispensables à l'apprentissage du langage oral et écrit.

Présentant un aspect quantitatif mais surtout qualitatif, ce bilan va décrire les anomalies neurologiques mais aussi à préciser les capacités préservées sur lesquelles pourront s'appuyer les méthodes de rééducation et définir ainsi les séances de remédiation cognitive.

3. Les réunions institutionnelles

- **Réunion de rentrée des enseignants de l'IDEFHI**
 - *Fréquence* : Lors de la journée de pré-rentrée
 - *Co-animation* : Directeur Général de l'IDEFHI et l'IEN ASH 2
 - *En présence* : de l'ensemble des enseignants affectés sur l'IDEFHI et les personnels de direction
 - *Ordre du jour* : Actualités réglementaires et objectifs visés pour l'année scolaire
- **Réunion institutionnelle du CFT**
 - *Fréquence* : Biannuelle
 - *Co-animation* : La directrice du CFT et l'équipe de direction
 - *En présence de* : L'ensemble des professionnels du CFT
 - *Ordre du jour* : Actualités de l'établissement, projets, perspectives...
- **Réunion pour l'élaboration du Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)**
(TSLA et SEEJS)
 - *Fréquence* : Une fois par an (pas d'évaluation dans l'année)
 - *Animation* : Le cadre socio-éducatif
 - *En présence de* : L'enseignant, l'éducateur référent, des représentants de l'équipe pluridisciplinaire. Parfois, le médecin psychiatre selon les besoins de l'enfant (TSLA). Les familles peuvent être conviées.
 - *Objectifs* : Décliner les objectifs prioritaires et les moyens à mettre en œuvre pour y répondre, construire le projet personnalisé de l'utilisateur
 - Pas de réunion de synthèse
- **Les Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS)**
 - *Fréquence* : Chaque année pour chaque élève du SEEJS. Sur le service TSLA lors des fins de notification MDPH ou pour toutes situations qui le nécessitent au regard de l'évolution de l'élève (réorientation, inclusion...).
 - *Animation* : L'enseignant référent
 - *En présence de* : La famille, le jeune (en fonction de la maturité), l'enseignant, le cadre socio-éducatif, éducateur référent, thérapeutes si la situation le nécessite.
 - *Objectif* : Evaluer les compétences, les connaissances acquises et les difficultés qui subsistent au regard des aménagements, des adaptations, l'orientation et les compensations mises en œuvre.
- **Conseil des maîtres**
 - *Fréquence* : Mensuelle
 - *Animation* : Directrice pédagogique de l'IDEFHI
 - *En présence de* : L'ensemble des enseignants de l'UE
 - *Objectifs* : Diffuser des informations à l'échelle du CFT, de l'IDEFHI et de l'Education Nationale, faire le point sur l'UE (projets, sorties, difficultés rencontrées...), évoquer les situations complexes d'élèves ...
 - Un ordre du jour et un compte rendu de réunion sont rédigés.
- **Les réunions « flash » (TSLA)**
 - *Fréquence* : Hebdomadaire – le lundi de 16h30 à 17h00
 - *Animation* : Cadre socio-éducatif
 - *En présence de* : L'équipe pluridisciplinaire, le médecin psychiatre – Tenue d'un cahier de réunion.
 - *Objectif* : Evoquer une situation d'élève particulière voire deux

- **Réunion de service (TSLA)**
 - *Fréquence* : Hebdomadaire – Le lundi de 9h00 à 10h00 et le mardi de 9h00 à 12h00 (1fois par période)
 - *Animation* : Cadre socio-éducatif
 - *En présence de* : L'équipe pluridisciplinaire
 - *Objectif* : Harmoniser le fonctionnement du service, diffuser les informations

- **Le Conseil de la Vie Sociale (CVS)**
 - *Fréquence* : Trois fois par an
 - *Animation* : Cadre socio-éducatif
 - *En présence* : Des représentants des usagers et de leurs parents, du personnel et du Conseil d'Administration de l'IDEFHI
 - *Objectif* : Permettre aux usagers et à leurs familles de participer à la vie de l'établissement en donnant leur avis sur l'organisation, la vie quotidienne, la scolarisation, les activités, les services thérapeutiques, les projets de travaux et d'équipements...

- **La rencontre avec les familles (TSLA)**
 - *Fréquence* : Annuelle - Fin septembre/début octobre et dès que nécessaire,
 - *En présence* : Des familles et de leur enfant, les enseignants (en individuel)
 - *Objectif* : Echanger par classe avec les familles sur le projet pédagogique mené sur l'année, le fonctionnement, les attentes, répondre aux interrogations
 - **La rencontre avec les familles (SEEJS)**
 - *Fréquence* : Annuelle - Fin septembre/début octobre et dès que nécessaire,
 - *En présence* : Des familles et de leur enfant, l'ensemble des professionnels,
 - *Objectif* : Echanger avec les familles sur les projets pédagogique menés sur l'année et les projets individuels

 - **La fête du CFT (Kermesse)**
 - *Fréquence* : Annuelle – En juin
 - *En présence* : Des familles et de leur enfant, tous les professionnels du SEEJS et du service TSLA
 - *Objectif* : Organiser un moment convivial à travers la tenue de stands et d'un pique-nique

4. Les élèves

Durant son parcours de formation, l'élève en situation de handicap peut être orienté vers un établissement médico-social qui lui offrira un accompagnement scolaire, éducatif et thérapeutique adapté. Il peut alors poursuivre sa scolarité dans une Unité d'Enseignement en interne ou en externe, conformément à son Projet Personnalisé de Scolarisation, qui constitue le dispositif de scolarisation des établissements médico-sociaux (EMS) pour les enfants ou adolescents qu'ils accueillent. Le Centre François Truffaut dispose d'une unité d'enseignement comprenant 4 classes sur le service du TSLA et deux, sur le SEEJS. Deux de ces classes constituent les deux UE externalisées au collège le Cèdre, à Canteleu, une pour le SEEJS et une autre, pour le service TSLA.

4.1. La constitution des groupes et leur régulation en cours d'année

Pour les deux services, la constitution des groupes d'élèves se fait de manière concertée entre les enseignantes.

Au regard de l'organisation actuelle au sein du service TSLA et du SEEJS, il n'est pas toujours facile de moduler les temps de classe pour certains élèves qui ne peuvent être scolarisés à temps plein. Il serait souhaitable que ces élèves puissent bénéficier de temps d'atelier éducatif plus soutenu. Actuellement, au TSLA sont mis en place des ateliers musique (chorale et initiation aux instruments), arts plastiques, théâtre et des co-interventions des éducateurs en classe sur des projets particuliers (atelier cuisine, LSF, théâtre, graphomotricité...).

A) Au SEEJS

Les élèves sont répartis en fonction de leur niveau de compétences scolaires.

Sur l'année 2017/2018, les enseignantes ont accueilli 11 jeunes âgés de 10 à 18 ans répartis sur deux classes dans le même bâtiment.

Les élèves sont répartis en trois groupes de 4, 5 et 2 élèves. En plus de ces trois groupes, 5 élèves sont en inclusion à temps complet dans des établissements scolaires du 2nd degré.

Sur les 16 élèves accueillis (de 10 à 19 ans), il y a 6 garçons et 10 filles.

Oralisation : 2 élèves, oralisation et LSF : 12 élèves et LSF : 2 élèves.

Les enseignantes ont mis en place le co-enseignement pour les champs disciplinaires autres que les mathématiques et le français.

B) Au service TSLA

Les élèves sont répartis en fonction de leur âge et de leur niveau de compétences scolaires.

Sur l'année 2017/2018, les enseignantes ont accueilli 42 jeunes de 7 à 14 ans, 29 garçons et 13 filles, répartis sur 1 classe de 9 élèves et 3 classes de 11 élèves.

Il existe une UE externalisée implantée au collège le Cèdre, à Canteleu. Elle concerne 11 élèves les plus âgés du service pour préparer leur orientation post-CFT. L'enseignement a lieu le matin, les mardis, jeudis et vendredis.

Des décroisements sont rarement mis en place.

Les inclusions sont rarement prévues en cours d'année mais le sont pour la rentrée scolaire suivante.

4.2. La répartition des élèves scolarisés au sein de l'Unité d'Enseignement en interne et en externe (SEEJS et service TSLA)

A) Répartition par année de naissance en fonction du temps de scolarisation

Année de naissance	Durée de la scolarisation au sein de l'unité d'enseignement							TOTAL	
	24 heures	Entre 23 et 20 heures	Entre 19 et 15 heures	Entre 15 et 12 heures	Entre 11 et 9 heures	Entre 9 et 6 heures	Entre 6 et 3 heures		Moins de 3 heures
2014									
2013									
2012									
2011									
2010		2							2
2009		9							9
2008		2	1						3
2007		6	3						9
2006		12							12
2005		6							6
2004		5							5
2003		4							4
2002									
2001									
2000		1							1
1999		1							1
1998									
1997									
1996									
1995									
1994									
TOTAL		48	4						52

B) Répartition par année de naissance et par niveau d'enseignement

Année de naissance	1 ^{er} degré			2 nd degré					Autre*	TOTAL
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4 (de la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème})	EGPA (de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème} de SEGPA)	2 ^{ème} cycle général (de la 2 nd e à la terminale générale)	2 ^{ème} cycle technologique : 1 ^{ère} et terminales technologiques	2 ^{ème} cycle professionnel : CAP, BEP, Bac Pro		
2014										
2013										
2012										
2011										
2010	2									2
2009		9								9
2008		3								3
2007		9								9
2006		7	5							12
2005		6								6
2004		1	4							5
2003		4								4
2002										
2001										
2000			1							1
1999			1							1
1998										
1997										
1996										
1995										
1994										
TOTAL	2	39	11							52

4.3. La répartition des élèves scolarisés en milieu ordinaire (SEEJS et service TSLA)

A) L'inclusion et le temps scolaire partagé

La loi du 11 février 2005 a imposé à l'Ecole une évolution profonde de la perception du handicap. Les obligations qu'elle nous donne ne doivent pas être considérées comme un « supplément d'âme » concédé par un système exigeant dont l'accès est difficile à ceux qui sont porteurs de besoins particuliers. La loi aborde en effet la question sous l'angle de « *l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* ». C'est tout le sens de l'Ecole de la République, et tous nos élèves sont concernés quelles que soient leurs caractéristiques individuelles. C'est pourquoi la notion d'inclusion est fondamentale.

Aménager un parcours de formation ou des conditions de scolarisation, c'est lui assurer, en tenant compte des obstacles qu'il peut rencontrer avec son handicap, sa place pleine et entière dans l'Ecole de la République. L'école de l'égalité des chances est celle qui donne à tous la possibilité de développer au mieux ses capacités et ses intérêts en offrant à chacun des conditions éducatives adaptées.

La loi du 11 février 2005 repose sur des principes relevant d'une politique inclusive, c'est-à-dire prônant l'accueil de la diversité des élèves et des parcours au sein du système scolaire. Dès son 2ème article, la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République introduit le principe de l'école inclusive pour tous les élèves sans aucune distinction.

L'équipe pluridisciplinaire du Centre François Truffaut peut proposer aux élèves une scolarisation à temps partagé, à temps complet ou à temps partiel, en classe ordinaire, dans une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) – dispositif collectif au sein d'un établissement scolaire du 1er ou du 2nd degré – ou dans une classe adaptée (SEGPA). Ainsi les jeunes du CFT peuvent bénéficier d'une scolarité à temps partagé conciliant accompagnement éducatif et médical qui se met en place dans le respect des procédures et des modalités de mise en œuvre du Parcours de Scolarisation en Alternance (PSA).

Le CFT s'inscrit déjà dans une dynamique promouvant l'inclusion collective à travers la mise en place de deux UE externalisées au sein du collège le Cèdre à Canteleu et qui concernent le SEEJS et le service TSLA.

L'inclusion des élèves en situation de handicap est un axe fort d'ailleurs rappelé par le Directeur Général de l'IDEFHI mais aussi par l'Education Nationale et l'ARS² : « *Le plan de transformation du système éducatif et médicosocial engagé conjointement avec le Ministère de l'Education nationale vise à garantir le droit à une scolarisation de qualité à tous les élèves en situation de handicap. (...) il prévoit la diversification des modes de scolarisation (...) et le doublement d'ici 2020 du nombre d'unités d'enseignement externalisées, permettant d'accueillir en temps plein ou partagé des enfants au sein de l'école (UEE) Le taux de scolarisation à l'école des enfants accompagnés en établissements spécialisés devra en conséquence être porté 50% d'ici 2020 et 80% au terme du PRS.* »

Dans cette perspective, le CFT s'engagera davantage dans l'externalisation de l'UE (Cf les axes de travail sur l'inclusion).

² Note complémentaire à l'instruction n°2016-154 du 21.10.16 relative à la territorialisation de la politique de santé en application de l'art 158 de la loi 2016-41 de modernisation de notre système de santé

B) Répartition par année de naissance en fonction du temps de scolarisation

Année de naissance	Durée de la scolarisation en milieu ordinaire								TOTAL
	24 heures ou temps plein	Entre 23 et 20 h	Entre 19 et 15 h	Entre 15 et 12 heures	Entre 11 et 9 heures	Entre 9 et 6 heures	Entre 6 et 3 heures	Moins de 3 heures	
2014									
2013									
2012									
2011									
2010									
2009									
2008									
2007									
2006						2			2
2005									
2004									
2003									
2002									
2001									
2000	2								2
1999									
1998	2								2
1997	1								1
1996									
1995									
1994									
TOTAL	5					2			7

C) Répartition par année de naissance et par niveau d'enseignement

Année de naissance	1 ^{er} degré			2 nd degré				Autre*	TOTAL
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Cycle 4 (de la 5 ^{ème} à la 3 ^{ème})	EGPA (de la 6 ^{ème} à la 3 ^{ème} de SEGPA)	2 ^{ème} cycle général (de la 2 ^{nde} à la terminale générale)	2 ^{ème} cycle technologique : 1 ^{ère} et terminale technologiques		
2013									
2012									
2011									
2010									
2009									
2008									
2007									
2006			2						2
2005									
2004									
2003									
2002									
2001									
2000								2	2
1999									
1998								2	2
1997								1	1
1996									
1995									
1994									
TOTAL			2					5	7

4.4. Constat

Nature du handicap ou trouble invalidant	Age du public accueilli	Nombre de places	Nombres d'élèves concernés en 2017/2018	Dont Inclusion en milieu ordinaire	Dont UEE
Surdit� et troubles associ�s (SEEJS)	11 � 20 ans (autorisation pour 7 � 20 ans)	15 en internat + 3 en Semi Internat	16	5 � Temps complet	6
Troubles sp�cifiques du langage et des apprentissages (TSLA)	5 � 14 ans (autorisation pour 5 � 14 ans)	39	42	2 � Temps partiel	11

➤ Nombre d' l ves de l' tablissement

- 51  l ves de 6   16 ans
- 3  l ves de 16   18 ans
- 4  l ves de plus de 18 ans

➤ Lieux de scolarisation

- CFT (UE en interne)
- Coll ge le C dre   Canteleu (UE externalis es - SEEJS et TSLA)
- Les inclusions individuelles en milieu ordinaire :
 - Coll ge le C dre (UEE TSLA – 2  l ves   temps partiel en classe de 6^{ me} : technologie, musique, arts plastiques, math matiques et SVT)
 - Lyc e professionnel Georges Baptiste   Canteleu (SEEJS – Temps complet – CAP MC Boulangerie)
 - Lyc e professionnel Marcel Sembat   Sotteville (SEEJS – Temps complet- CAP Peinture carrosserie)
 - Lyc e professionnel « Les 4 cantons »   Rouen (SEEJS - Temps complet- CAP Electricit )
 - Coll ge E. Branly   Grand Quevilly (SEEJS - Temps complet – CAP Maintenance B t. Collectivit s)
 - Ecole de production « Le P'tit Plat »   Petit Quevilly (SEEJS- temps complet – CAP APR)

- Quelques éléments d'analyse sur les élèves scolarisés en UE interne, en UE externalisée et en milieu ordinaire
 - Le temps de scolarisation hebdomadaire est le plus élevé en comparaison des autres services (IME, ASTR, ITEP) : entre 20 et 24 heures.
 - L'âge médian des élèves : 10-12 ans
 - 1 élève sur 10 est scolarisé en milieu ordinaire
 - 65 % des élèves du CFT ont un niveau d'enseignement actuel de Cycle 2 (CP-CE1-CE2)

5. L'organisation de l'Unité d'Enseignement

Le Centre François Truffaut dispose d'une Unité d'Enseignement (UE) dont la mission première est la mise en œuvre de « tout dispositif d'enseignement concourant à la réalisation du projet personnalisé de scolarisation, au service du parcours de formation de l'élève ³ ». Une convention avec l'Education Nationale a été conclue en 2010 pour la créer.

L'UE fait l'objet d'une convention constitutive révisable signée par le représentant de l'organisme gestionnaire de l'établissement, le Directeur Général de l'IDFHI, la Directrice Générale de l'agence régionale de santé de Normandie et Monsieur Le Recteur, par délégation le Directeur des Services départementaux de l'Education Nationale de Seine Maritime.

Cette convention est en cours de renouvellement pour un engagement sur trois ans, à laquelle sera annexé le nouveau projet pédagogique de l'Unité d'Enseignement dont l'objectif principal est la réalisation du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) de chaque jeune.

L'arrêté de 2009 prévoit une évaluation de l'UE afin de « mesurer l'effectivité des dispositions prévues par la convention et en particulier le stade de réalisation des objectifs de son projet pédagogique. » Elle est accomplie par les corps d'inspections de l'éducation nationale.

L'unité d'enseignement n'est pas une école, mais plutôt un dispositif souple qui doit répondre à la diversité des besoins, des acquis, des parcours et des contraintes générées par les troubles des jeunes accueillis sur l'établissement.

³ Décret n°2005-1752 du 30 décembre 2005 –article 15

5.1. Les enseignantes affectées au titre de l'unité d'enseignement

NOM/ Prénom	À titre définitif (TD) / À titre provisoire (TP)	Option / Pas spécialisé	À temps plein / À temps partiel	Date d'arrivée dans l'établissement	Face à élèves : OUI/NON	Coordonnateur pédagogique : OUI/NON
BONVOISIN Anne Laure	TD	D	TP	2012	oui	oui
POCHON Angélique	TP	pas de spécialité	TP	2017	oui	non
DESJARDINS Nathalie	TD	D	TP	2015	oui	non
MONCHAUX Julie	TD	D	TP	2011	oui	non
MENIELLE Lorelei	TP	en formation CAPPEI 2018/2019	TP	2016	oui	oui
GUINET Marie	TP	en formation CAPPEI 2017/2018	TP	2015	oui	non

Les six enseignantes occupent leur poste à temps plein. Trois d'entre elles sont titulaires du CAPA- SH⁴option D⁵ et deux suivent ou suivront la formation CAPPEI⁶ en vue d'une spécialisation.

La coordination :

De nouvelles modalités de coordination ont été mises en place depuis la rentrée 2017.

- Une enseignante est déchargée une heure par semaine pour assurer la coordination sur l'UE.
- Une enseignante du SEEJS est déchargée trois heures par semaine pour assurer le suivi des inclusions des jeunes sourds et le suivi des stagiaires en lien avec le chargé d'insertion et les éducateurs.

⁴ Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

⁵ Option concernant des enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives

⁶ Circulaire n°2017-026 du 14 février 2017 concernant le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et la formation professionnelle spécialisée

La directrice pédagogique de l'IDEFHI a été nommée à la rentrée 2016/2017 pour assurer l'interface entre les équipes enseignantes (32 enseignants), les services de direction de trois établissements spécialisés (CFT, IME et ITEP) et de deux établissements relevant du champ de la protection de l'enfance, l'Education nationale, la Direction des Politiques d'Accompagnement (DPA) et la Direction Générale de l'IDEFHI. Elle anime les conseils des maîtres une fois par mois et se rend disponible auprès de l'équipe pédagogique autant que de besoin.

5.2. L'organisation de l'accompagnement

A) Les horaires (face à face élève)

Les élèves sont accueillis du lundi au vendredi.

Matin : 9h00 à 12h00 - un lundi / mois : matinée banalisée

Après-midi : 13h15 à 16h15

Les récréations durent 30 minutes pour les élèves du service TSLA (matin et après-midi).

Au SEEJS, sont organisées deux récréations de 15 min tous les matins et une récréation de 30 min l'après-midi.

B) La place de l'organisation du temps scolaire au regard des différentes obligations thérapeutiques, éducatives ...

Les élèves sont scolarisés à temps plein sur l'UE. Il est à noter que les jeunes accueillis sur l'UE présentent des troubles de plus en plus marqués (troubles du comportement, troubles attentionnels...) et qu'un temps plein de classe doit être absolument modulé.

Les prises en charge thérapeutiques ont lieu sur ce temps et sont priorisées. Les rendez-vous sont fixés en fonction des besoins des élèves et des possibilités en termes de créneaux horaires.

Pour les jeunes sourds, les enseignantes s'adaptent aux horaires du professeur de LSF. Les élèves bénéficient en moyenne d'une heure de LSF hebdomadaire.

Les accompagnements éducatifs sont mis en place sur les temps scolaires et sont fonction des besoins des élèves, de l'emploi du temps de l'élève et de l'éducateur. Les modalités sont diversifiées : accompagnement individuel ou en groupe, par un éducateur seul ou en co-intervention avec l'enseignant).

5.3. Le projet pédagogique

A) Evaluation des compétences et définition des besoins

Les enseignants évaluent les acquis scolaires des élèves pour améliorer l'efficacité des apprentissages en permettant à chaque élève d'identifier ses acquis et ses difficultés afin de pouvoir progresser.

Les modalités d'évaluation vont privilégier une évaluation positive, simple et lisible, qui valorise les progrès, soutient la motivation et encourage les initiatives des élèves.

L'évaluation du Socle commun du cycle 2 au cycle 4 se fait en référence aux contenus des programmes d'enseignement et porte sur les huit composantes du socle via une échelle de quatre niveaux.

Les objectifs de connaissances et de compétences de chaque domaine de formation du socle commun et la contribution de chaque discipline ou enseignement à ces domaines sont déclinés dans les programmes d'enseignement.

Les acquis des élèves dans chacun des domaines de formation du socle commun sont évalués au cours de la scolarité sur la base des connaissances et compétences attendues à la fin des cycles 2, 3 et 4, telles qu'elles sont fixées par les programmes d'enseignement.

L'évaluation porte sur les quatre composantes du domaine 1 et sur les quatre autres domaines de formation.

Le degré de maîtrise des composantes du socle commun est apprécié, à la fin des cycles d'enseignement 2, 3 et 4, sur une échelle de quatre niveaux :

- Le niveau 1 de l'échelle (« maîtrise insuffisante ») correspond à des compétences non acquises au regard du cycle considéré
- Le niveau 2 (« maîtrise fragile ») correspond à des savoirs ou des compétences qui doivent encore être étayés ;
- Le niveau 3 (« maîtrise satisfaisante ») est le niveau attendu en fin de cycle, c'est lui qui permet de valider à la fin du cycle 4 l'acquisition du socle commun ;
- Le niveau 4 (« très bonne maîtrise ») correspond à une maîtrise particulièrement affirmée de la compétence, qui va au-delà des attentes pour le cycle.

Les jeunes sourds travaillent également les compétences du référentiel CFG.

A.1 - Les évaluations diagnostiques – L'élaboration du PPI

Les enseignants vont proposer à leurs élèves des évaluations diagnostiques en début d'année scolaire afin de déterminer leur niveau de compétences et de leur permettre d'ajuster leur pratique pédagogique. Ils disposent d'outils mis à leur disposition : évaluations nationales (CP, CE2), départementales, de circonscription... Ces évaluations peuvent être aussi construites par eux à partir de manuels ou de sites internet. Un livret d'évaluation par cycle a été travaillé par l'équipe pédagogique (TSLA).

Les objectifs de ces évaluations diagnostiques sont multiples :

- Observer le niveau de construction de la compétence et les processus utilisés par l'élève ;
- Rechercher au niveau des composantes de la compétence, celles qu'il faut consolider ou construire ;
- Mesurer la relativité des acquis et le rythme d'apprentissage ;
- Dégager les points d'appui et les points faibles de l'élève ;
- - Mettre en place un dispositif pédagogique le plus approprié pour répondre aux Besoins Educatifs Particuliers (BEP) de l'élève en situation de handicap.

A l'issue de ces évaluations, l'enseignant va élaborer le Projet Pédagogique Individuel (PPI) qui est le volet pédagogique du PPS.

A travers cet outil, les enseignants vont définir des objectifs précis, prioritaires pour l'élève, opérationnels et pouvant être facilement évalués.

Les compétences à atteindre ciblées dans le PPI sont celles qui font obstacle à la continuité des apprentissages, elles doivent être limitées et correspondent à des compétences travaillées en référence aux programmes scolaires en vigueur et au Socle commun des connaissances, de compétences et de culture.

Cet outil pédagogique élaboré pour chaque élève et connu de lui est un point de repère en lien avec les savoirs, savoir-faire et savoir être, il permet de faire émerger les Besoins Educatifs Particuliers (BEP).

Au regard des BEP de l'élève clairement identifiés et en fonction de leur évolution, l'enseignant pourra modifier l'action pédagogique et la stratégie mise en œuvre. La circulaire n°2016-117 du 8 août 2016 précise : « Afin d'accompagner au mieux la scolarisation des élèves en situation de handicap, des aménagements et des adaptations pédagogiques sont mis en place au sein de la classe. La prise en compte des spécificités de l'élève nécessite une réponse construite et organisée pour faciliter l'accès aux apprentissages. Les pratiques pédagogiques à mettre en œuvre relèvent des gestes professionnels à mobiliser plus particulièrement et des adaptations pédagogiques spécifiques. »

A.2 - Les évaluations formatives

« Le but prioritaire de l'évaluation formative, dans sa conception et sa mise en pratique, c'est l'amélioration des apprentissages de chaque élève. Cette activité évaluative aide aux apprentissages lorsqu'elle produit de l'information que les enseignants et les élèves peuvent utiliser comme un feedback, pour se situer eux-mêmes et pour modifier les activités dans lesquelles ils sont engagés. Une telle évaluation devient formative si indices et retours sont utilisés pour rencontrer les besoins de chacun des élèves.

On peut donc dire que l'évaluation est formative lorsqu'elle conduit à identifier des indices sur les processus d'apprentissage des élèves(...)⁷. »

En d'autres termes, ces évaluations visent à améliorer l'apprentissage en cours, en détectant les difficultés de l'apprenant afin de lui venir en aide (remédiation), en modifiant la situation d'apprentissage ou le rythme de cette progression.

Les enseignants vont créer un climat de classe propice aux apprentissages qui va favoriser les questionnements, le partage des idées, la prise de risques et l'acceptation des commentaires faits sur son activité. Mais il va promouvoir aussi la collaboration dans la classe, le respect mutuel, la confiance, l'honnêteté dans la communication, ainsi que l'appréciation et l'acceptation des différences entre élèves.

Afin de favoriser l'autonomie des élèves, les enseignants du SEEJS mettent en place des fiches autocorrectives, des aides accessibles en LSF (pour utiliser « Word » notamment), des autoévaluations accessibles avec des signes... L'an prochain, elles mettront en place des plans de travail individuels.

A.3 - Les évaluations sommatives

Elles visent à mesurer où en sont les élèves par rapport à un objectif fixé et elles en mesurent ainsi l'écart. Les acquis des élèves sont évalués au cours de la scolarité sur la base des connaissances et compétences attendues à la fin des cycles 1, 2 et 3 telles qu'elles sont fixées par les programmes d'enseignement et au regard des domaines de compétences du Socle commun de connaissances, de compétences et de cultures. Les attendus de fin de cycle précisés dans les programmes donnent aux équipes enseignantes, aux élèves et à leurs familles les repères nécessaires pour apprécier le degré d'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que la progression de chaque élève au cours du cycle.

L'évaluation sommative faite en fin d'année est un temps fort pour les enseignants car elle permet de dégager les axes de progrès sur l'année écoulée et permet de réévaluer le projet pédagogique de chaque jeune.

Un bilan de compétences est remis semestriellement depuis la rentrée 2017/2018 au regard du rythme d'apprentissage très lent. Entre chaque transmission de bilans semestriels, les

⁷ Michel Grangeat. Professeur des Universités en Sciences de l'Éducation, Univ. Grenoble Alpes – Université Joseph Fourier – ESPE. Laboratoire des Sciences de l'éducation (E.A. 602)

enseignants sont à la disposition des familles pour les rencontrer afin de rendre compte de l'évolution de leur enfant (savoirs, savoir-faire et savoir être).

D'une manière générale, les évaluations sont génératrices d'angoisse, de stress, de refus... Les enseignants adaptent leurs outils et leurs démarches. Les modalités de l'évaluation sont laissées à l'appréciation des équipes, dès lors que les connaissances et les compétences acquises et celles restant à consolider avant la fin du cycle sont clairement explicitées pour les élèves et leurs familles.

A.4 - Le GEVA-Sco réexamen

Le PPS est mis en œuvre par le ou les enseignants de l'élève ainsi que par les équipes de l'établissement médico-social et est évaluée tous les ans par l'Equipe de Suivi de la Scolarisation (ESS) réunie par l'enseignant référent. Pour procéder à cette évaluation, des informations scolaires sont recueillies à l'aide du GEVA-Sco réexamen renseigné par le ou les enseignants qui participent aux ESS, avec ou sans le concours d'un éducateur.

Une ESS est réunie chaque année pour chacun des élèves du SEEJS, ce qui n'est pas le cas pour les élèves du service TSLA pour lesquels une ESS sera organisée lors des fins de notification MDPH⁸ ou pour toutes situations qui le nécessitent au regard de l'évolution de l'élève (réorientation...).

A.5 - Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)

Après une période d'observation et d'évaluation des compétences et des potentialités du jeune accueilli sur les versants thérapeutique, éducatif, pédagogique et social, une réunion est organisée avec l'équipe pluridisciplinaire pour préparer le Projet d'accompagnement personnalisé.

Les Projets d'Accompagnement Personnalisé sont élaborés annuellement. Ils prennent en compte les attentes de l'enfant et de sa famille recueillies au cours des entretiens programmés et menés par l'éducateur référent parfois accompagné par l'assistante sociale, au CFT ou au domicile. Dans un second temps, une réunion de concertation en présence de la famille ? (plus rarement pour le SEEJS), de l'enseignant, de l'éducateur référent et de représentants de l'équipe paramédicale va se tenir afin de déterminer des objectifs communs et des moyens d'action à mettre en œuvre.

Afin de favoriser la collaboration des parents des jeunes ayant des Troubles Spécifiques du Langage et des Apprentissages dans cette instance, une formation sur les troubles « DYS » leur est proposée et un livret des métiers a été créé pour qu'ils identifient les apports des différents professionnels. Ainsi les familles sont mieux armées pour participer à l'élaboration du PAP et se sentent reconnues comme des partenaires incontournables dans la construction du projet de vie de leur enfant.

B) Les objectifs de l'Unité d'Enseignement

B.1 - Les objectifs généraux

- Permettre aux élèves d'entrer dans les apprentissages scolaires ou de les poursuivre, tout en cherchant à consolider leurs acquis ;
- Mettre en place une pédagogie différenciée et adaptée aux besoins éducatifs particuliers des élèves en termes d'apprentissage, de rythmes, de parcours...;

⁸ Maison Départementale des Personnes Handicapées

- Coopérer avec l'ensemble des partenaires dans les domaines thérapeutique, social et éducatif car les réponses aux besoins des jeunes accueillis doivent être concertées et coordonnées d'une part, à l'intérieur de l'établissement médico-social mais aussi avec l'établissement scolaire de référence ou avec celui dans lequel l'élève poursuit tout ou partie de sa formation;
- Mettre en place et accompagner la scolarité en lien avec des projets préprofessionnels et d'insertion socio-professionnelle en milieu ordinaire ou en milieu protégé;
- Favoriser les inclusions individuelles à travers une scolarisation à temps partagé à temps complet ou à temps partiel, en classe ordinaire au sein d'un établissement scolaire du 1er ou du 2nd degré, en dispositif Ulis ou en classe adaptée (SEGPA).
- Instaurer un cadre contenant et bienveillant pour réassurer l'élève, restaurer l'estime de soi, valoriser les réussites et les progrès, soutenir la motivation, encourager les initiatives de l'élève, l'aider à construire son projet de vie ...

B.2 - Les objectifs au regard des besoins repérés

Défini sur la base du Projet Personnalisé de Scolarisation, l'accompagnement scolaire fait une référence constante à l'école ordinaire. L'élève bénéficie d'un enseignement construit en référence aux programmes scolaires en vigueur et au Socle commun des connaissances, de compétences et de cultures⁹.

- Compétences de cycle 2 – Cycle des apprentissages fondamentaux (CP, CE1, CE2)
- Compétences de cycle 3 – Cycle de consolidation (CM1, CM2 et 6ème)
- Compétences de cycle 4 – Cycle des approfondissements (5ème, 4^{ème} et 3^{ème})

Les élèves de l'Unité d'Enseignement bénéficient de créneaux sportifs avec un intervenant extérieur, organisés par la cellule animation de l'IDEFHI : handball, vélo, volleyball, tennis.

Au regard des difficultés repérées par les enseignantes pour chacun de leurs élèves, elles vont fixer des objectifs d'apprentissage clairement définis et adapter leur pédagogie.

- Les principales difficultés pour les jeunes ayant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages

Les troubles spécifiques du langage et des apprentissages sont des troubles cognitifs spécifiques, affectant le développement de l'enfant. Il s'agit donc de dysfonctionnements isolés d'une fonction cognitive, sans déficience intellectuelle globale.

L'expression « troubles spécifiques du langage et des apprentissages » regroupe les troubles en DYS : dyslexie, dyspraxie, dysphasie, ainsi que certaines manifestations induites de ces troubles comme la dyscalculie, la dysgraphie ou la dysorthographe. Les troubles de l'attention font aussi partie de cet ensemble.

Par conséquent, les enseignants vont viser des objectifs en termes d'apprentissage qui seront différents en fonction de la nature du trouble « DYS » de l'élève :

❖ La Dyslexie

Il s'agit d'un trouble d'apprentissage spécifique, durable, du langage écrit. Le symptôme principal, est un déficit de la conscience phonologique qui se manifeste par une difficulté à manipuler les sons qui composent les mots. La dyslexie se caractérise par des difficultés pour lire de façon correcte et fluide, pour décoder un texte et pour orthographier. Elle peut être à l'origine d'une mauvaise compréhension en lecture (avec retentissement sur l'acquisition du vocabulaire et des savoirs académiques). La sévérité, l'intensité et l'expression du trouble varient selon les individus dont l'intelligence est préservée.

⁹ Décret n°2015-372 du 31.03.2015 – J.O du 2.04.2015

La dyslexie s'accompagne de difficultés :

- de mémorisation à court et à long terme,
- de discrimination auditive et visuelle,
- d'analyse et de mémoire séquentielle (aller dans l'ordre),
- d'acquisition des automatismes de la langue écrite,
- d'orientation dans le temps et dans l'espace,
- d'attention.

L'élève dyslexique est souvent plus lent et plus fatigable compte tenu des efforts qu'il développe pour compenser ses difficultés.

L'objectif principal pour l'enseignant va être d'alléger certaines tâches annexes pour l'aider à se concentrer sur l'apprentissage visé.

❖ La dysphasie

La dysphasie est un trouble structurel, inné et durable de l'apprentissage et du développement du langage oral. Elle peut être plus ou moins sévère et se présenter sous des formes diverses : paroles indistinctes, troubles de la syntaxe, expressions par mots isolés, discours plus ou moins construit, manque du mot, compréhension partielle du langage oral...

Les difficultés observées dans les dysphasies portent soit sur la réception (c'est-à-dire de la compréhension du langage), soit sur la programmation des sons de la langue et donc de leur production. Ces deux domaines du langage peuvent être déficitaires ou préservés indépendamment l'un de l'autre. Le langage écrit est souvent d'acquisition problématique.

De fait, les troubles ont un retentissement constant sur les apprentissages scolaires élémentaires, puisque le langage est l'outil privilégié de la transmission du savoir à l'école. Ces enfants parlent mal, parlent tard, ont durablement des difficultés d'expression orale. Dans d'autres domaines pourtant, ils se développent bien, même si fréquemment les difficultés langagières s'accompagnent d'un retard psychomoteur ou/et graphique. Ils organisent un langage qui peut suffire dans la vie quotidienne mais gardent le plus souvent des difficultés à l'âge adulte.

❖ La dyspraxie

Une praxie, c'est un geste qui a été appris, c'est-à-dire le résultat d'une coordination motrice volontaire, non spontanée, par exemple l'écriture. Une fois le processus acquis, ce geste et cette tâche semblent définitivement spontanés : ils sont en fait devenus automatiques.

La dyspraxie, c'est le trouble qui entrave la coordination et la planification des gestes. Le dyspraxique n'acquiert que difficilement ces automatismes, c'est comme s'il devait les réapprendre sans cesse.

Ecrire, par exemple (puisque la tâche n'est pas automatisée) induit pour l'élève dyspraxique un effort exorbitant et pourtant insoupçonné, qui ne lui permet pas de dégager suffisamment de ressources intellectuelles pour les autres aspects du langage écrit : concevoir, prêter attention au sens et à l'orthographe, synthétiser, organiser et développer. Il en résulte une grande fatigabilité et à long terme un découragement de l'élève. Ces troubles se retrouvent aussi bien dans la motricité globale (courir, sauter, ...), la motricité fine (habileté manuelle), les activités visuo-spatiales : jeux de constructions, graphisme, ...

Enfin, les troubles DYS sont rarement isolés et plusieurs d'entre eux peuvent cohabiter chez le même élève. C'est ainsi, par exemple, que les élèves dysphasiques sont souvent dyslexiques, les dyslexiques ont une part de dyspraxie, etc...

➤ Les principales difficultés pour les jeunes sourds

Les difficultés langagières sont présentes chez tous les élèves mais variables. Elles dépendent de multiples facteurs (âge, degré de surdité, type d'appareillage, troubles associés, langue maternelle, degré de stimulation dans l'environnement de l'élève ...).

❖ Les difficultés en termes de communication

- L'élève sourd ou malentendant, même bien appareillé, n'entendra jamais comme un élève entendant.

Mauvaise perception des messages (bruits, acouphènes, problème d'identification de la source sonore...)

- L'élève est très gêné par les bruits parasites.

Lecture labiale nécessaire mais fatigante et non suffisante. Pour beaucoup, elle ne permet pas de comprendre une partie significative du message.

- Il arrive que des mots même simples ne soient pas connus de l'élève.

Déficit lexical

Mauvaise connaissance des structures syntaxiques

❖ Les difficultés dans l'accès aux apprentissages

- L'élève « écoute en regardant ».

A besoin de regarder le locuteur pour compléter la réception du message auditif par la lecture labiale. Il ne peut donc pas écouter et effectuer une autre tâche simultanément (écrire, prendre des affaires...)

Dit qu'il a compris même si ce n'est pas le cas.

- Il manque souvent de confiance en lui.

- Accès souvent plus difficile à la conceptualisation

Déficit d'expériences, de verbalisation des situations vécues

Difficultés à réfléchir, à exprimer des idées, à catégoriser

Difficulté à appréhender les relations de cause à effet

Difficulté à se repérer dans l'espace et le temps

- Maîtrise de la langue, difficulté à...

Situer le contexte, à anticiper

Accéder à la richesse de la langue (polysémie, métaphores, sens propre/figuré...)

Comprendre des consignes

- Bain linguistique insuffisant

- Souvent peu d'imaginaire

❖ Les difficultés dans sa vie d'élève

- L'élève a besoin de regarder autour de lui pour vérifier qu'il ne manque pas une information.

- Mauvaise interprétation des situations

- Fatigue très importante

- Refus possible du port de prothèses

- Risque d'isolement

- Peur de l'obscurité

- Il perçoit moins d'indications du danger.

- Il a un fort sentiment d'infériorité par rapport aux entendants.

C) Les démarches pédagogiques communes aux deux services

Des conditions sont requises pour favoriser la réussite des élèves :

- Construire un climat de classe positif ;
- Favoriser le bien-être corporel ;
- Prendre en compte la gestion des émotions ;
- Donner du sens aux apprentissages pour impliquer les élèves ;
- Réunir les conditions nécessaires de concentration et de mémorisation ;
- Exploiter l'auto-évaluation pour renforcer l'autonomie et rendre les élèves acteur ;
- Mettre en œuvre des stratégies pédagogiques : coopération, tutorat, mentorat ;
- valoriser l'élève pour consolider l'estime personnelle et le sentiment de réussite.

C.1 Mise en place de modalités de travail diversifiées

- ✓ Alternance de phase individuelle et collective de travail :
 - Phase individuelle de travail : travail en relation duelle avec l'enseignant (personnalisation du travail)
 - Phase collective de travail : En grand groupe (lors de la mise en place des rituels, des confrontations en cas de situation problème...)
- ✓ Tutorat
- ✓ Coopération
- ✓ Constitution de groupes de besoin : Il s'agit de regrouper les élèves en fonction de leurs besoins éducatifs spécifiques et non pas en fonction de leur niveau. La mise en place de ces groupes va permettre d'aider à maîtriser, consolider ou approfondir une notion.

Pour mettre en œuvre les groupes de besoin, on peut utiliser d'autres modalités que le guidage par l'enseignant avec la mise en place notamment de groupes de remédiation. Il s'agit de regrouper les élèves en fonction de difficultés passagères repérées dans le but de retravailler sur une notion déjà enseignée. Ils ont un caractère temporaire. Au sein de la classe, ils peuvent être l'occasion de constituer des ateliers pendant que les autres élèves sont en autonomie.

Ces groupes de remédiation interviennent après une phase d'apprentissage et sont l'occasion d'utiliser d'autres supports, d'autres outils, d'autres activités pour atteindre un même objectif. Ils sont également l'occasion de nouvelles explications.

C.2 La pédagogie par projet

L'intérêt renouvelé pour la pédagogie par projet s'appuie sur les possibilités qu'elle offre de s'aventurer au-delà des disciplines et ainsi mobiliser les compétences transversales des élèves.

La pédagogie par projet est une pratique de pédagogie active qui permet de générer des apprentissages à travers la réalisation d'une production concrète. Le projet peut être individuel (exposé, maquette...) ou collectif (organisation d'une fête, d'un voyage, d'un spectacle...). Lors de la démarche de projet, l'élève est placé en situation de résolution de problèmes, participant de fait, au processus d'apprentissage.

Selon Philippe Perrenoud, une démarche de projet peut viser un ou plusieurs objectifs :

- Entraîner la mobilisation de savoirs et savoir-faire acquis, construire des compétences ;
- Donner à voir des pratiques sociales qui accroissent le sens des savoirs et des apprentissages scolaires ;
- Développer la coopération et l'intelligence collective
- Aider chaque élève à prendre confiance en soi, renforcer l'identité personnelle ;
- Développer l'autonomie et la capacité de faire des choix (...)

Les étapes de la pédagogie par projet sont :

- *Choisir* : le projet doit être défini dans ses buts et ses objectifs.
- *Produire* : Les élèves vont mener à bien leur projet de façon autonome.
- *Faire le bilan* : Tout projet doit aboutir à une production que les autres vont voir et reconnaître

Mener une pédagogie par projet au CFT permet de fédérer non seulement les équipes pédagogiques mais aussi les équipes éducatives, les thérapeutes...

Ainsi, de nombreux projets pédagogiques ont été ou sont menés sur l'Unité d'Enseignement :

- projet contes et marionnettes en co-intervention avec une éducatrice
- projet théâtre animé par la Spark Cie
- projet « livre autour du monde »
- projet développement durable
- projet sur l'histoire de la surdité (en co-intervention avec une éducatrice et l'enseignant en LSF)
- projet d'un livret sur la surdité présenté aux entreprises accueillant des stagiaires
- projet de création d'un livre sur l'histoire des sourds, de la LSF, de la culture sourde, incluant un lexique français/LSF ainsi qu'un projet BD (en partenariat avec le collège Ste Victrice)

La mise en place d'ateliers :

- l'atelier cuisine en co-intervention avec une éducatrice ;
- l'atelier potager en co-intervention avec une éducatrice et en partenariat avec l'atelier horticulture de l'IME ;
- l'atelier LSF en co-intervention avec une éducatrice
- l'atelier comptine en co-intervention avec une orthophoniste

La participation à des sorties et à des animations pédagogiques :

- Visites d'expositions au Centre d'Art Contemporain de Saint Pierre de Varengueville
- Sortie au musée d'histoire naturelle de Rouen
- Participation à l'opéra participatif *Tistou, les pouces verts et Le Barbier de Séville* à l'Opéra de Rouen
- Participation au rallye Educap city (...)

Depuis quelques années, des classes de découverte sont proposées aux élèves du service TSLA.

Exemple – Séjour dans les châteaux de la Loire du 3 au 7 juillet 2017 qui a concerné 20 élèves.

En juillet prochain, un nouveau séjour sera proposé.

Un groupe d'élèves du SEEJS a participé au festival Sourmétrage. Le séjour a eu lieu du 15 au 19 mai 2017 à Nancy et a concerné 6 jeunes.

D) Les adaptations et les outils pédagogiques spécifiques

D.1 Pour les élèves ayant des troubles spécifiques du langage et des apprentissages

Trois classes disposent d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur et une classe possède un vidéoprojecteur interactif ainsi qu'un ordinateur.

➤ Les adaptations pédagogiques pour l'élève **dyslexique**

❖ Au niveau de la lecture

- Aménager le texte en... :

Utilisant les polices sans fioritures du type Arial ou Comic en 14 au minimum, avec interligne 1,5 ;

Proposant des documents ayant une grande qualité d'impression, aérés en évitant de trop les surcharger par des illustrations,

Agrandissant éventuellement les documents proposés en format A3,

Utilisant un surligneur pour surligner une ligne sur deux...

- Utiliser des guides pour faciliter la lecture (matérialiser la ligne à lire avec un guide lecture ou le doigt)

- Autoriser la sub-vocalisation (lecture murmurée)

- utiliser les lectures enregistrées permettant à l'élève d'écouter ce qu'il lit (logiciels de synthèse vocale, site ASTREAD)

❖ Au niveau de la compréhension d'un texte

- Lire le texte à l'élève avant qu'il ne le lise ou lui expliquer de quoi il parle avant de l'étudier

- Favoriser la prise d'indices, la compréhension des reprises et des inférences en utilisant un surligneur, en posant des questions sur le texte avant la lecture

❖ Au niveau de l'écrit

- Aide à la prise de note :

N'écrire au tableau que l'essentiel, lisiblement, de façon aérée et colorée en accentuant les repères visuels

Ne pas parler en même temps qu'on écrit au tableau

Vérifier la copie pour éviter que l'élève ne mémorise des erreurs

Utiliser des lettres mobiles pour écrire des mots

- Aide au niveau des difficultés d'orthographe et de graphisme

Préférer une interrogation orale à une interrogation écrite

Autoriser l'emploi du crayon à papier (pour éviter les ratures)

Avoir des tolérances orthographiques négociées en fonction de l'objectif ciblé de l'exercice

Dictée à l'adulte ou utilisation d'une dictée vocale

- Autoriser et encourager le travail sur ordinateur pour pallier aux difficultés de lecture et d'écriture (apprentissage du clavier et utilisation des logiciels).

❖ Au niveau de l'estime de soi

- Valoriser ses points forts et l'encourager en mettant l'accent sur ses compétences et non pas ses erreurs

- Etre patient face à sa lenteur et à ses maladresses

❖ Au niveau de sa concentration et de son organisation

- Créer un emploi du temps clair avec des codes couleur pour qu'il se repère dans les activités
- Aider à bien repérer les moments (courts) où il est indispensable de se concentrer
- Limiter les objets sur le bureau (...)

❖ Au niveau de la compréhension des consignes

- Eviter les consignes longues et éviter d'écrire ou de dire plusieurs consignes dans une même phrase
- Détailler les étapes à respecter (...)

❖ Au niveau de la gestion du temps

- Réduire le nombre de questions
- Donner un temps supplémentaire
- Donner des stratégies de gestion du temps (time-timer)
- Segmenter le travail en petites étapes (...)

➤ Les adaptations pédagogiques pour l'élève **dysphasique**

❖ Stratégies de communication pour favoriser la compréhension

- Attirer l'attention de l'élève (s'assurer d'un contact visuel avant d'engager la conversation et au besoin utiliser un indice physique, se mettre à son niveau physique pour lui parler...)
- Donner des consignes claires (accompagner de gestes, d'images, formuler différemment si l'élève n'a pas compris et surtout donner des exemples pour illustrer son propos...)
- Donner une seule consigne à la fois
- Vérifier si l'élève a compris en le faisant reformuler

❖ Stratégies pour faciliter l'expression du langage

- Utiliser des supports visuels
- Reprendre la prononciation des mots (en accompagnant des gestes Borel Maissonny)
- Susciter des situations pour faire parler l'élève surtout dans des petits groupes

❖ Stratégies pour favoriser l'ancrage d'une notion ou d'un concept

- Répéter
- Varier les situations pour réutiliser un mot ou un concept nouveau
- Faire le plus souvent possible des liens entre les notions nouvelles et le quotidien vécu par l'élève

➤ Les adaptations pédagogiques pour l'élève **dyspraxique**

❖ Utiliser des outils et des supports adaptés

- Utiliser des cahiers avec des interlignes larges
- Utiliser des lignes en couleur (terre/herbe/ciel)
- Utiliser des repères spatiaux

- Vérifier la tenue de l'outil scripteur

❖ Soulager la production écrite

- Faire verbaliser l'élève le plus souvent plutôt que de le faire écrire
- Enregistrer le cours sur dictaphone ou MP3
- Fournir des photocopies agrandies des cahiers ou des cours
- Mettre le cours sur clé USB
- Utilisation d'une souris scanner (non utilisée sur l'UE)
- Encourager l'élève à utiliser un ordinateur
- Encourager l'expression verbale
- Aider l'élève en mathématiques (à poser/résoudre des opérations, des problèmes – écrire, aligner, se repérer dans un texte)

➤ Exemples d'outils pédagogiques utilisés

- Des jeux pédagogiques ou de société
- « Mes leçons de français : 50 cartes mentales » Editions Eyrolles
- La méthode de lecture « Les alphas »
- La méthode Borel Maisonnny
- Ressources internet : « Le cartable fantastique », « Multimalin - Des jeux et des ressources pour apprendre en jouant (GS au CM1)
- Extension téléchargeable gratuitement pour libre office
- Pas d'adaptations numériques actuellement mais une réflexion va être menée pour recenser les outils indispensables pour répondre aux besoins des enfants « Dys » dans ce domaine: Logiciels de synthèse vocale, Balabolka (logiciel gratuit), Dysvocal (fait partie du pack clé USB- Dys), souris qui scanne et qui lit (C-pen crayon numériseur et synthèse vocale), dictée vocale : Dragon, dans les nouveaux Word, application téléchargeables gratuitement pour smartphones et tablettes (speechnote)

D.2 Pour les élèves sourds

Une classe dispose d'un vidéoprojecteur et de deux ordinateurs et l'autre, d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur interactif (VPI). Les enseignantes disposent également d'une caméra (photos, vidéos).

➤ Pour favoriser la communication

❖ Aménagements matériels

- Diminuer les bruits de fond
- Organiser la classe en U si possible
- Multiplier les supports visuels

❖ Posture de l'enseignant

- Organiser le débat : faire respecter le tour de parole, pointer celui qui parle...
- S'adresser à l'élève ou à la classe : attirer l'attention, être proche, bien en face, être expressif, mimer
- Répéter ce qui vient d'être dit par un élève de la classe...
- Eviter d'entrer brusquement dans son champ visuel
- Penser à verbaliser des situations qu'il n'a pas nécessairement comprises

- Pour favoriser l'accès aux apprentissages
 - Accepter et valoriser toute communication même non verbale.
 - A l'oral, toujours privilégier les accroches visuelles
 - Laisser le temps d'écouter avant d'agir
 - Faire reformuler
 - Annoncer le programme, le plan, les changements de thèmes
 - Favoriser la manipulation, l'ancrage des concepts par l'expérience
 - Multiplier les supports visuels pendant les séances d'apprentissage
 - Donner un support écrit (photocopies, clé USB)

- Exemples d'outils pédagogiques utilisés
 - Utilisation de la méthode Borel Maissonny
 - Méthode de lecture des « Alphas »
 - Accès à des sites pédagogiques : « Lutin Bazar », « Le cartable »...
 - « Logiciels éducatifs » jeux pédagogiques en ligne sans téléchargement
 - Utilisation du dictionnaire LSF en ligne « Elix-LSF »

E) Résultats, qualifications, certifications obtenus

- Le Certificat de Formation Générale (CFG)

Les élèves du SEEJS peuvent valider le Certificat de Formation Générale (CFG) qui, depuis la session de juin 2017, garantit une « maîtrise satisfaisante » des connaissances et des compétences attendues en fin de cycle 3 telles que fixées par les programmes d'enseignement. Il valide aussi l'aptitude des candidats à utiliser les outils de l'information et de la communication ainsi que leur capacité à évoluer dans un environnement social et professionnel.

Résultats session 2016 : 2 lauréats

Résultats session juin 2017 : 2 lauréates

Pour la session de juin 2018 : Pas de candidats présentés

- L'attestation Scolaire de Sécurité Routière (ASSR niveaux 1 et 2)

Les élèves du SEEJS sont préparés aux ASSR.

Résultats 2016/2017 : 2 attestations ASSR niveau 1 ont été délivrées

- Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP)

Seuls les jeunes sourds sont concernés.

Résultat session juin 2017 : 3 lauréats (pâtisserie, carrosserie et vente)

Pour la session de juin 2018, cinq candidats passeront leurs examens en : MC Boulangerie, Peinture carrosserie, Electricité, Maintenance Bât. Collectivités, APR

F) La communication aux familles et les modalités retenues

F.1 Les bilans hebdomadaires

Un cahier de liaison existe entre les classes et les familles. Il est renseigné régulièrement. A la rentrée 2018/2019, un nouvel outil de communication sera mis en place pour l'UE.

F.2 Les bilans scolaires semestriels

Ils sont transmis aux familles par courrier en décembre et en juin. Ils sont renseignés par les enseignants et visés par la directrice pédagogique de l'IDEFHI et le directeur de l'établissement pour le SEEJS mais pas pour le service TSLA (une nouvelle procédure sera mise en place pour y remédier afin d'harmoniser les pratiques).

F.3 Les rencontres avec les familles

- Les Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS)

Elles donnent l'occasion de rencontrer les familles lors de l'évaluation du PPS.

- Les rencontres famille institutionnalisées

TSLA : Chaque enseignant rencontre les familles fin septembre/début octobre pour présenter le projet pédagogique de l'année.

SEEJS : Réunion de rentrée fin septembre/début octobre en présence de tous les professionnels

- Les prises de rendez-vous à la demande des enseignants ou des familles.
- La fête du CFT

Une kermesse est organisée par les enseignantes en juin. Les familles et leur enfant ainsi que tous les professionnels sont conviés à y participer à travers notamment la tenue de stands, tombola, pique-nique...

- Les remises des diplômes

Une remise des diplômes du CFG (Certificat de Formation Générale) et du CAP est prévue en octobre en présence des lauréats et de leur famille, des professionnels du CFT qui ont concouru à leur réussite et la directrice pédagogique de l'IDEFHI.

6. Les axes prioritaires du projet pédagogique

Trois axes de réflexion, issus de l'analyse du projet pédagogique actuellement mis en place, émergent :

- ❖ 1er axe : Le travail avec les familles
- ❖ 2ème axe : L'inclusion en milieu ordinaire dans ses aspects individuels et collectifs
- ❖ 3ème axe : La co-construction des projets individuels et collectifs

Des actions, des projets et des partenariats sont déjà engagés ou restent à développer. Le projet pédagogique s'articule autour du nouveau projet de service de l'établissement (2018/2022).

Sa rédaction pour les trois années à venir laisse place à de nouvelles perspectives...

Chaque thématique a été abordée selon la même méthodologie :

- a. Une évaluation de l'existant, à travers les outils, les supports et les démarches actuellement mis en place sur l'UE
- b. Les attentes et les besoins repérés par rapport à l'existant
- c. Les objectifs visés
- d. Les perspectives de travail avec un échéancier

L'élaboration du projet pédagogique a été conduite en mode projet par la directrice pédagogique de l'IDEFHI qui s'est appuyée sur le plan méthodologique, sur la directrice des politiques d'accompagnement (DPA) et le chargé de mission insertion de la DPA et sur le plan de l'organisation et de la conduite, sur le cadre socio-éducatif et la directrice adjointe de l'établissement.

Un comité de pilotage a été constitué rassemblant les directeurs et/ou adjoints de direction des services (CFT, IME, ITEP, ASTR) ; les cadres sociaux éducatifs référents de la scolarité, le chargé d'insertion, la conseillère pédagogique ASH2 et la directrice pédagogique.

Les réflexions menées l'ont été dans le cadre de la mise en place de groupes de travail pluridisciplinaires.

6.1. la relation aux familles

A) Etat des lieux des outils, des supports, des démarches et des modalités existants

Concernant les rencontres avec les familles

➤ Sur le service TSLA :

- La pré-rentrée est organisée de manière échelonnée :

Pour les nouveaux élèves : un temps d'accueil convivial est prévu en présence des parents, de l'équipe éducative et paramédicale. L'objectif est que les enfants s'approprient les lieux et font connaissance avec une partie des professionnels et ce, de façon rassurante car en présence des parents.

- Tous les élèves sont accueillis mais un temps spécifique autour d'un café est réservé aux familles des élèves présents l'année précédente.
- Chaque enseignant rencontre les familles fin septembre/début octobre pour présenter le projet pédagogique de l'année
- Proposition de rencontres avec les paramédicaux et le psychiatre dans l'année.
- Entretiens entre la famille, l'enseignant et l'éducateur référent pour préparer les ESS ou échanger sur la situation de l'élève.
- Participation active des familles au PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé) : préparation de cet échange avec une rencontre avec la famille avec l'éducateur référent parfois accompagné de l'assistante sociale au domicile ou au CFT. Cet échange permet de recueillir les objectifs définis par les familles. Ensuite, dans un second temps, réunion de concertation en présence de la famille, de l'enseignant, de l'éducateur référent et de représentants de l'équipe paramédicale afin de déterminer des objectifs communs et des moyens d'action.
- ESS organisées en présence de la famille, de l'enseignant, de l'éducateur référent et cadre.
- Entretiens ponctuels entre la famille et l'enseignant sur rendez-vous
- Réunion de formation et d'information sur les troubles «Dys » à destination des parents avec la remise d'une documentation
- Réunion d'information sur la classe découverte concernant deux classes alternativement
- Fête du CFT (sous forme de kermesse) avec la participation de tous les professionnels et les familles

➤ Au SEEJS :

- Réunion de rentrée fin septembre/début octobre en présence tous les professionnels
- Entretiens ponctuels entre la famille et l'enseignant sur rendez-vous
- Echanges téléphoniques entre l'éducateur référent et la famille (notamment pour préparer le PAP) ou rencontre avec les familles, les éducateurs référents et/ou l'assistante sociale et/ou la psychologue au domicile ou au CFT
- ESS organisées en présence de la famille, de l'enseignant, de l'éducateur référent et le cadre.
- Fête du CFT (sous forme de kermesse) avec la participation de tous les professionnels et les familles

Concernant les outils et les supports

- Cahier de liaison :
- Cet outil fait le lien entre la famille et l'établissement, utilisé à la fois par le service du TSLA et le SEEJS.
- Bilans scolaires semestriels pour l'UE
- Cahier du jour remis régulièrement aux familles et visés par eux
- Un exemplaire du PAP est signé par la famille, l'élève et la direction et remis aux familles

B) Attentes et besoins repérés par rapport à l'existant

Point de vue des familles

- Les familles souhaiteraient se fédérer en association de parents d'élèves. Possibilité de mise à disposition d'un local par le CFT.
- Proposer aux parents d'accompagner les élèves en sorties scolaires
- Poursuivre la dynamique de formation en lien avec le handicap et proposer une initiation à la LSF aux parents des enfants sourds
- Etre plus impliquées dans l'élaboration du projet de leur enfant : proposition de faire une rencontre trimestrielle avec un professionnel en fonction de la demande et de l'évolution du jeune

Point de vue de l'équipe pluridisciplinaire

- Augmenter le nombre de rencontres : organiser une rencontre trimestrielle adaptée aux horaires des familles
- Il est nécessaire de sensibiliser et d'accompagner les familles à s'investir davantage : dans la vie de l'école, dans le suivi scolaire (signature des mots, des évaluations, des cahiers du jour... ; s'assurer que les devoirs sont faits...), dans la prise en charge de leur enfant par les para-médicaux et plus généralement, dans l'élaboration du projet de l'enfant.
- Il est important de rappeler aux familles que l'établissement s'inscrit dans une dynamique inclusive individuelle et collective. Il sera nécessaire de leur apporter un étayage (sens, objectifs, droit et égalité pour tous....)
- Revoir la formalisation du PAP avec des objectifs et des indicateurs atteignables pour une meilleure évaluation

- Continuer l'harmonisation des unités accompagnant des enfants au CFT à travers des outils (cahier de liaison) et développer la communication via les mails, skype...
- Créer un site internet attractif présentant le CFT
- Développer la culture de l'accompagnement à la sortie des élèves

C) Objectifs visés pour améliorer la relation / la communication aux familles

- **Développer la co-construction avec la famille dans le projet global de l'enfant**

- Sensibiliser et accompagner les familles à s'investir dans le suivi scolaire, éducatif et de soins
- Promouvoir l'inclusion auprès des familles comme un moyen d'insertion sociale, scolaire et professionnelle : scolarisation à temps partagé, inclusion collective (UEE), mise en stages, autonomie ...
- Organiser et planifier tout au long de l'année des rencontres plus régulières avec les familles (pré-rentrées, réunion d'information en octobre en présence de tous les professionnels, réunion bilan avec la remise des bulletins semestriels en janvier et juin, réunion ESS, réunion PAP, transmission du calendrier des portes ouvertes des établissements scolaires susceptibles d'accueillir les sortants, réunion d'information sur les différents dispositifs scolaires post CFT fin avril/début mai)
- Possibilité d'accompagner l'élève et les familles pour les découvertes de futurs établissements scolaires
- Fluidifier la communication en permettant aux familles de rencontrer les professionnels à leur initiative
- Impulser une dynamique d'ouverture de l'établissement en faveur des familles en les invitant à être acteurs dans les différents projets (kermesse, sorties scolaires...), à travers la mise en place d'ateliers participatifs (jeux de société, lecture, atelier cuisine...) et en les incitant à venir accompagner ou chercher leur enfant.

- **Etre ressource afin d'aider les familles à appréhender et à accepter le handicap de leur enfant**

- Poursuivre la dynamique de formation en lien avec le handicap et proposer une initiation à la LSF aux parents des enfants sourds
- Mettre en lien les familles avec les partenaires extérieurs oeuvrant dans les troubles neuro-développementaux

- **Faciliter les rencontres avec les parents**

- Proposer deux rencontres annuelles sous forme de « café parents » ou groupes de paroles favorisant le partage d'expérience.

- **Améliorer les outils de communication**

- Revisiter le livret d'accueil à destination des enfants
- Créer une plaquette informative à destination des parents sur l'accompagnement de leur enfant
- Remplacer le cahier de liaison par un carnet de correspondance comme dans le milieu ordinaire
- Créer un livret des métiers du SEEJS à l'instar de celui des TSLA

D) Les grands axes du projet pédagogique

Axe 1 : Développer la co-construction avec la famille dans le projet global de l'enfant : *Echéance année scolaire 2018/2019*

- Organiser et planifier tout au long de l'année des rencontres plus régulières avec les familles
- Travailler avec les élèves et les familles pour préparer les orientations post CFT
- Impulser une dynamique d'ouverture de l'établissement en faveur des familles en les invitant à être acteurs dans les différents projets

Axe 2 : Etre ressource afin d'aider les familles à appréhender et à accepter le handicap de leur enfant : *Echéance année 2018/2019*

Axe 3 : Créer le lien entre les familles : *Echéance année 2019/2020*

Axe 4 : Améliorer les outils de communication à destination des enfants et des familles : *Echéance année 2018/2019*

6.2. L'inclusion

A) Etat des lieux des outils, des supports, des démarches et des modalités existants pour favoriser l'inclusion individuelle et collective

Concernant les Unités d'Enseignement Externalisées (UEE)

La convention avec le collège Le Cèdre est signée annuellement et prévoit une participation financière pour palier au coût de fonctionnement.

- Sur le service TSLA

Un groupe d'élèves (11 environ) bénéficie de trois demi-journées (matin) hebdomadaires au collège Le Cèdre à Canteleu. Cette UEE permet à certains élèves de profiter d'une scolarité partagée (actuellement deux qui déjeunent aussi au self du collège). Quand des élèves sont presentis pour suivre une scolarité partagée, une demande est formulée à la MDPH par la famille. Des contrats « passerelle » peuvent être également conclus (convention tripartite) en

attendant la décision de la MDPH pour accélérer l'inclusion lorsque l'élève est prêt (compétences, posture...).

La présence d'un éducateur sur l'UEE n'est pas requise au collège mais est désigné un éducateur référent. L'enseignante dispose d'un téléphone portable professionnel.

➤ Sur le SEEJS

Le groupe est constitué de 5 à 6 élèves qui se rendent trois demi-journées (matin) hebdomadaires au collège Le cèdre à Canteleu. Ce groupe investit une classe fixe doté d'un matériel informatique (accès internet) et d'un vidéoprojecteur.

Les élèves pressentis pour l'UEE ont une posture d'élève permettant un comportement adapté au collège. Ce critère fait suite à une expérience difficile au collège Le cèdre, vécue par l'équipe pédagogique précédente. Le CFT a été amené à suspendre le fonctionnement de cette UEE de manière transitoire.

La question de l'accompagnement éducatif s'est posée lors de la réactivation de l'UEE en 2018. Une réunion de concertation avec le nouveau principal, la principale adjointe et la CPE a été organisée. Il est à noter que le principal du collège s'inscrit dans une démarche inclusive.

Actuellement, aucun élève ne bénéficie d'une inclusion individuelle. L'enseignante a mis en place un projet avec la documentaliste de l'établissement et les élèves du SEEJS ont bénéficié d'une heure de cours dispensée par un professeur de SVT.

L'UEE ne bénéficie pas de la présence d'un éducateur sur le site toutefois, en cas de besoin une intervention rapide est possible au regard de la proximité du CFT.

L'enseignante dispose d'un téléphone portable professionnel.

Une éducatrice du CFT est détachée pour animer avec les élèves du SEEJS une activité périscolaire d'initiation à la LSF.

Concernant les inclusions individuelles

Au regard des évaluations scolaires et la posture de l'élève, il peut être envisagé une scolarisation partagée en milieu ordinaire 1^{er} degré. En accord avec l'établissement d'accueil contacté, le projet est co-construit avec la famille et l'équipe pluridisciplinaire. La famille saisit la MDPH pour valider la scolarité partagée. Il peut être envisagé également de mettre en place des contrats passerelle pour une durée de 3 mois, renouvelable une fois.

➤ Sur le SEEJS

Chaque année, trois à cinq élèves sont scolarisés à temps plein en lycée professionnel pour préparer un CAP APR, boulangerie, MBC, carrosserie, électricité...

Ces élèves bénéficient de temps d'interprétariat de l'EMS en fonction des champs disciplinaires.

Depuis septembre 2018, une enseignante assure, sur un temps de trois heures de décharge, des missions de coordination entre les établissements scolaires et le CFT.

B) Attentes et besoins repérés par rapport à l'existant

Concernant les UEE

➤ Le service TSLA

La principale difficulté concerne les horaires qui peuvent être un frein à l'inclusion. Les élèves sont soumis aux horaires du CFT : absence les lundis matin une fois par mois, pas de cours entre 8h00 et 9h00 et après 16h00...

Il est nécessaire par ailleurs de sensibiliser et d'accompagner les familles à s'investir davantage sur la question de l'autonomie de leur enfant pour prendre les transports en commun ou pour assurer certains transports (pour les sorties scolaires du collège par exemple...)

➤ Le SEEJS

On constate des difficultés à inclure les élèves au regard du mode de communication, de leur niveau scolaire, de leur âge par rapport à leurs classe de référence (+2 ans) et de leurs comportements liés aux troubles associés (par exemple, l'inclusion individuelle en français et en mathématiques s'avère compliquée.)

Il est nécessaire qu'un interprète soit présent pour favoriser les inclusions individuelles.

Le collège, en REP, est déjà très sollicité au niveau des inclusions avec l'ULIS, l'EGPA, l'UEE TSLA et les inclusions individuelles de l'ITEP.

Des difficultés subsistent concernant les prises en charge thérapeutiques qui ne peuvent avoir lieu sur les temps de scolarisation en UEE.

La question de la construction des projets individuels des jeunes se pose sur le long terme.

Concernant les inclusions individuelles à temps complet

Certains élèves bénéficient d'une AVS avec un temps de présence parfois insuffisant et pas toujours formée à la LSF et aux modes d'accompagnement générés par ce handicap. De même un temps d'interprétariat est proposé par le CFT mais ne couvre pas tous les besoins.

Nécessité d'informer les établissements scolaires sur les missions de l'interprète;

Concernant les stages, nécessité d'accompagner les familles dans leur implication dans le projet préprofessionnel de leur enfant. Il faut consolider le travail de coordination entre l'établissement scolaire d'accueil et le CFT (équipe éducative, équipe enseignante, chargé d'insertion);

Il serait souhaitable d'apporter un soutien aux élèves en inclusion à temps complet sur les matières fondamentales dans lesquelles le jeune peut être en difficulté.

Concernant les classes en interne

➤ Le service TSLA

Il est nécessaire de répondre davantage aux besoins des jeunes en termes d'aménagement du temps de scolarisation au regard des troubles associés prégnants et de la très grande fatigabilité...en favorisant la co-construction avec l'équipe éducative et thérapeutique.

Il est également nécessaire de tirer vers le haut les élèves dont les compétences scolaires sont freinées par le groupe et éviter que l'écart ne se creuse de manière trop importante avec le niveau attendu en milieu ordinaire.

Les temps de prise en charge orthophoniques en libéral impactent le temps de scolarisation au regard de la durée du trajet.

➤ Le SEEJS

Il serait souhaitable de renforcer l'apprentissage de la LSF.

Il est nécessaire de répondre davantage aux besoins des jeunes en termes d'aménagement du temps de scolarisation au regard des troubles associés prégnants en favorisant la co-construction avec l'équipe éducative et thérapeutique.

C) Les objectifs visés en matière d'UE externalisée et d'inclusion individuelle en milieu ordinaire

Concernant les UEE

➤ Le service TSLA

- Développer l'intégration des élèves à la vie de l'établissement d'accueil en partageant des temps extra scolaires et notamment la prise de repas au self du collège ;
- Mener des projets avec les collègues du secondaire en favorisant dans un premier temps, ceux avec l'ULIS et l'EGPA ce qui permettra de faire des « ponts » avec les orientations post CFT ;
- Augmenter le nombre d'inclusions individuelles ;
- Adapter les horaires des élèves pour favoriser leur inclusion.

➤ Le SEEJS

- S'appuyer sur les compétences du collège Lecanuet pour y transférer l'UEE favorisant ainsi les inclusions au regard de la connaissance du handicap surdité et de la LSF par l'équipe pédagogique ;
- Favoriser les inclusions individuelles dans des domaines comme les arts plastiques, l'E.P.S. ...
- Développer le co-enseignement (ex : en SVT, technologie...) ;
- Assurer une information auprès des équipes pédagogiques des établissements d'accueil (connaissance du handicap et pédagogie adaptée) ;

- Réfléchir à la constitution des groupes pour les élèves plus âgés ayant des difficultés de comportement mais pour lesquels le collège pourrait s'inscrire dans leur projet en aménageant par exemple le temps scolaire en UEE de manière progressive ;
- Développer l'intégration des élèves à la vie de l'établissement d'accueil en partageant des temps extra scolaires et notamment la prise de repas au self du collège ;
- Poursuivre l'initiation à la LSF en périscolaire.

Concernant les inclusions individuelles

Rencontrer régulièrement et plus particulièrement en début d'année, le proviseur, l'équipe pédagogique ou à minima le professeur principal de l'établissement d'accueil, pour sensibiliser aux besoins du jeune eu regard de son handicap.

Concernant les classes en interne :

➤ Le service TSLA

- Créer une UEE dans une école élémentaire ;
- Reconsidérer les critères retenus pour constituer les groupes d'élèves

➤ Le SEEJS

- Développer la coéducation avec les familles et les rendre plus actrices dans la construction du projet pédagogique et/ou professionnel de leur enfant.

D) Les grands axes du projet pédagogique

Axe 1 : Créer une UEE dans une école élémentaire pour les élèves du service T.S.L.A.
Echéance : rentrée 2019/2020

Modalités : encadrement par un PE et un éducateur. Cette implantation pourrait permettre un décloisonnement, une mutualisation des compétences et des échanges de pratiques avec les enseignants de l'établissement d'accueil.

Axe 2 : Poursuivre la démarche de formation sur les troubles « Dys » en direction des professionnels de l'éducation nationale. *Echéance : 2018/2019*

Axe 3 : Mettre en place de groupes éducatifs pour les élèves du service TSLA ayant besoin d'un aménagement du temps scolaire. *Echéance : Rentrée 2018*

Axe 4 : Reconsidérer la constitution des groupes d'élèves en tenant compte des objectifs d'inclusion. *Echéance : Rentrée 2018*

Axe 5 : Délocaliser l'UEE du SEEJS au collège Lecanuet. *Echéance : Rentrée 2020*

Modalités : encadrement PE et éducateur

Axe 6 : Evaluer la pertinence de la création d'une seconde UEE TSLA au collège le Cèdre-
Echéance : Rentrée 2020

6.3. La co-construction des projets individuels et collectifs mobilisant l'éducatif et le pédagogique

A) Etat des lieux des outils, des démarches et des modalités existants

Concernant la co-construction des projets individuels

- Le PAP (projet d'Accompagnement Personnalisé)

Les PAP sont rédigés tout au long de l'année scolaire sur programmation qui se déroule en deux temps :

- Une réunion à laquelle participe l'équipe pluridisciplinaire permet de dégager des axes de travail commun en les priorisant au regard des évaluations.
 - A l'issue de cette réunion, l'éducateur référent rencontre la famille au domicile ou au CFT pour présenter le compte rendu de réunion et recueillir les attentes de la famille en amont de la réunion PAP.
 - Avant la réunion PAP, sur la zone de partage, chaque professionnel renseigne les constats effectués et les objectifs visés auxquels s'ajoute les attentes de la famille.
 - Sont présents à la réunion PAP, la famille, l'enseignant, l'éducateur référent et des représentants de l'équipe pluridisciplinaire ainsi que le jeune en fonction de la maturité en deuxième partie (pas pour le SEEJS). A cette instance, sont déclinés les objectifs prioritaires et les moyens à mettre en œuvre pour y répondre.
 - Ce document n'est pas réévalué en cours d'année mais est utilisé comme un document d'appui.
-
- Les ESS : Le PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) de chaque élève doit être réévalué tous les ans. Sur le SEEJS, une ESS se réunit pour chaque élève. Il en va autrement pour les enfants avec TSLA. Une ESS est prévue lors de fin de notification et/ou lors d'un projet de sortie et/ou de réorientation.
 - La coordination de l'UE : Elle est assurée par une enseignante qui fait le lien avec tous les professionnels (enseignants, éducatif et thérapeutes) ce qui favorise la co-construction des projets et impulse une communication transversale.
 - La coordination, le suivi des inclusions individuelles et la co-construction des projets pour le SEEJS est assurée par une autre enseignante qui fait le lien entre les établissements scolaires d'accueil et le CFT.
 - Les prises en charge thérapeutiques (SEEJS et service TSLA) :
 - Intervention des orthophonistes en interne et en cabinet libéral pour pourvoir aux besoins ;
 - Suivi psychologique et/ou en psychomotricité en fonction des besoins.

Service TSLA : Les enfants peuvent bénéficier d'un bilan et d'un accompagnement par un neuropsychologue.

L'élaboration de l'emploi du temps de chaque enfant prend en compte les besoins de suivis thérapeutiques.

Concernant la co-construction des projets collectifs

- Les projets pédago-éducatifs

Sur le service TSLA et le SEEJS, des ateliers éducatifs sont mis en place dont certains vont revêtir la forme de co-intervention. Une intervenante en arts plastiques est associée aux projets pédagogiques.

Sur le service TSLA, un grand projet chorale et initiation aux instruments de musique est mené et porté par un éducateur auprès de groupes d'élèves. Pendant ce temps d'accompagnement inscrit dans l'emploi du temps hebdomadaire, les enseignants peuvent ainsi favoriser une personnalisation des apprentissages avec un groupe de besoins.

Une classe découverte est organisée chaque année par les enseignantes du service TSLA à laquelle est associée l'équipe éducative.

Pour le SEEJS, un professeur de LSF intervient auprès des élèves soit pour l'apprentissage de cette langue soit en co-enseignement.

Deux interprètes interviennent sur des créneaux de classe afin de traduire de manière littéraire le lexique spécifique dans certains champs disciplinaires, mais aussi le discours des enseignantes, tous les échanges. Elles interviennent également dans cette même logique dans le cadre des inclusions individuelles.

- Les projets pédago-thérapeutiques

Ces projets ont des visées de remédiation et sont menés régulièrement avec le groupe classe ou avec des groupes de besoins (groupe théâtre, rythme, comptine...)

B) Attentes et besoins repérés par rapport à l'existant

Du point de vue de l'équipe pluridisciplinaire

- Concernant les PAP : On constate que les objectifs sont trop souvent trop généraux, difficilement atteignables et évaluables. Il est nécessaire de travailler sur des objectifs à court terme et de les évaluer régulièrement.
- Il est nécessaire d'organiser des modalités d'évaluation du PAP afin d'affiner et de réajuster les objectifs en cours d'année.
- Concernant les ESS : il faudrait que tous les élèves accueillis au CFT puissent bénéficier de l'évaluation de leur PPS d'autant que les familles sont très impliquées dans cette instance.
- Concernant les prises en charge thérapeutiques :

De plus en plus d'enfants ont des troubles massifs nécessitant de nombreux suivis qui ne peuvent pas tous être assurés. Il est donc nécessaire de les prioriser et de les planifier.

- Concernant les projets pédago-éducatifs :

Au regard de la disponibilité, de la fatigabilité et de l'importance de troubles associés, il est nécessaire d'élaborer un emploi du temps adapté pour chaque élève et de construire des

temps partagés entre le scolaire et l'éducatif pour mieux répondre à leurs besoins et pour éviter ainsi des situations de crise voire de rupture.

Il est nécessaire de redéfinir les missions de l'équipe éducative du SEEJS pour répondre à cette nécessité de co-construction pédaogo-éducative.

Pour envisager, pour construire, pour mener et pour évaluer les projets, il est nécessaire d'identifier un temps de concertation entre les professionnels (équipe pédaogo-éducative)

Il serait souhaitable de revoir l'organisation et la planification des temps d'enseignement LSF.

Les élèves en inclusion individuelle auraient besoin d'un temps supplémentaire d'interprétariat d'autant qu'ils ne bénéficient pas tous d'une AVS (maîtrisant la LSF ou pas).

C) Objectifs visés

- Mettre en place des modalités d'évaluation du PAP
- Développer les temps partagés entre le scolaire et l'éducatif pour mieux répondre aux besoins des jeunes
- Planifier des temps de concertation entre les professionnels afin d'envisager, construire, mener et pour évaluer les projets,
- Organiser le temps de travail des éducateurs du SEEJS afin de les positionner en journée pour co-construire le projet de l'élève avec les enseignants
- Améliorer l'organisation et la planification des temps d'enseignement LSF
- Poursuivre les temps de coordination mis en place récemment
- Favoriser les co-constructions des projets avec une visée inclusive

D) Les grands axes à travailler

Axe 1 : Développer les temps partagés entre le scolaire et l'éducatif pour mieux répondre aux besoins des jeunes. *Echéance 2018/2019*

Axe 2 : Organiser et planifier annuellement toutes les instances nécessaires à la personnalisation de l'accompagnement. *Echéance 2018/2019.*

Axe 3 : Maintenir les temps de coordination. *Echéance : Rentrée 2018*

Axe 4 : Promouvoir les co-constructions des projets à visée inclusive. *Echéance : 2018 à 2020*

7. Conclusion

La participation des enseignants et des autres professionnels du CFT à l'élaboration du projet pédagogique 2018-2021 a généré de réelles réflexions sur les trois champs ainsi définis : la relation aux familles, l'inclusion dans sa dimension collective et individuelle et la co-construction des projets.

De nouvelles perspectives s'ouvrent et de nouveaux défis sont à relever à travers des axes de travail planifiés sur les trois prochaines années qui donneront lieu à de nouvelles concertations entre toutes les équipes du CFT mobilisées sur ce nouveau projet pédagogique.

Le Centre François Truffaut s'inscrit pleinement dans une démarche inclusive déjà amorcée à travers notamment la mise en place de ces deux Unités d'Enseignement Externalisées et tend à répondre à l'esprit des ambitieux objectifs ministériels qui visent un « *taux de scolarisation à l'école des enfants accompagnés en établissements spécialisés devra en conséquence être porté à 50% d'ici 2020 et à 80% au terme du PRS.* ».

Le CFT collabore très étroitement avec l'Education nationale en mettant en place des temps de formation sur les « DYS » à destination des enseignants du 1^{er} degré, temps qui seront dès l'année 2018/2019, reconduits. Dans la même logique de formation/information, le CFT sera, sous l'impulsion de l'Education nationale et du Directeur général de l'IDEFHI, une plateforme ressource pour les professionnels, enseignants notamment, exerçant auprès d'élèves en situation de handicap.

ANNEXE 1

QUESTIONNAIRE DIAGNOSTIC



RÉGION ACADÉMIQUE
NORMANDIE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Cachet de l'établissement :

Le représentant
de l'organisme gestionnaire,
signataire de la convention :

Directeur Général de l'IDFHI

1. Implantation de l'unité d'enseignement (UE)

L'unité d'enseignement est
implantée au sein de :

« nom de l'établissement scolaire »

OU

L'unité d'enseignement est
implantée au sein de

« nom de l'établissement ou service médico-social » **et** au sein
de « nom de l'établissement scolaire ».

Centre François Truffaut et Collège Le Cèdre à Canteleu

OU

L'unité d'enseignement est
implantée au sein de

« nom de l'établissement ou du service médico-social »

2. Description de l'établissement ou du service médico-social

L'organisme gestionnaire	IDEFHI Institut Départemental de l'Enfance, de la Famille et du Handicap pour l'Insertion
L'adresse de l'établissement ou du service	Centre François Truffaut Route de Sahurs CS 10004 76380 Canteleu
Le type d'autorisation (joint en annexe de la présente convention)	Nature du handicap ou troubles invalidants <ul style="list-style-type: none"> - Surdit� et troubles associ�s - Troubles Sp�cifiques du Langage et des Apprentissages (TSLA) �ge du public accueilli <ul style="list-style-type: none"> - SEEJS : de 7 � 20 ans - TSLA : de 5 � 14 ans Nombre de places <ul style="list-style-type: none"> - SEEJS : 15 en internat + 3 en semi-internat - TSLA : 39
Le nombre de jours d'ouverture annuel	210 jours
Comment appelez-vous le projet global de l'utilisateur ?	Le PAP – Projet d'Accompagnement Personnalis�
Les grandes lignes du projet d'�tablissement ou service	<ul style="list-style-type: none"> - Travail en p�les de comp�tences - Inclusions individuelles et collectives - Principe de co-�ducation - Partenariat, travail en r�seaux, ouverture vers l'ext�rieur

3. Caract ristiques de la population des  l ves b n ficiant des dispositifs mise en  uvre par l'unit  d'enseignement

Les  l ves scolaris s au sein de l'unit  d'enseignement pr sentent les caract ristiques suivantes :

Age	<ul style="list-style-type: none"> - SEEJS : de 11 � 20 ans - TSLA : de 5 � 14 ans
Nombre d'�l�ves concern�s	<ul style="list-style-type: none"> - SEEJS : 16 �l�ves (dont 5 inclusions individuelles � temps complet) - TSLA : 42 �l�ves (dont 2 scolarisations � temps partag� � temps partiel)
dont UEE	<ul style="list-style-type: none"> - SEEJS : 6 �l�ves - TSLA : 11 �l�ves

Nature des troubles de santé invalidants ou du handicap

- Surdit  et troubles associ s
 - Troubles Sp cifiques du Langage et des Apprentissages (TSLA)

4. Organisation de l'unit  d'enseignement (UE)

L'unit  d'enseignement est organis e de la fa on suivante :

	UE	UEE
Nature des enseignements	<input checked="" type="checkbox"/> g�n�ral <input type="checkbox"/> professionnel	<input checked="" type="checkbox"/> g�n�ral <input type="checkbox"/> professionnel
Niveau des enseignements dispens�s (cycles), �ge des �l�ves,	<p>SEEJS : cycles 2 et 3</p> <p>Inclusions individuelles � temps complet SEEJS : CAP</p> <p>TSLA : cycles 1, 2 et 3</p> <p>SEEJS : de 10 � 18 ans</p> <p>Inclusions individuelles � temps complet SEEJS : de 17 � 20 ans</p> <p>TSLA : de 7 � 14 ans</p>	<p>SEEJS : cycles 2 et 3</p> <p>TSLA : cycles 2 et 3</p> <p>Inclusions individuelles � temps partiel TSLA : cycles 2 et 3</p> <p>SEEJS : de 12 � 14 ans</p> <p>TSLA : de 11 � 14 ans</p> <p>Inclusions individuelles � temps partiel TSLA : de 11 � 14 ans</p>
effectifs des groupes	<p>TSLA : 4 classes</p> <p>Classe 1 : 9 �l�ves - Classe 2 : 11 �l�ves</p> <p>Classe3 : 11 �l�ves- Classe 4 : 11 �l�ves</p> <p>SEEJS : 2 classes r�parties en trois groupes</p> <p>Groupe « Massieu » : 4 �l�ves</p> <p>Groupe « Clerc » : 5 �l�ves</p> <p>Groupe « Berthier » : 2 �l�ves</p> <p>(Groupe « PSA » temps plein : 5 �l�ves)</p>	<p>TSLA : 11 �l�ves</p> <p>SEEJS : 6 �l�ves</p>

Types de scolarisation :	A temps complet	A temps partiel
Nombre d'élèves en inclusion totale	SEEJS : 5 élèves	3 demi-journées tant pour le SEEJS que le service TSLA Pas d'élèves en inclusion totale
Nombre d'élèves en inclusion partielle	Aucun	TSLA : 2 élèves

Nombre d'élèves de l'établissement

inscrire le nombre d'élèves pour l'année scolaire en cours selon l'âge :

6-16 ans : 51 élèves

16-18 ans : 3 élèves

+ 18 ans : 4 élèves

Caractéristiques de l'établissement

(ITEP, IME, IEM, IES ...)

EMS – Etablissement Médico-Social

Nombre de groupes constitués et effectif de ces groupes

TSLA : 4 classes

Classe 1 : 9 élèves - Classe 2 : 11 élèves

Classe 3 : 11 élèves - Classe 4 : 11 élèves

SEEJS : 2 classes réparties en trois groupes

Groupe « Massieu » : 4 élèves

Groupe « Clerc » : 5 élèves

Groupe « Berthier » : 2 élèves

(Groupe « PSA » temps plein : 5 élèves)

Critère de constitution des groupes

SEEJS : En fonction du niveau de compétences

TSLA : En fonction de l'âge et du niveau de compétences

Modalités définies par les projets personnalisés (scolarité avec temps d'inclusion, scolarité en milieu ordinaire ...)

SEEJS : Scolarisation à temps complet en interne, scolarisation à temps partiel (UEE), scolarité avec temps d'inclusion à temps complet en milieu ordinaire

TSLA : Scolarisation à temps complet en interne, scolarisation à temps partiel (UEE), scolarité avec temps d'inclusion à temps partiel en milieu ordinaire

Lieux de scolarisation des élèves
(double implantation de l'UE notamment)

UE : Centre François Truffaut (SEEJS et TSLA)

UEE : Collège Le Cèdre à Canteleu (SEEJS et TSLA) + inclusions individuelles à temps partiel

Inclusions à temps complet (SEEJS)

- Lycée Professionnel Georges Baptiste à Canteleu
- Lycée Professionnel Marcel Sembat à Sotteville-Les-Rouen
- Lycée Professionnel « Les 4 cantons » à Rouen
- Collège Edouard Branly à Grand-Quevilly
- Ecole de production « Le P'tit Plat » à Petit Quevilly

5. Le coordonnateur pédagogique

Le coordonnateur pédagogique, titulaire d'un des titres mentionnés à l'article 3 de l'arrêté du 2 avril 2009 (CAPA-SH, 2CA-SH, CAPEJS, CAEGADV, CAFPETADV, CAEMADV, CAFPETDA), est :

➤ le directeur : oui non

si oui, Nom et prénoms :

➤ un enseignant de l'UE : oui non

si oui, Nom et prénoms :

- Mme Anne-Laure Bonvoisin – Coordinatrice de l'UE depuis septembre 2017 (1h/hebdomadaire)

désigné par la directrice ou le directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition du directeur de l'établissement.

➤ un enseignant de l'UEE : oui non

si oui, Nom et prénoms :

- Mme Loréï Ménielle – Coordinatrice qui assure le suivi des inclusions individuelles et du parcours des stagiaires, jeunes sourds – depuis septembre 2017 (3h/hebdomadaires)

désigné par la directrice ou le directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition du directeur de l'établissement.

☛ n'est pas assuré par un enseignant de l'UE : oui non

6. Configuration des locaux de l'unité d'enseignement (UE)

Configuration	6 classes
Caractéristiques	2 classes dans le bâtiment 46 (investies par les plus jeunes du service TSLA et 4 classes dans le bâtiment 53 (2 classes du service TSLA et 2 classes SEEJS)
Equipements	<p>TSLA : Trois classes disposent d'un vidéoprojecteur et d'un ordinateur et une classe possède un vidéoprojecteur interactif ainsi qu'un ordinateur.</p> <p>SEEJS : Une classe dispose d'un vidéoprojecteur et de deux ordinateurs, d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur interactif (</p> <p>Les enseignantes disposent également d'une caméra (photos, vidéos).</p>
Conformité à la réglementation en vigueur (accessibilité...)	Bâtiments de plain-pied - accessibilité PMR Respect des normes incendie

7. Configuration des locaux de l'unité d'enseignement externalisée (UEE) y compris l'unité d'enseignement maternelle pour les enfants autistes (UEM)

Configuration	Collège Le Cèdre à Canteleu 1 classe pour les jeunes du service TSLA 1 classe pour les jeunes du SEEJS
---------------	--

Caractéristiques

TSLA : Salle B110, bâtiment B, 1 ^{er} étage SEEJS : au 2 nd étage du collège, salle partagée avec la classe de latin

Equipements

TSLA : un ordinateur et un vidéoprojecteur SEEJS : un ordinateur et un vidéoprojecteur Accès à la salle informatique
--

Conformité à la réglementation en vigueur (accessibilité...)

Accès PMR – ascenseur Respect des normes incendie
--

La mise à disposition des locaux de l'UEE fait l'objet d'une convention ad hoc entre :

Nom de l'organisme gestionnaire

Le Centre François Truffaut (IDEFHI)

Pour le 1^{er} degré, nom de la commune

--

Pour le second degré, le principal/proviseur/directeur de l'établissement scolaire

Principal du Collège Le Cèdre à Canteleu
--

☛ Une deuxième salle est mise à la disposition de l'UEE au sein de l'établissement scolaire, notamment afin de permettre la mise en œuvre des éventuels temps d'accompagnement médicaux ou paramédicaux par les membres de l'équipe de l'UEE oui non

☛ à proximité immédiate de la classe oui non

Joindre la configuration des locaux

8. Enseignant référent de l'UE

Nom, prénoms et coordonnées
de l'enseignant référent :

Pierre Chedeville

02 35 72 57 50 poste 462 – 06 33 53 37 51

referent.rouen-centre@ac-rouen.fr

Yann Le Brun

02 32 82 84 09 – 06 33 53 55 42

Referent.maromme@ac-rouen.fr

9. Prise en charge des frais de transport des élèves scolarisées

Dans le cadre d'une inclusion individuelle en établissement scolaire.

Dans le cadre d'une scolarisation en UEE.

SESSAD : les transports individuels des élèves pour se rendre dans l'établissement d'implantation de l'UEE sont pris en charge dans le cadre de la dotation globale du SESSAD, considérant que ces élèves bénéficient d'une prise en charge collective au sens du code de l'action sociale et des familles.

Etablissement : les transports des élèves sont pris en charge dans le cadre de la réglementation applicable aux établissements.

10. Les frais de restauration des élèves scolarisés

Les frais de scolarisation des élèves scolarisées dans l'UEE sont pris en charge dans le cadre habituel de la réglementation des ESMS.

Dans le cadre d'une inclusion individuelle en établissement scolaire.

Dans le cadre d'une scolarisation en UEE.

SESSAD : les frais de restauration sont couverts par une facturation de la collectivité locale auprès des familles.

Etablissement : la prise en charge des frais de restauration des élèves est effectuée par l'établissement.

Informations concernant la scolarisation au sein de l'établissement

Nom de l'établissement : Centre François Truffaut

N° ordre	Sexe (M/F)	Date de naissance (mois/année)	Scolarisation assurée par l'établissement Hospitalier ou médico-social				Autre scolarisation		
			A l'interne	En UEE	Durée globale Hebdomadaire	Niveau	Lieu	Niveau	Durée hebdomadaire
1	M	11/2009	X		22h	Cycle 2			
2	F	08/2009	X		21h	Cycle 2			
3	M	02/2009	X		19h	Cycle 2			
4	M	06/2009	X		23h	Cycle 2			
5	M	12/2009	X		21h	Cycle 2			
6	M	09/2009	X		23h	Cycle 2			
7	M	11/2009	X		22h	Cycle 2			
8	F	12/2010	X		21h	Cycle 2			
9	F	10/2010	X		21h	Cycle 2			
10	M	07/2007	X		18H	Cycle 2			
11	F	10/2009	X		21h30	Cycle 2			
12	F	01/2008	X		19h	Cycle 2			
13	F	08/2007	X		21h	Cycle 2			
14	M	09/2008	X		23h	Cycle 2			
15	F	12/2007	X		21h	Cycle 2			
16	M	01/2009	X		21h	Cycle 2			
17	F	03/2007	X		20h	Cycle 2			
18	M	08/2007	X		21h30	Cycle 2			
19	M	09/2007	X		20h	Cycle 2			
20	M	02/2007	X		21h	Cycle 2			

N° ordre	Sexe (M/F)	Date de naissance (mois/année)	Scolarisation assurée par l'établissement Hospitalier ou médico-social				Autre scolarisation		
			A l'intern e	En UEE	Durée globale Hebdomadaire	Niveau	Lieu	Niveau	Durée hebdomadaire
21	M	11/2005	x		21H	Cycle 2			
22	F	03/2006	x		21H	Cycle 2			
23	M	04/2006	x		22H	Cycle 2			
24	F	04/2006	x		21H	Cycle 2			
25	M	07/2006	x		22H	Cycle 2			
26	M	08/2006	x		22H	Cycle 2			
27	M	10/2006	x		22H	Cycle 2			
28	M	11/2006	x		21H	Cycle 2			
29	M	06/2007	x		22H	Cycle 2			
30	M	08/2007	x		22H	Cycle 2			
31	M	06/2008	x		22H	Cycle 2			
32	F	12/2006	5 demi-journées	3 demi-journées	21h	Cycle 2/3			
33	M	10/2006	5 demi-journées	3 demi-journées	19h	Cycle 2/3			
34	M	07/2006	4 demi-journées 10h30	3 demi-journées 3h	20h	Cycle 3	PSA collège Le Cèdre	6 ^{ème} SVT, Anglais, Musique	6h30
35	F	06/2006	4 demi-journées 10h30	3 demi-journées 5h	22h	Cycle 3	PSA collège Le Cèdre	6 ^{ème} SVT, Anglais, Musique	6h30
36	M	04/2006	5 demi-journées	2 demi-journées	18h	Cycle2			
37	M	11/2005	5 demi-journées	3 demi-journées	22h	Cycle 2/3			
38	M	02/2005	5 demi-journées	3 demi-journées	21h30	Cycle 2			
39	F	12/2004	5 demi-journées	3 demi-journées	21h30	Cycle 2/3			
40	M	11/2004	5 demi-journées	3 demi-journées	18h	Cycle 3			
41	M	09/2004	5 demi-journées	3 demi-journées	18h30	Cycle 2/3			
42	F	01/2004	5 demi-journées	3 demi-journées	22h	Cycle 3			

N° ordre	Sexe (M/F)	Date de naissance (mois/année)	Scolarisation assurée par l'établissement Hospitalier ou médico-social				Autre scolarisation		
			A l'interne	En UEE	Durée globale Hebdomadaire	Niveau	Lieu	Niveau	Durée hebdomadaire
43	F	07/2000	X	X	22h	Cycles 2/3			
44	F	05/2003	X		22h	Cycles 2/3			
45	F	09/2003	X	X	22h	Cycles 2/3			
46	F	08/1999	X		22h	Cycles 2/3			
47	F	01/2003	X	X	22h	Cycles 2/3			
48	F	11/2007	X		22h	Cycles 2/3			
49	M	02/2004	X		22h	Cycles 2/3			
50	F	12/2005	X	X	22h	Cycles 2/3			
51	F	12/2005	X	X	22h	Cycles 2/3			
52	F	12/2005	X	X	22h	Cycles 2/3			
53	M	07/2003	X		22h	Cycles 2/3			
54	F	09/1998					Lycée prof.	CAP	Temps complet
55	G	05/2003					Lycée prof.	CAP	Temps complet
56	G	09/2003					Lycée prof.	CAP	Temps complet
57	G	08/1999					Lycée prof.	CAP	Temps complet
58	G	01/2003					Lycée prof.	CAP	Temps complet

ANNEXE 2

GRILLE D'ÉVALUATION DE L'UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

grille d'évaluation de l'unité d'enseignement

IDENTIFICATION	
NOM DE L'ETABLISSEMENT	Centre François Truffaut
groupe interne :	
n°1	Une UE avec six classes (2 pour le SEEJS et 4 pour le service TSLA)
n°2	
n°3	
unité externalisée	Une UEE au collège Le Cèdre à Canteloup: une classe pour le SEEJS et une classe pour le service TSLA
préciser l'établissement scolaire d'implantation	
n°1	
n°2	
n°3	
CADRE	
Date de création de l'UE	2009
Date de la 1ère externalisation	
Existe-t-il une UE interne au sein de l'ESMS ? Si oui, est ce que l'externalisation a modifié le fonctionnement de l'UE interne? Comment? Avec quelles conséquences?	OUI L'externalisation a réintégré le planning des prises en charge thérapeutiques et éducatives, nécessité d'une réactivité de l'équipe éducative en cas de problème sur l'UE externalisée, mise en place d'un atelier LSF sur le temps périscolaire au collège afin de favoriser l'inclusion des jeunes sourds
L'UE a-t-elle déjà fait l'objet d'une évaluation? Si oui, à quelle date?	NON

LA CONVENTION

Références : Article D. 351-17 et suivants du Code de l'Education / Arrêté du 2 avril 2009

Existe-t-il une convention de création et de fonctionnement d'unité d'enseignement?

oui

Quelle est la date de signature de la dernière convention ?

Le 14 février 2013

Qui en sont les signataires (gestionnaire / DASEN / DGARS)?

Le Directeur Général de l'IDE FH, Le Directeur Académique des services de l'Education nationale et le Préfet de Département

La convention précise-t-elle :

- les caractéristiques de la population accueillie (âge, nature du handicap)

OUI

- l'organisation de l'UE (nature et niveaux d'enseignement en référence aux cycles, nature des dispositifs mis en oeuvre)

OUI

- le nombre et la qualification des enseignants?

OUI

- les modalités de coopération avec les écoles entre UE et établissement scolaires

OUI

- le rôle du directeur

OUI

- le rôle du coordonnateur pédagogique

OUI

- les locaux

OUI

A-t-elle été transmise à une ou plusieurs MDPH (pour information) ? Si oui, lesquelles?

NON

Est-elle annexée au projet d'établissement et au CPOM (le cas échéant) de l'ESM S et au projet des établissements scolaires concernés ?

NON

ORGANISATION GENERALE

<p>Est-elle conforme aux termes de la convention?</p>	<p>OUI</p>			
<p>- sur les caractéristiques de la population accueillie</p>	<p>OUI</p>			
<p>- sur l'organisation de l'UE</p>	<p>OUI</p>			
<p>- sur le nombre et la qualification des enseignants (mentionnés à l'article 3 de l'arrêté du 2 avril 2009)?</p>	<p>OUI</p>			
<p>- sur les modalités de coopération avec les écoles (analyse et complémentarité des actions pédagogiques, modalités de travail en commun)</p>	<p>OUI</p>			
<p>Comment est garantie la coordination entre les professionnels ?</p>				
<p>- Y-a-t-il des procédures de coordination entre les enseignants et les autres professionnels?</p>	<p>NON</p>			
<p>- Quels types de projets sont menés en partenariat et en pluriprofessionnalité?</p>				<p>PAP, synthèses, ESS, mise en place de groupes pédo-thérapeutiques et pédo-éducatifs, classe de découverte...</p>
<p>- Les enseignants participent-ils aux temps institués autour de l'évaluation de l'enfant?</p>	<p>OUI</p>			
<p>- Y-a-t-il un partage d'expérience pour une meilleure connaissance du parcours de l'enfant au sein de l'établissement?</p>	<p>OUI</p>	<p>PAP, temps "flash" (TSLA)</p>		

ORGANISATION GENERALE

<p>Le coordonnateur pédagogique organise-t-il et anime-t-il les actions de l'UE?</p>	<p>NON</p>			
<p>- organisation du service hebdomadaire des enseignants</p>	<p>NON</p>			
<p>- supervision de l'organisation des groupes d'élèves</p>	<p>NON</p>			
<p>- organisation de la mise en cohérence des objectifs pédagogiques, éducatifs et thérapeutiques dans le cadre du PPA</p>	<p>NON</p>			
<p>- coordination des interventions des enseignants pour soutenir la scolarisation des élèves</p>	<p>NON</p>			
<p>- travail avec les enseignants référents des élèves de l'UE (nombre de rencontres annuelles, à quelle période (pré-rentrée?)</p>	<p>NON</p>			
<p>- participation aux ESS?</p>	<p>NON</p>			
<p>- formalisation des parcours de chaque élève Constitution d'un dossier avec PIA ou PPA dont la MEO du PPS, livret scolaire, livret de compétence, synthèse des différentes participations de l'élève....</p>	<p>NON</p>			
<p>Les locaux (UE et UEE) sont-ils conformes à la réglementation (hygiène, sécurité, accessibilité), adaptés aux activités d'enseignement et aux besoins des élèves ?</p>	<p>OUI</p>			
<p>La salle de classe est-elle réservée à l'unité externalisée? Une seconde pièce est elle mise à disposition?</p>	<p>OUI</p>		<p>Une seconde salle de classe n'est pas mise à disposition.</p>	

ORGANISATION GENERALE		
Les élèves de l'unité externalisée ont-ils accès aux ressources de l'école ?	OUI	CDI
Y-a-t-il une convention de mise à disposition des locaux avec la mairie ou le chef d'établissement ?	OUI	Avec le Principal du collège Le Cèdre à Canteleu
Y a t'il des charges spécifiques attribuables à l'implantation de l'UE à l'extérieur de l'ESMS ? Si oui, concrètement-elles ?	OUI	
le personnel (surcout annuel évalué par l'ESMS)	NON	
le transport - véhicules, carburant (surcout annuel évalué par l'ESMS)	NON	
le versement d'une participation liée à l'occupation des locaux - versée à la collectivité territoriale concernée (surcout annuel évalué par l'ESMS)	OUI	Un versement annuel à hauteur de 1200 euros.
Un complément de rémunération est-il versé aux enseignants sur le budget de la structure médico-sociale ? si oui, quel en est le montant et l'objet de ce complément.	OUI	Un complément de rémunération est versé aux enseignants dans le cadre de la classe découverte à hauteur de 20 heures supplémentaires

LE PARTENARIAT AVEC LES ECOLES d'implantation de l'UEE

<p>Une visite de l'établissement scolaire a-t-elle été organisée? Une réunion institutionnelle pour présenter l'ESMS et l'unité d'enseignement aux personnels de l'établissement scolaire a-t-elle eu lieu?</p>	<p>OUI</p>	<p>Les élèves (SEESIS et TSLA) se sont rendus dans les locaux du collège Le Cèdre à Canteleu, Une réunion a été programmée avec le service de direction du collège et les enseignants de l'UEE ainsi que la directrice adjointe du CFT. Présentation du projet de l'UEE au Conseil d'Administration du collège.</p>
<p>Existe-t-il une convention de coopération (cf article 8 de la convention constitutive)?</p>	<p>OUI</p>	
<p>Des outils de communication sont-ils formalisés? Un cahier de suivi et/ou de liaison entre l'UE et l'école est-il mis en place pour chaque élève?</p>	<p>NON</p>	<p>Les enseignants échangent de manière régulière avec le personnel de direction du collège. Des relations étroites sont entretenues entre la direction du CFT et la direction du collège.</p>
<p>Un protocole de gestion des incidents a-t-il été formalisé? Des incidents ont-ils déjà eu lieu? Comment ont-ils été gérés?</p>	<p>NON</p>	<p>Il n'existe pas de protocole formalisé. Des personnes sont clairement identifiées au CFT et au collège en cas de problème. Le CFT a pris l'engagement auprès du collège d'intervenir le plus promptement possible en cas de besoin.</p>
<p>Des rencontres entre enseignants sont-elles régulièrement organisées? A quelle fréquence?</p>	<p>NON</p>	<p>Les échanges restent informels entre les équipes pédagogiques.</p>

LE PROJET PEDAGOGIQUE		
Le projet pédagogique est-il rédigé et annexé à la convention?	NON	Un projet pédagogique est rédigé pour les années 2018/2021, il n'en existe pas un précédent.
Constitue-t-il un volet du projet d'établissement?		Le nouveau projet pédagogique constituera un volet du projet de service de l'établissement.
Quelles sont les modalités de son élaboration?		Modalités participatives à travers des groupes de travail mis en place comprenant des membres des équipes pédagogiques, éducatives et paramédicales
Tient-il compte des besoins des élèves dans le domaine scolaire définis sur la base de leur PPS?	OUI	Le nouveau projet pédagogique en tiendra compte.
S'appuie-t-il sur les enseignements que les élèves reçoivent dans leur établissement scolaire de référence?	OUI	Le nouveau projet pédagogique s'y appuyera
Décrit-il : (concernant le nouveau projet pédagogique)		
- les objectifs ?	OUI	
- les outils ?	OUI	
- les démarches et supports pédagogiques adaptés ?	OUI	
Permet-il d'atteindre les objectifs fixés dans le PPS de chaque élève?	OUI	
L'état d'avancement dans la réalisation des objectifs : Comment est assuré le suivi de l'activité de l'UEE au sein de l'ESMS et de l'établissement scolaire? L'établissement a-t-il fourni le bilan d'activité détaillé (mentionné à l'article 7 de l'arrêté du 2 avril 2009) en vue de l'évaluation de l'UE?		Bilans réguliers entre les enseignantes concernées par l'UEE et la directrice pédagogique de l'IDEFHI dans le cadre de conseils des maîtres. Bilan en fin d'année avec la directrice adjointe du CFT, la directrice pédagogique de l'IDEFHI et le Principal du collège. Pas de bilan d'activité fourni par l'établissement en vue de l'évaluation de l'UE.

SUIVI DU PARCOURS SCOLAIRE DES ELEVES

Références:		Article D351-10 et suivants du CE	
Chaque élève a-t-il un PPS?	OUI		
Chaque élève a-t-il un PIA?	NON		
Combien d'élèves ont bénéficié d'au moins une ESS cette année? De plusieurs?	16 ESS pour le SEEJS et 27 ESS pour le service TSLA		
Des outils de suivi de validation des acquis des élèves ont-ils été mis en place?	OUI	Bulletins semestriels, PPI, GEVA-Sco réexamen	
Un cahier de suivi et/ou de liaison entre l'UE et la famille est-il mis en place pour chaque élève?	OUI		
Les documents de validation des acquis sont-ils transmis à la famille?	OUI		
LES ELEVES (UE et UEE)			
Les groupes classes sont constitués (distinguer le cas échéant entre UE et UEE)	en fonction de l'âge	oui (TSLA)	
	en fonction du niveau scolaire	oui (TSLA et SEEJS)	
	en fonction des "affinités"	non	
	autres (préciser)	en fonction du comportement pour les jeunes sourds sur l'UEE	
La constitution des groupes classes peut changer ?	OUI		
Les unités externalisées fonctionnent	toute l'année scolaire	oui	
	à certaines périodes	non	
Combien d'enfants sont en scolarité partagée ?	7		

ORGANISATION DANS LE GROUPE (UE et UEE)	
Par groupe classe	
Nombre d'élèves	11 (TSLA) et de 2 à 5 (SEEJS)
Le temps d'enseignement hebdomadaire pour les élèves est de 9 heures sur l'UEE (SEEJS et TSLA) et déclinaison suivante sur l'UE:	0 à 6h: 0
	6h à 12h: 0
	plus de 12h: 52
L'organisation des transports entre l'ESMS et l'établissement scolaire de l'UEE	Quelle distance sépare l'établissement scolaire de l'ESMS ?
	2,7 km
La présence de l'éducateur est effective	Comment est organisé le transport des élèves ?
	en taxi ou à pied
	dans la classe (préciser à temps plein ou temps partiel)
	non
	hors de la classe (périscolaire)
	oui
	la discipline
	oui
	l'aide au travail scolaire
	oui
En plus de ses missions propres, l'éducateur assure	aucune mission particulière
	non
	autres (préciser)
	projets culturels
Existe-t-il des temps d'inclusion collectifs? Si oui, en préciser les modalités	périscolaires (récréations, cantines, vie scolaire...)
	oui
	disciplinaires (si oui quelles disciplines)
Existe-t-il des temps d'inclusion individuels? Si oui, en préciser les modalités	périscolaires (récréations, cantines, vie scolaire...)
	oui
	disciplinaires (si oui quelles disciplines)
	SVT (SEEJS)
	technologie, musique, arts plastiques, maths, SVT (TSLA)

EVALUER LA "PLUS - VALUE" POUR LES ELEVES		
Pour chaque élève du groupe classe		
COMPORTEMENT		
Y-a-t-il une évolution du comportement	au sein de l'ESMS	oui
	au sein de la classe	oui
	au sein de l'établissement scolaire (activités d'inclusions, relations aux autres élèves...)	oui
TEMPS DE SCOLARISATION		
Le temps d'enseignement hebdomadaire pour l'élève est de plus de 15 heures tout au long de l'année.	à la rentrée de septembre	
	en janvier	
	à la fin d'année scolaire	
ACTIVITES SCOLAIRES		
Y-a-t-il une des progrès enregistrés dans la réussite des activités scolaires (si oui dans quelle(s) discipline(s))?		
SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES, DE COMPETENCES ET DE CULTURE		
Quelles sont les compétences travaillées en :		
Les langages pour penser et communiquer		
Les méthodes et outils pour apprendre		
La formation de la personne et du citoyen		
Les systèmes naturels et les systèmes techniques		
Les représentations du monde et de l'activité humaine		
Préprofessionnalisation (collèges - lycées)	les élèves ont-ils mis en oeuvre leur "aprcours avenir" ?	non
	les élèves ont-ils effectué des stages ? Si oui, en milieu ouvert ou milieu protégé? leur projet pré-professionnel a-t-il évolué ?	oui oui
Suivi de la validation des acquis :	l'élève bénéficie d'un livret scolaire unique (ou à défaut LPC) ?	non
	l'élève est-il concerné par d'autres modalités d'évaluation et de validation des acquis (CFG, acquis professionnels ...) ? Si oui, lesquels ?	OUI : CFG, CAP

DONNEES QUANTITATIVES			
Combien de jeunes sont concernés par le dispositif UEE	2014-2015	2015-2016	2017-2018
			11 (TSLA) et 6 (SEEJS)
Les élèves qui ont eu le bénéfice de ce dispositif ont-ils évolué vers des scolarités partagées ou des scolarités en milieu ordinaire?	2014-2015	2015-2016	2017-2018 (projet)
			2 (TSLA)







IDEFHI

INSTITUT DÉPARTEMENTAL
DE L'ENFANCE, DE LA FAMILLE
ET DU HANDICAP POUR L'INSERTION

● Adresse Postale : Route de Sahurs, CS10004, 76380 Canteleu

● Standard : 02 35 52 43 43

● www.idefhi.fr